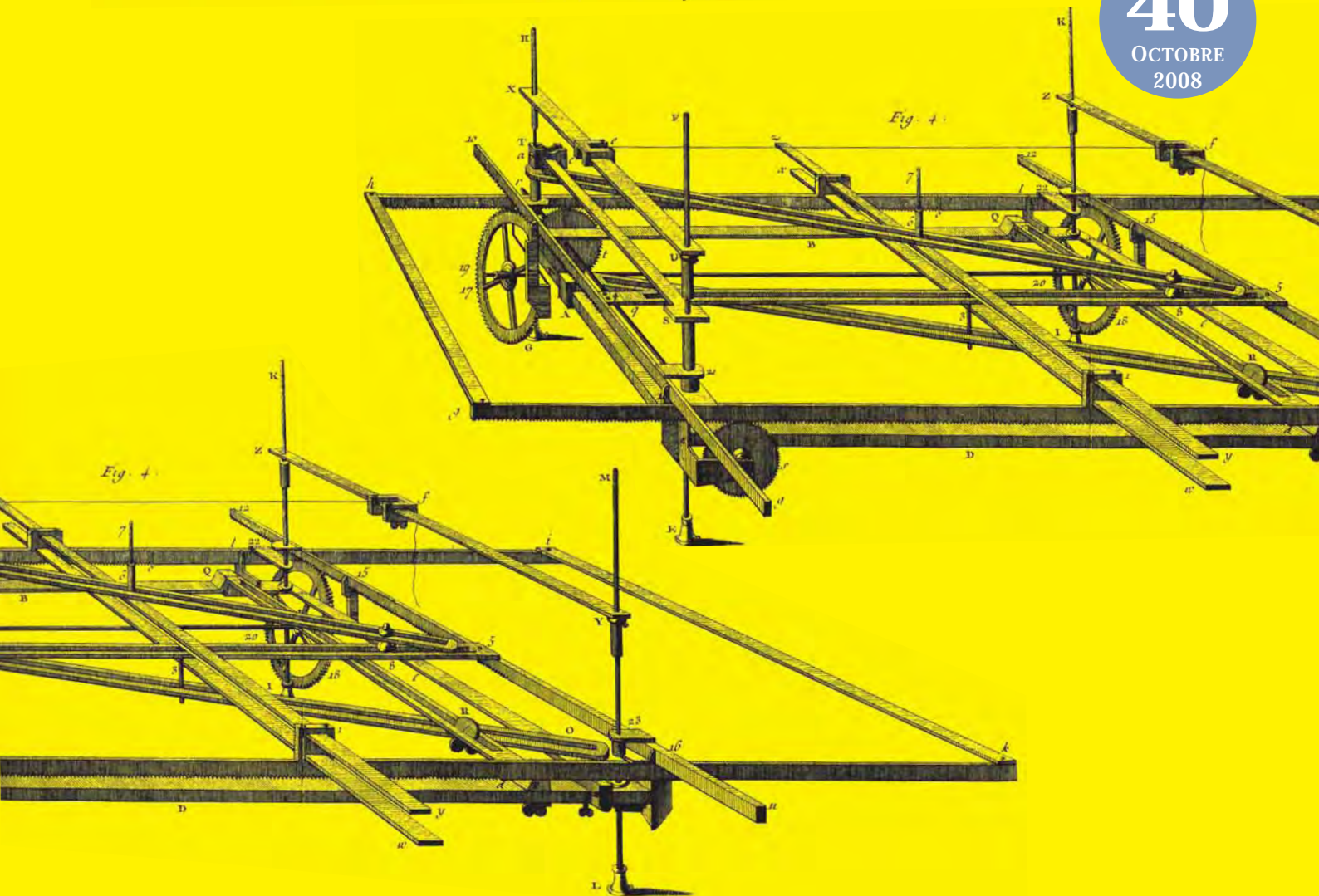


Bibliothèque(s)

Constructeur Universel d'Equations.

40
OCTOBRE
2008



ET SI ON PARLAIT D'ARGENT ? / 1

Éditorial, par Dominique Arot **1** Sommaire **2** Bibliobrevés **4** Comparaison est raison, par Guillaume Duval **10** Petit inventaire des subventions de l'État au bénéfice des bibliothèques, par Bernard Démay **12** L'évaluation de l'impact économique des bibliothèques : objectifs et faisabilité, par Martine Van Lierde et Thierry Giappiconi **13** Des poids et des mesures. Le budget en BDP, par Ghislain Faucher **16** La provenance des ressources en BU, par Pierre Carbone **20** La course au trésor. Élaborer et négocier le budget d'un SCD, par Pierre Carbone **24** Code des marchés publics : innovations et limites, par Hervé Boulbet **27** La documentation au prix des marchés à l'université de Toulouse **2**, par Patrick Montbarbon **28** Dons et échanges dans le cadre du désherbage, par Dominique Barrère **32** L'agent fait le bonheur. Du bon usage de la ressource humaine, par Dominique Lahary **34** L'impératif de la gratuité en bibliothèques, par Françoise Benhamou **39** La gratuité à la bourse des valeurs, par Jean-Loup Lerebours **42** La Joie par les livres : du mécénat au partenariat, par Nathalie Lefèvre **44** Des animaux qui parlent d'or. Le projet Animaliter à Strasbourg, par Anne Poidevin et Philippe Mignard **45** Actualités de l'ABF • Les gens • En bref • Retour de Reims... • Tour de Londres **48** Reportages • Politiques et réseaux de coopération : enjeux régionaux, nationaux et internationaux, par Jean Mallet • Collaborations Nord-Sud, TICs et bibliothèques, par Gwenaëlle Brard, Matthieu Fraud et Esther Tricot • La Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, par Chantal de Grandpré • La diversité des usages et des étudiants au sein de la Médiathèque Jean Lévy à Lille, par Ségolène Petite et Laurence Le Douarin • Un aller-retour pour l'archipel de l'information, par Cécile Arènes **57** Bibliomonde • Architecture et marketing : Bibliothèques de Nanyang Technological University, Singapour, par Aurélie Bosc **71** Hors les murs • Réflexions d'un détenu-bibliothécaire sur son fonctionnement dans une bibliothèque en milieu carcéral **74** Les bibliothèques exposent **76** Notes de lecture • Avigdor Arikha. Gravure sur le vif • De grandes espérances. Toulouse entre les deux guerres. Les écrivains, les artistes et le livre • Le livre de musique • Cantus 21, Mémoire du chant. Le livre de musique d'Isidore de Séville à Edmond de Coussemaker • Des bibliothèques pleines de fantômes **78**

DEMCO

Faites de Demco le meilleur ami de votre bibliothèque



- **Un savoir-faire de plus de 100 ans**
- **Des milliers de produits spécialisés**
- **La qualité, notre priorité**

Pour en savoir plus, contactez-nous:

Par téléphone : **0800 908 382**

Par fax : **0800 908 376**

Par e-mail : **info@demco.fr**

www.demco.fr

DEMCO





Éditorial

Le lundi 30 juin dernier s'est réuni pour la première fois le Conseil du livre que le rapport « Livre 2010 » appelait de ses vœux. Les bibliothécaires y sont associés puisque le président de l'ABF en est membre de droit. Je n'étais pas d'ailleurs le seul bibliothécaire dans les majestueux salons du ministère de la Culture. Autour de la table étaient également présents, à des titres divers, d'autres collègues que vous connaissez bien : Michel Melot, Thierry Grognet et Gérard Grunberg, sans oublier, bien sûr, le président de la BnF, Bruno Racine. Mais ce qui est encore plus essentiel, c'est que toute la famille du livre s'y trouvait réunie. Ainsi, au cours du long – et passionnant – débat qui a porté sur le prix unique du livre, auteurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires ont pu réaffirmer (comme ils l'avaient déjà fait par médias interposés) leur attachement à cette exception française que d'autres pays nous ont empruntée, que d'autres pays nous envient. À cette occasion, la présentation du Rapport Patino par son rédacteur n'a pas produit le même consensus. Il reste encore beaucoup à faire pour que la place des bibliothèques dans l'univers numérique, au-delà des seuls projets de la Bibliothèque nationale de France, soit entièrement prise en compte. Que ces discussions associent la ministre et ses collaborateurs aussi bien que des parlementaires situe la portée et l'écho éventuel des travaux de cette nouvelle instance. Travaux qui seront nourris et amplifiés par des groupes de travail thématiques.

Autre événement récent, l'élection de notre collègue, Albert Poirot, administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, comme président de l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU). Qu'il reçoive ici toutes nos félicitations et tous nos encouragements et que Marie-Dominique Heusse, son prédécesseur, soit remerciée pour son action au cours de ces dernières années. Devons-nous pour autant prendre notre parti de l'émiettement associatif français ? L'éclosion d'associations diverses au fil des années doit nous interroger. Sans doute l'ABF n'a-t-elle pas su entièrement répondre aux besoins spécifiques des collègues de différents types de bibliothèques (pour l'essentiel, les chefs d'établissements et les bibliothécaires en charge d'autres supports que le livre) qui ont éprouvé la nécessité de lieux d'information mutuelle et de débat qui leur soient propres. Certes, il existe l'interassociation IABD qui, en particulier sur les sujets juridiques liés au numérique, joue un rôle appréciable qui va au-delà du seul cercle des bibliothèques. Mais la question de notre poids et de notre représentativité dans le débat public, la convergence croissante de nos préoccupations (le numérique, les publics, le lien au territoire) peut ouvrir de nouvelles manières de travailler ensemble : le débat est ouvert !

DOMINIQUE AROT

Publication paraissant depuis 1907.
Éditée par l'Association des
bibliothécaires de France

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Dominique Arot

Rédacteur en chef
Philippe Levreaud
redaction@abf.asso.fr.

Ont collaboré à ce numéro
Geneviève Boulbet, Jean Mallet

Comité de rédaction
Dominique Arot, Geneviève
Boulbet, Danielle Chantereau,
Bernard Démay, Jean Mallet,
Philippe Raccah, Caroline Rives,
Florence Schreiber.

Responsable de rubrique
Les bibliothèques exposent
Nicole Picot

Publicité
Josiane Stern
Téléphone : 01 47 88 19 99
josiane_stern@wanadoo.fr

Diffusion
ABIS - Danielle Chantereau
Téléphone : 01 55 33 10 33
Télécopie : 01 55 33 10 31
dchantereau@abf.asso.fr

Maquette
M.-C. Carini et Pictorus

Mise en pages
Éditions de l'Analogie

Abonnements 2008
Individuel : 50 €
Collectivités : 90 €
France 90 € – Étranger 95 €

Commission paritaire
n° 1109G82347
ISSN : 1632-9201
Dépot légal : octobre 2008

Impression : Jouve, Paris

Bibliothèque(s)
REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE
est analysée dans la base Pascal
produite par l'Inist
et dans la base Lisa.

Couverture : *Constructeur universel d'équations*, in *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Suite du recueil de planches, art. « Algèbre », 1777.

Au sommaire des prochains numéros de Bibliothèque(s)

- n° 41/42 : La censure – 31 décembre 2008
- n° 43 : Mexique – 10 mars 2009
- n° 44 : Et si on parlait d'argent ? (2) – 29 mai 2009

40OCTOBRE
2008

Sommaire

4 **Bibliobréves****Dossier ET SI ON PARLAIT D'ARGENT ? /1**

- 10 Comparaison est raison, par GUILLAUME DUVAL
- 12 Petit inventaire des subventions de l'État au bénéfice des bibliothèques, par BERNARD DÉMAY
- 13 L'évaluation de l'impact économique des bibliothèques : objectifs et faisabilité, par MARTINE VAN LIERDE et THIERRY GIAPPICONI
- 16 Des poids et des mesures. Le budget en BDP, par GHISLAIN FAUCHER
- 20 La provenance des ressources en BU, par PIERRE CARBONE
- 24 La course au trésor. Élaborer et négocier le budget d'un SCD, par PIERRE CARBONE
- 27 Code des marchés publics : innovations et limites, par HERVÉ BOULBET
- 28 La documentation au prix des marchés à l'Université de Toulouse 2, par PATRICK MONTBARBON
- 32 Dons et échanges dans le cadre du désherbage, par DOMINIQUE BARRÈRE
- 34 L'agent fait le bonheur. Du bon usage de la ressource humaine, par DOMINIQUE LAHARY
- 39 L'impératif de la gratuité en bibliothèques, par FRANÇOISE BENHAMOU
- 42 La gratuité à la bourse des valeurs, par JEAN-LOUP LEREBOURS
- 44 La Joie par les livres : du mécénat au partenariat, par NATHALIE LEFÈVRE
- 45 Des animaux qui parlent d'or. Le projet Animaliter à Strasbourg, par ANNE POIDEVIN et PHILIPPE MIGNARD

Liste des annonceurs

- Demco 2^e de couverture
- Onisep 3^e de couverture
- Borgeaud Bibliothèques 4^e de couverture
- Electre p. 15
- BRM p. 23
- SDM p. 31
- Médiathèmes p. 51

Les opinions exprimées dans [Bibliothèque\(s\)](#) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Actualités de l'ABF

48 *Les gens. En bref*

52 Retour de Reims..., par DOMINIQUE AROT

Voyage d'étude

55 Tour de Londres, par VIRGINIE CHAIGNE et MICHÈLE NORRIS

Reportages

57 Politiques et réseaux de coopération : enjeux régionaux, nationaux et internationaux, par JEAN MALLET

58 Collaborations Nord-Sud, TICs et bibliothèques, par GWENAËLLE BRARD, MATTHIEU FRAUD et ESTHER TRICOT

61 La Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, par CHANTAL DE GRANDPRÉ

66 La diversité des usages et des étudiants au sein de la Médiathèque Jean Lévy à Lille, par SÉGOLÈNE PETITE et LAURENCE LE DOUARIN

69 Un aller-retour pour l'archipel de l'information, par CÉCILE ARÈNES

Bibliomonde

71 Architecture et marketing : Bibliothèques de Nanyang Technological University, Singapour, par AURÉLIE BOSC

Hors les murs

74 Réflexions d'un détenu-bibliothécaire sur son fonctionnement dans une bibliothèque en milieu carcéral

76 **Les bibliothèques exposent**

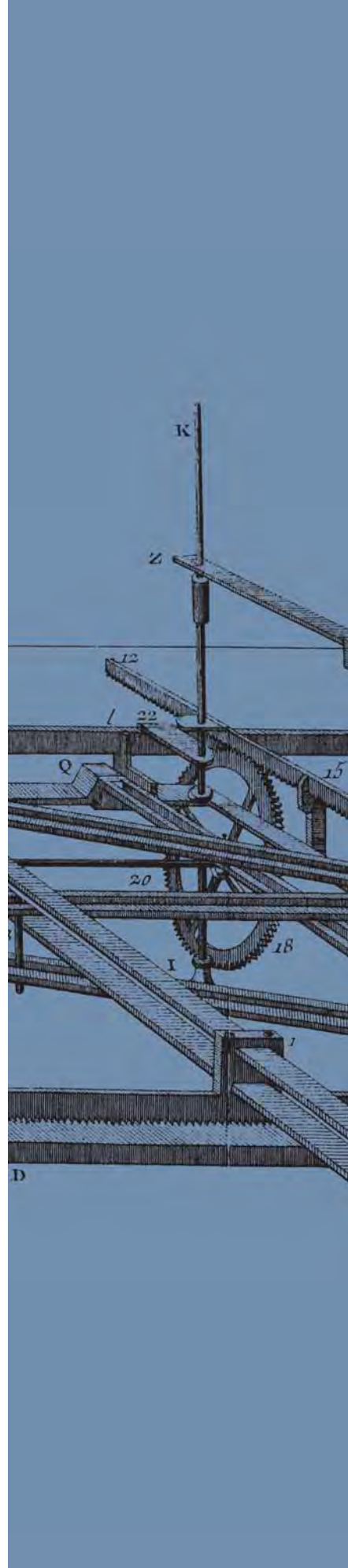
Notes de lecture

78 *Les bibliothèques éditent*

Avigdor Arikha. Gravure sur le vif, par PHILIPPE LEVREAUD • *De grandes espérances. Toulouse entre les deux guerres. Les écrivains, les artistes et le livre*, par PHILIPPE LEVREAUD • *Le livre de musique*, par P.-L. RENO

79 *Histoires de livres, livres d'histoire*

Cantus 21, Mémoire du chant. Le livre de musique d'Isidore de Séville à Edmond de Coussemaeker, par P.-L. RENO • *Des bibliothèques pleines de fantômes*, par PHILIPPE LEVREAUD



• **20 octobre, Hérouville Saint-Clair (14)** : Dans le cadre du 30^e anniversaire de la médiathèque (cf. *ci-contre p.5*), conférences de Philippe Bazin (« La bibliothèque ? Quel lieu pour demain ? »), Hervé Le Crosnier (« Les grands enjeux de la lecture publique »), Claude Poissenot et Noëlla du Plessis (« Lecture publique et territoires »). À la médiathèque, de 10h à 12h30, puis de 14h à 17h30. Rens. : Blandine Béville b.beville@agglo-caen.fr
Tél : 02 14 37 28 58

• **22 au 24 octobre, Limoges (87)** : « Le goût des mots », rencontres, ateliers, buffet écriture, exposition destinés aux professionnels et aux adultes en formation. Organisé par Prisme Limousin, le Centre régional de ressource emploi formation et le CRL-Alcol, en partenariat avec l'AFPA de Limoges. Rens. Prisme – Catherine Tabaraud, Véronique Cordova : 05 55 79 36 00.

• **23 octobre, Paris (75)** : Journée d'étude « Les classiques des romans pour adolescents », organisée par la JPL en partenariat avec Lecture jeunesse, à la mairie du X^e arr.

• **23 octobre, Albertville (74)** : Journée d'étude dans le cadre de « Littérature voyageuse » (cf. *ci-contre p.5*) à la médiathèque Le Dôme d'Albertville : Histoire du Danube (J. Le Rider), Littérature du Danube (G. Kassai), Éditer des auteurs hongrois (V. Hamy), Culture et littérature de Roumanie (M. C. Negulescu). Inscr. (avant le 17/10) : Nicole Lacombe (Savoie-Biblio) : nicole.lacombe@savoie-biblio.com
Tél : 04 50 09 00 91

• **23 octobre, Paris (75)** : 2^e États généraux de l'édition indépendante. Salon d'honneur

suite p. 6

En vrac

■ BIBLIOTHÈQUE NOIRE



« – Quelle raison l'attaché culturel de la mairie pourrait-il bien avoir pour tenter d'assassiner une bibliothécaire, hein ?... Le cadavre se trouve dans la bibliothèque. » Ces mots devaient être intégrés dans les nouvelles policières anticipant « Les heures noires » de la BM d'Erquy (22) à l'occasion de son ouverture prochaine. « Sombres desseins » est le nom de ce concours qui jette un froid : le dossier stipulant que cette animation est « une occasion unique de... se positionner en tant que véritable acteur dynamique impliqué dans la vie culturelle et sociale de la commune... ». Espérons qu'il ne se transformera pas en jeu de rôles.

www.ville-erquy.com/fr/biblio-sombres-desseins.php

■ GRATUIT PORT COMPRIS

La Bibliothèque de Toulouse propose à partir du 1^{er} octobre un nouveau service : le portage à domicile destiné à l'attention des personnes âgées ou handicapées (gratuit pour les plus de 65 ans et les bénéficiaires

de l'Allocation adulte handicapé). Le choix des livres sera fait en fonction des goûts et des souhaits des lecteurs. Ce service propose un prêt pour 6 semaines de 12 livres et revues dans tous les domaines. Rens. et modalités pratiques : 05 61 22 33 37 ou 05 61 22 63 71

■ DU DÉSIR AU RÉEL

Après quelques polémiques d'été, c'est bien Javier Packer-Comyn qui va succéder à Marie-Pierre Duhamel-Muller à la direction artistique de Cinéma du réel, le festival international de films documentaires organisé par la Bpi au Centre Pompidou à Paris. Il exerçait depuis 1998 la fonction de coordinateur et programmateur du P'tit Ciné, à Bruxelles.

■ BD BOUM



La 25^e édition du festival de BD de Blois rassemblera près de 120 auteurs et une soixantaine d'exposants : il s'accompagne de stages de formation (avec Hubert), d'ateliers de pratique artistique pour les scolaires, et de rencontres d'auteurs dans tout le département. Le 21/11, un débat est proposé aux lycéens et

aux collégiens sur Mai 68 et une formation, gratuite, est organisée pour les documentalistes et les bibliothécaires (en partenariat avec l'ABF, Livre au Centre, la Bibliothèque Abbé Grégoire et le réseau des documentalistes du Loir-et-Cher). Au programme : « Panorama de la BD des dix dernières années » (Gilles Ratier, à 10h15) ; Le Roman Graphique (Patrick Gaumer, 14h) ; Visite de l'exposition J.-C. Denis, en présence de l'auteur, à la Maison du Loir-et-Cher (17h). À l'auditorium de la Bibliothèque Abbé Grégoire.

Rens. et inscr. :

bdboum@bdboum.com

Tél : 02 54 42 49 22

BD Boum, BP 80 743,

4, rue Bourseul – 41 007 Blois

www.bdboum.com

■ DENIER DU CULTE... DU PARNASSE

Une société d'investissements créée en 1997 par Antoine Labbé, ancien associé-gérant de Worms et Cie, a créé une fondation d'entreprise, Fondation L-A Finances pour la Poésie. Celle-ci a couronné Marie-Laure Zoss (*Le noir du ciel*, éd. Empreintes) de son Prix du premier recueil de poèmes, officiellement décerné le 22/09 au Centre national du livre, un chèque de 5 000 € destiné à « encourager le poète à poursuivre dans cette voie ». Outre l'attribution de ce prix, la Fondation assurera « la lecture de poèmes par des acteurs de renom dans un lieu culturel et l'organisation de concours de récitation en classe de seconde » avec finale en Sorbonne.

www.fondationpoesie.fr

■ L'ODYSSÉE CONTINUE



La bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair (14) fête ses 30 ans dans le cadre du VI^e Festival des écritures, du 11 au 21/10. Elle déclinera le chiffre 30 sur tous les tons : 30 oiseaux-livres (scénographie de Tramber), 30 photos et textes (exposition de Jean-Marc Piel sur « la bibli : modes d'emploi ») ; les enfants seront appelés à la rescousse de leurs 30 héros préférés avec un jeu de piste, « Panique à la bibli ». On pourra en outre écouter la table ronde « Bibliothèque au cœur » sur TSF 98, la célèbre radio d'Hérouville qui l'organise, assister à une lecture spectacle « Dialogues avec la lecture » (Véronique Piantino, avec Benn Valter), vibrer avec des lectures et du slam pour « Rue de l'Odyssée », rencontrer des auteurs de la collection « Exprim » et partir, avec François Epiard, « à la recherche du livre blanc... ». Sans oublier les deux journées d'étude du 20/10 (cf. agenda). Bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair, 5 Square du théâtre – 14200 Hérouville Saint-Clair.

■ ADOS D'MOTS

Débutée en septembre dans le cadre du Plan départemental de lecture publique, la 4^e édition d'Ados d'mots, un programme d'ateliers d'écriture mensuels organisés par la Bibliothèque du Finistère (BdF) dans les bibliothèques locales, se déroule de septembre à avril en trois collèges (à Pont-l'Abbé, Plozévet et Concarneau) et quatre lycées professionnels (ceux de Pleyben, Trégunc, Quimperlé et de Lesneven). 80 ateliers au total impliqueront plus de 120 élèves de 14 à 25 ans, pilotés par cinq écrivains (Frédérique Niobey, Erwan Bargain, Pascal Millet, Nathalie Legendre, Éric Simard) relayés, en avril et mai, par deux comédiens-metteurs en scène (Alain Meneust, Stéphane Cottier). Les textes sélectionnés seront présentés le 27/05/2009 à la MPT d'Ergué Gabéric, puis publiés. La DDJS, la Maison des écrivains, Très tôt théâtre et la Maison du théâtre sont les partenaires de la BdF pour ce programme, labellisé action prioritaire par le conseil général en 2006. Rens. : Ghislaine Le Berre (service action culturelle de la BdF) : 02 98 95 88 12 / ghislaine.leberre@c29.fr



■ LE FURET DES BELLES ÉTRANGÈRES

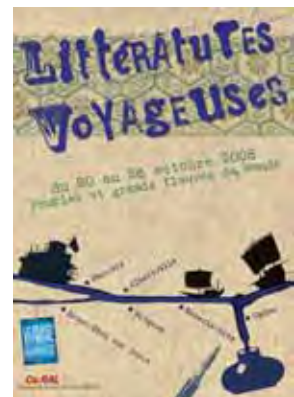


Le Centre national du livre fête les 20 ans des Belles Étrangères. À cette occasion, 10 pays ayant déjà fait l'objet d'une invitation aux Belles Étrangères seront représentés chacun par deux écrivains. L'écrivain invité lors d'une précédente édition choisira pour l'accompagner un écrivain dont l'œuvre n'est pas encore traduite en français : Fatos Kongoli révélera

Agron Tufa (Albanie) ; Josef Winkler, Rosemarie Poiarkov (Autriche) ; Neil Bissoondath, Zoe Whittall (Canada) ; Ko Un, Chon Myong-Gwan (Corée) ; Gamal Ghitany, Ahmad Abou Kneigar (Égypte) ; Rodrigo Rey Rosa, Alan Mills (Guatemala) ; Jenny Bornholdt, Gregory O'Brien (Nouvelle-Zélande) ; Hanna Kral, Mariusz Szczygiel (Pologne) ; Lidia Jorge, Gonçalo M. Tavares (Portugal) et Enis Batur, Yigit Bener (Turquie). Une anthologie rassemblera un bilan de 20 ans, 10 textes des auteurs « à découvrir » présentés par les écrivains « confirmés ». Elle sera diffusée à l'occasion de la manifestation qui se déroulera du 8 au 22 novembre 2008. Martine Grelle (commissaire) : martine.grelle@culture.gouv.fr Tél : 01 49 54 68 71

Marie-Christine Clary (chargée de mission) : marie-christine.clary@culture.gouv.fr Tél : 01 49 54 68 46 www.belles-etrangeres.culture.fr

■ LITTÉRATURES VOYAGEUSES



Du 20 au 26/10, Les Littératures voyageuses nous promèneront dans la communauté de communes de la région d'Albertville d'une bibliothèque à l'autre en naviguant sur les grands fleuves du monde en

Agenda

de la mairie du XI^e (place Léon Blum), organisés par l'association L'Autre livre en prélude à son 6^e salon de l'édition indépendante (cf. *ci-contre* p.7).

• **24 octobre, Dijon (21)** : « Art et espace public : patrimoine, histoire et enjeux actuels », journée d'étude organisée par la MSH de Dijon en coopération avec l'Athenum, l'IUP Denis Diderot, le CRCM-Cimeos et le Centre Georges Chevrier, sur le campus universitaire de Montmuzard. Prof. : 50 €. Rens. : philippe.poirrier@u-bourgogne.fr ou Serge.Chaumier@u-bourgogne.fr

• **14 et 15 novembre, Aubagne (13)** : Journées professionnelles du livre jeunesse « Le Monde de l'Album » avec Nathalie Beau, Sophie Van der Linden, Kitty Crowther, Hélène Riff, Antoine Guilloppé et Susanne Janssen (le 14/11) et 3 modules au choix le 15/11 sur les lectures à haute voix (Daniel Sanzey), les usages de l'album à l'école (Brigitte Tafforin) ou les critères d'un éditeur (Michèle Morea, Alain Serres et Frédéric Lavabre). Inscr. avant le 3/11 : <http://aubagnevillelecture.over-blog.com>

• **27 novembre, Paris (75)** : Rencontres européennes de la littérature pour la jeunesse en contrepoint de l'exposition « Babar, Harry Potter et Compagnie. Livres d'enfants d'hier et d'aujourd'hui ». De 9h30 à 18 h, BnF, Grand auditorium, site Tolbiac. Entrée libre.

• **4 et 5 décembre, Paris (75)** : 4^e journées d'études du Comité français du Bouclier bleu à l'auditorium Colbert de l'Institut national du Patrimoine, 2 rue Vivienne – 75002 Paris.

compagnie d'écrivains, de chercheurs, de musiciens et de conteurs : le Niger (Les Esserts Blay, le 20) ; l'Amazone, avec Claudie Baran (Grignon, le 21) ; le Mississipi, avec Eddy L. Harris (Ugine, les 21 et 24) ; le Nil, avec Tarek Khalifa (Mercury, le 22) ; le Mékong, avec Bertrand de Miolis (Saint-Paul-sur-Isère, le 24) ; le Gange, avec Olivier Germain-Thomas et le Danube, avec Jacques Le Rider, Georges Kassai, Nouka Maximoff et Maria Negulescu (Albertville, du 23 au 25). Cette manifestation a lieu à l'occasion du festival Le Grand bivouac organisé par la Ville d'Albertville. Programme détaillé : www.coral.fr/o_acces-direct/media/index.htm

■ WANTED

La famille légataire universelle du fonds Alfred de Vigny étudie la création d'une Fondation Alfred de Vigny, laquelle domicilierait son fonds (dont les écrits ont été publiés aux Puf) au sein d'un musée. Les porteurs du projet recherchent les services d'un conservateur du patrimoine ou d'un élève conservateur pour une mission d'inventaire de ce fonds. Contact : Sonia Stamenkovic : sonia.stamenkovic@mac.com

■ POÉSIE TOUJOURS

Avec le Printemps des poètes, c'est le printemps toute l'année. Dès le 27/10, une journée interprofessionnelle sera consacrée à la poésie au centre culturel, centre de création pour l'enfance de Tinquieux (Reims, 51) : « Un siècle de poètes, dans l'intimité de grands »,

l'héritage poétique du XX^e s. à travers le témoignage d'Arlette Albert-Birot ; l'évolution de l'écriture poétique, atelier animé par Valérie Rouzeau et Lecture de Fabrice Melquiot. Les 15 et 16/12, deux journées de formation pour « Créer une animation poésie, notamment en bibliothèque » à Paris (à l'Entrepôt, 7/9 rue Francis de Pressensé, XIV^e). 1^{er} jour : « Les actions poétiques possibles » (répertoire d'actions, témoignages, cas pratique, mise en situation) ; 2^e jour : « Organiser un événement de poésie » (programmer un spectacle, des rencontres ; gérer les difficultés, la préparation, la communication et les relations publiques), avec l'intervention de formateurs et d'un organisateur d'événement. Inscr. et rens. : e.leroyer@printempsdespoetes.com Tél : 01 53 80 42 44

■ POÉSIE ENCORE

Après son temps fort Midiminuitpoésie (poésie, musiques, art plastiques, 9-12/10), la Maison de la poésie de Nantes enchaîne avec ses présentations à deux voix au Pannonica (cf. *Bibliothèque(s)* n°32, p. 10) : Jenny Bornholdt et Gregory O'Brien, par Andrew Johnston (20/11) ;

Jacques Demarcq, par Bernard Bretonnière (27/11) pour conclure l'année avec les 30 ans d'Obsidiane avec François Boddaert, Christine Bonduelle et Gérard Cartier. Tél : 02 40 71 99 92 info@maisondelapoesie-nantes.com www.maisondelapoesie-nantes.com

■ LYON, ÇA DÉMÉNAGE



La bibliothèque du 7^e, Jean-Macé, anciennement installée dans les locaux de la Mairie (place Jean Macé), fermée depuis le printemps dernier, a rouvert le 16 septembre au 2, rue Domer de l'autre côté de la place. Dans un immeuble récent, elle accueille adultes et adolescents dans de beaux volumes baignés de lumière grâce à ses baies vitrées et à son puits central et une ambiance colorée à dominante orange, verte et grise. Dotée d'une salle d'animation et d'un espace numérique, elle bénéficie de deux automates de prêt. À découvrir sur : www.bm-lyon.fr (rubrique Pratique).



■ PREMIÈRES ROSES

Les « premiers socialismes » (saint-simonisme, fouriérisme, communisme icarien, Cabet, Proudhon, etc.) ont leur bibliothèque virtuelle, la BVPS, ouverte le 2 juin dernier par le SCD de l'Université de Poitiers : textes politiques, juridiques, économiques, médicaux, pédagogiques rares, extraits pour la plupart du fonds légué à l'Université par Auguste Dubois. Ces documents – numérisés, imprimables et téléchargeables – sont introduits et accompagnés de bibliographies. Publiés en mode image, certains de ces textes seront plus tard accessibles en mode texte. Ils sont également accessibles par le Sudoc et Gallica.
<http://premierssocialismes.edel.univ-poitiers.fr>

■ L'AUTRE LIVRE



Le 6^e Salon international de l'édition indépendante « L'autre livre », se déroulera les 29 et 30/11 à l'Espace des Blancs-Manteaux (Paris, IV^e). Près d'une centaine d'éditeurs y exposeront pour défendre et illustrer les mérites de leur travail de plus en plus tenu à l'écart de réseaux de diffusion toujours plus concentrés. Devant le constat d'une marginalisation

galopante de la « petite édition », l'association L'Autre livre – fondée en 2003 – s'efforce modestement de créer un espace de résistance aux effets conjugués du fléchissement des politiques publiques du livre et des turbulences de l'économie mondiale. À l'issue des premiers États généraux de 2005, un livre blanc avait été publié : *Pour l' édition indépendante*.

www.l'autrelivre.net

■ LIEU DU LIEN

« La bibliothèque et le lien social », colloque organisé par Cible 95 le 11/12 à Villiers-le-Bel (95). Seront réunis sur ce thème des chercheurs (François Rousseau, Christophe Evans, Denis Merklen), des bibliothécaires (Jean-François Jacques, Émilie Dauphin, Marie-Jeanne Billau) et des élus locaux. Le matin : « Politiques publiques, lien social et bibliothèques » ; l'après-midi : « Le bibliothèque des possibles ». À la salle Marcel Pagnol, 3, rue Gounod – 95400 Villiers-le-Bel, de 9h à 17h. Rens. et inscr. (avant le 24/11) : **claire.gaudois@valdoise.fr** / 01 30 75 84 67 ou **christine.bigot@valdoise.fr** / 01 30 75 84 68

■ MILLIONS D'EUROS

Dans un communiqué du 11/08, l'Union européenne invite les institutions nationales à procéder à de forts investissements afin de concrétiser son rêve de bibliothèque numérique européenne, Europeana. En effet, les 69 M€ qu'elle a alloués aux activités de numérisation et au développement des

bibliothèques numériques pour 2009-2010, via le programme-cadre de recherche, ajoutés au programme Compétitivité et innovation (50 M€ pour l'amélioration de l'accès au contenu culturel européen) ne représentent pas la moitié de l'estimation du coût total de la numérisation de 5 millions d'ouvrages des bibliothèques européennes, soit environ 225 M€, lesquels ne comprennent ni tableaux ni manuscrits. La Commission incite donc les États membres à créer des partenariats avec le secteur privé.

Elle pointe aussi que la plupart des pays ne disposent pas des méthodes, des technologies et de l'expérience nécessaires à la préservation du matériel numérique, qu'il faut encore résoudre les problèmes de droits d'auteur, et travailler à l'interopérabilité avec Europeana.

■ LA ROCHELLE : DÉJÀ DIX ANS

Depuis le 6 et jusqu'au 25/10, la médiathèque Michel Crépeau de La Rochelle (17) fête ses dix ans. Expositions, rencontres, jeux, visites et spectacles. Programme complet : www.agglo-larochelle.fr/gestion/actualites/documents/doc_301.pdf
 Tél : 05 46 45 71 71

International

■ MILLIONS DE PAGES

La British Library a annoncé son programme de numérisation pour 2008-2011 : il inclut la numérisation

de 20 millions de pages de littérature du XIX^e s. (80 000 livres environ), 1 million de pages de journaux historiques (3 millions ont déjà été numérisés), 4 000 h d'archives sonores (ce qui doublerait l'existant), 100 000 pages de manuscrits grecs. Un effort particulier sera porté à la numérisation de la presse la plus consultée (accessible en salle de lecture à Saint Pancras), ainsi que sur les pièces uniques de la British Library de manière à faciliter la réunion virtuelle du patrimoine britannique.

■ SAUT DE L'ANGE

En juin dernier, Deborah Jacobs, directrice de la Bibliothèque publique de Seattle (USA), déclarait au Congrès de Reims : « Je veux maintenant qu'on vire les livres ! » Le 2 juillet, elle a quitté la direction de sa bibliothèque pour rejoindre la Bill and Melinda Gates Foundation où elle dirige, depuis le 10 août, le programme Global Library, une initiative visant « à réduire les inégalités en encourageant l'accès des publics des bibliothèques aux nouvelles technologies ». Microsoft avait doté la fondation de la bibliothèque de Seattle de la moitié des fonds nécessaires au complément de son financement, soit 40 millions de dollars (cf. Aline Girard, « They read in Koolhaas. Les bibliothèques publiques de Seattle » in *Bibliothèque(s)*, n°34/35, pp. 103-107). Tous les commentaires, encouragés par le web 2.0 dont elle fera la promotion, ne sont pas tendres avec elle (http://slog.thestranger.com/2008/04/deborah_jacobs_is_leaving_seattle_public).



► 19



► 24



► 29

Constructeur Universel d'Equations.

Fig. 1.

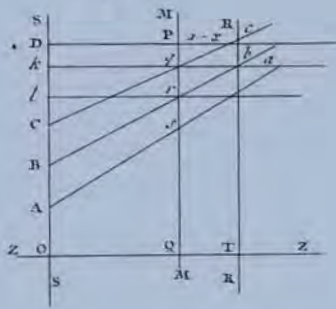


Fig. 2.

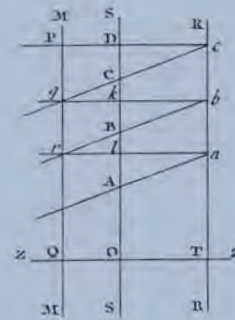
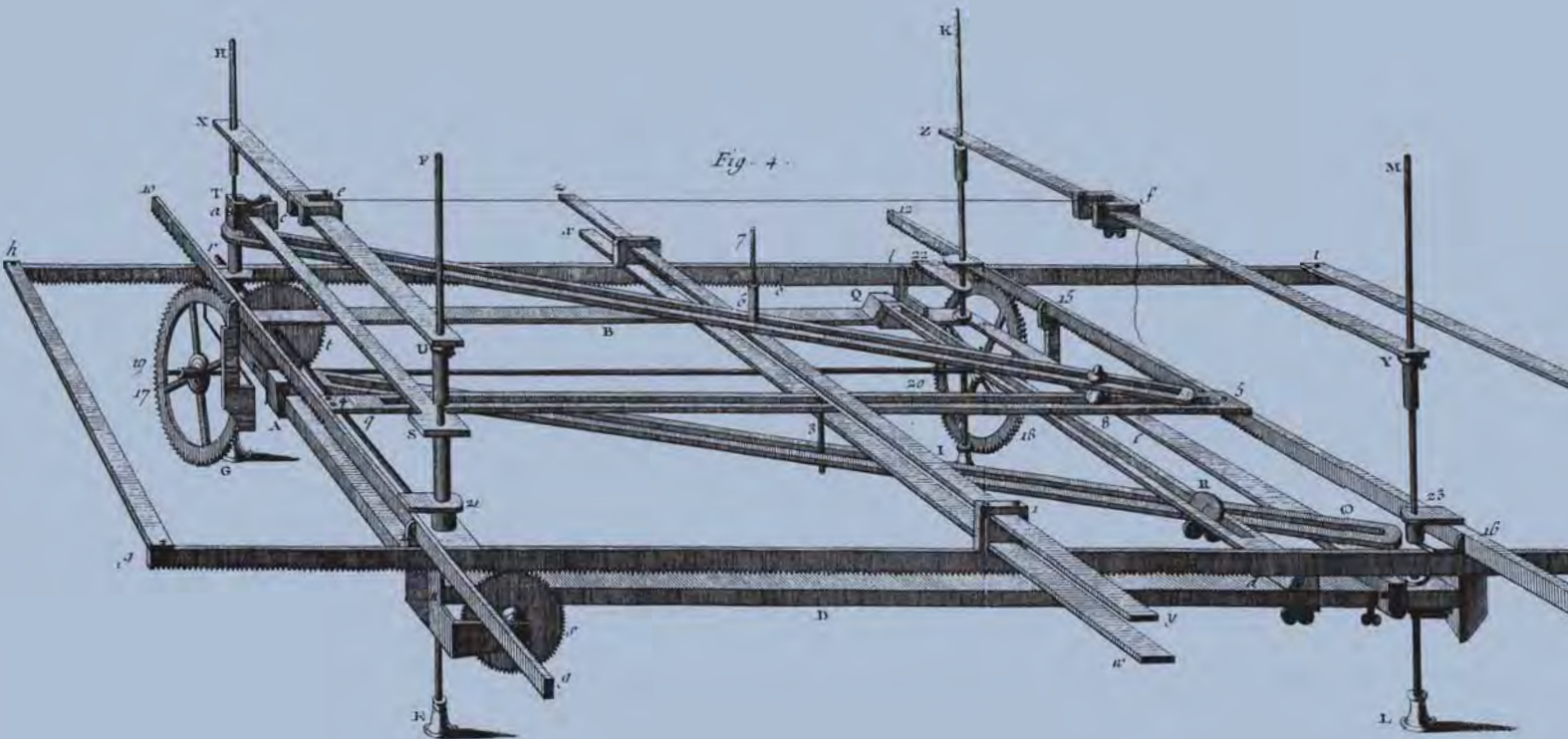


Fig. 4.





► 36

POUR 1 LIVRE EMPRUNTÉ,
1 BOTTE DE POIREAUX
ACHETÉE



► 39



► 46

Et si on parlait d'argent ?

Peu d'abstractions ont le privilège de lever autant de lièvres bien concrets que cet argent, qui circule aujourd'hui sous toute réalité – voire en tient lieu –, vaut pour universelle mesure en rapportant indifféremment tout à tout, les choses, les hommes, leurs actions, leurs activités, leurs passions enfin. Loin est le temps où la règle nous interdisait d'additionner les choux aux carottes. L'argent est bien cet opérateur miraculeux qui autorise à présent d'enfreindre cette loi d'airain. Ainsi rien, sinon l'horizon ultime de la « mission », ne permet mieux d'unifier en traversant l'ensemble des composantes de la bibliothèque, réelle ou virtuelle, traditionnelle ou hybride, ses bâtiments, ses collections, ses acteurs, ses agents, leur encadrement, les services offerts, les projets. Épouser le parcours de l'argent, des sources aux débouchés, c'est observer en coupe le tout du « système-bibliothèque ».

De la provenance des ressources aux scénarios de leur gestion, le « facteur humain » a constitué ici un angle privilégié pour naviguer au plus près sur ce Rio de la Plata. Un unique dossier se révélait pourtant insuffisant pour servir de viatique à cette équipée au long de ses méandres et ne pas se laisser engloutir à l'abord des rapides : un deuxième volet fera donc pendant à celui-ci, à paraître au mois de juin prochain.

Fig 3.



GUILLAUME DUVAL
Rédacteur en chef
d'*Alternatives économiques*



Depuis 2001 et la Loi organique relative aux lois de finance, la prévision budgétaire a connu une révolution : l'évaluation comparative des performances. En dépit des critiques adressées au mode de management qui en découle, celle-ci n'est pas nécessairement défavorable au monde des bibliothèques. Il s'agirait plutôt de savoir comment l'utiliser au bénéfice du service public auquel la profession reste attachée...

Comparaison est raison

Depuis plusieurs décennies déjà, la croissance économique a ralenti en France comme dans la plupart des pays développés et la situation des finances publiques s'est tendue. Année après année, les déficits sont devenus la règle, ce qui a amené une croissance importante de la dette publique. Face à cette dégradation des comptes de l'État et compte tenu des résistances sociales vis-à-vis des hausses des prélèvements obligatoires, les initiatives se sont multipliées en vue de contrôler l'efficacité des dépenses dans l'espoir de les limiter sans pour autant restreindre les prestations que rendent les services publics et auxquels les électeurs sont attachés. Une évolution qui concerne notamment les bibliothèques.

NOUVELLES PRATIQUES D'ÉVALUATION

Dans le secteur privé concurrentiel, le contrôle de l'efficacité des dépenses intervient dans une large mesure sous la forme de la sanction du marché : une entreprise qui n'affecte pas ses ressources de manière optimale et répond mal à ce que ses clients attendent d'elle perd des parts de marchés et, du coup, de l'argent. Rien de tel n'existe *a priori* dans le secteur public : une situation peu satisfaisante du point de vue de l'efficacité des dépenses peut perdurer de nombreuses années sans engendrer de pertes économiques sensibles pour l'entité considérée si elle tire l'essentiel de son financement de subventions, comme c'est très largement le cas des biblio-

thèques tant municipales qu'universitaires. D'où la nécessité d'avoir recours à des batteries d'indicateurs censés refléter l'activité des institutions publiques pour étalonner l'efficacité de l'usage des moyens qui leur sont affectés. Cette pratique, très développée également dans le secteur privé, porte un nom anglais : le « *benchmarking* ». Il s'agit de comparer les performances d'institutions similaires en vue de les amener, à travers des moyens incitatifs ou des contraintes, notamment budgétaires, à s'aligner sur les performances des « meilleures » d'entre elles. Ce qui passe souvent par des procédures contractuelles liant l'attribution de tels ou tels fonds supplémentaires à l'atteinte d'objectifs précis. Ce type de pratique s'est développé en particulier dans le secteur public anglais sous l'impulsion de Tony Blair dans la décennie 1997-2007 pendant laquelle il a dirigé le pays. Arrivé au pouvoir après la révolution conservatrice initiée par Margaret Thatcher, à la fin des années 1970, il a réussi, par cette transparence accrue exigée du secteur public, à faire accepter aux électeurs britanniques une hausse spectaculaire des dépenses publiques. Et notamment un quasi doublement des dépenses en matière de santé ou d'éducation.

Ce mode de management public, peu conforme aux traditions françaises, est cependant de plus en plus en vogue dans notre pays, notamment depuis l'adoption en 2001, de façon transpartisanne, de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Celle-ci remet en cause les procédures budgétaires habituelles, qui fondaient avant tout les dépenses prévues en année N+1 sur celles réalisées au cours de l'année N. La LOLF entend y substituer une logique d'indicateurs de performances dont l'évolution est censée guider à l'avenir celle de l'affectation des dépenses. Cette innovation implique indubitablement du travail bureaucratique supplémentaire pour suivre les indicateurs retenus. La pertinence de ces indicateurs

ne fait pas non plus toujours consensus, d'autant qu'ils sont souvent imposés d'en haut, dans la bonne tradition hiérarchique française. Ce mode de management risque également d'entraîner des effets pervers : les responsables sont incités à négliger des éléments importants dans la gestion parce qu'ils n'ont pas d'impact sur les indicateurs que les étages supérieurs regardent. Et les résultats de l'établissement peuvent sembler s'améliorer alors qu'en réalité l'efficacité de sa gestion se dégrade... Malgré tous ces inconvénients structurels, les excès de zèle et les résistances auxquels donnent lieu ces techniques de management lorsqu'elles sont introduites, il ne fait guère de doute cependant, qu'à défaut d'alternative susceptible de rendre des services comparables, le management public fera de plus en plus appel à elles au cours des prochaines années. Le *benchmarking* ne doit d'ailleurs pas être perçu uniquement comme une contrainte et une menace par ceux auxquels on l'impose. Quand on constate par exemple que, pour 2,2 millions d'étudiants, la France emploie 4 400 personnes dans ses BU alors qu'ils sont 9 800 au Royaume-Uni pour le même nombre d'étudiants et 8 900 en Allemagne pour 2,4 millions d'étudiants¹, cela n'incite pas forcément à limiter davantage les effectifs...

UNE CHANCE À SAISIR

En effet, les bibliothèques représentent des coûts que les dirigeants politiques s'efforcent (légitimement) de limiter mais elle constituent aussi potentiellement, au même titre que de nombreuses autres institutions publiques, un « plus » susceptible de concourir à l'attrait des universités françaises, des villes, à l'élévation du niveau culturel de la population... Même si les universités françaises connaissent aussi bien d'autres

1. David Fuegi, Martin Jennings, *International library statistics: trends and commentary based on the Libecon data*. 30 juin, 2004 : www.libecon.org

difficultés, le sous-investissement dans les BU joue, à n'en pas douter, un rôle non négligeable dans les mauvais résultats qu'elles obtiennent dans les comparaisons internationales et le peu d'attrait qu'elles exercent vis-à-vis des étudiants ou des enseignants étrangers. De même, quand on constate que Danois et Finlandais emploient respectivement 0,95 et 0,81 bibliothécaires pour 1 000 habitants et dépensent 64,3 € et 46,2 € par habitant contre 0,36 bibliothécaires pour 1 000 habitants et pour une dépense de 17,3 € par habitant et par an² en France, on est fondé à penser qu'il existe un lien entre ce niveau élevé d'investissement dans la lecture publique et les qualités reconnues aux pays nordiques à la fois en termes de cohésion sociale, de niveau culturel de la population et de succès dans les activités high-tech. Même si, bien sûr, interviennent une multitude d'autres facteurs que l'investissement dans les bibliothèques...

Les mutations considérables que connaît actuellement le monde de la lecture publique à travers le développement du numérique et de l'Internet ne facilitent cependant pas les choses. Ni en termes de suivi des performances : les nouveaux usages des bibliothèques rendent largement obsolètes les anciens indicateurs de performances, comme par exemple le nombre de prêts par an... Si l'on s'en tient à eux, on peut en effet avoir le sentiment que les bibliothèques sont en train de perdre toute utilité et être tenté de fermer le robinet budgétaire. Ni en termes de modèle de bibliothèque à viser à l'avenir : cela n'a manifestement plus aucun sens de chercher à rattraper les Scandinaves ou les Anglo-Saxons sur le nombre d'ouvrages en stock. Mais d'un autre côté, de telles ruptures technologiques offrent aussi des opportunités de rattrapage, voire de dépassement, à ceux qui étaient irrémédiablement à la traîne dans le modèle technologique précédent... ■

2. Source : voir note 1.

LES PAYS NORDIQUES, PARADIS DES BIBLIOTHÈQUES...

	% de la population adhérente à une bibliothèque	Nombre de visites dans une bibliothèque par habitant	Personnel de bibliothèque par habitant	Dépenses pour les bibliothèques par habitant	Classement global proposé par Libecon
1	Royaume-Uni	Finlande	Islande	Danemark	Finlande
2	Finlande	Danemark	Lituanie	Finlande	Danemark
3	Islande	Irlande	Lettonie	Islande	Estonie
4	Danemark	Suède	Estonie	Suède	Islande
5	Estonie	Royaume-Uni	Danemark	Pays Bas	Royaume-Uni
6	Japon	Norvège	Finlande	Norvège	Norvège

Source : Libecon, données 2001

PETIT INVENTAIRE DES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT AU BÉNÉFICE DES BIBLIOTHÈQUES

De l'État

• **Dotation générale de décentralisation (DGD).** Pour la construction et l'aménagement des bibliothèques municipales (ou intercommunales) et départementales, l'État dispose, depuis 1986, de la procédure de la DGD des bibliothèques. Celle-ci se décline en trois volets : aides pour les travaux, pour l'acquisition de mobilier et matériel, et pour celle d'équipements informatiques et multimédias. La troisième de ces subventions est attribuée sans condition de surface minimale de l'établissement aidé, à une hauteur moyenne de 25 % du coût hors taxe de la dépense. Pour les deux autres financements, une surface minimale est requise correspondant, pour une bibliothèque centrale, à 0,07 m²/hab. pour une population inférieure à 25 000 habitants, et à 0,015 m²/hab. au-delà. Dans le cas d'une annexe, la réalisation doit être d'au moins 100 m² pour les communes de moins de 10 000 habitants, et de 300 m² pour celles qui en comptent davantage. Ces aides sont, par ailleurs, assujetties à un prix plafond au m², réévalué chaque année. En 2008, il se monte à 1499 € hors taxe pour les travaux, et à 299 € hors taxe pour le mobilier et le matériel.

De la Drac

• **Aides au fonctionnement.** Les Directions régionales des affaires culturelles (Drac), antennes du ministère de la Culture et de la Communication en région, peuvent attribuer, sur projets, des aides à des actions aussi diverses que des animations littéraires (en particulier celles qui s'inscrivent dans le calendrier des manifestations nationales que sont Le Printemps des poètes et Lire en fête), des opérations de lutte contre l'illettrisme, de soutien à la librairie indépendante et à la petite édition en région, des programmes de formation des professionnels, ou encore des plans de conservation et de restauration de documents patrimoniaux venant s'insérer dans le cadre des Pape (Plans d'action pour le patrimoine écrit) régionaux.

• **Aides aux acquisitions.** Dans le domaine patrimonial, la Direction du livre et de la lecture (DLL) peut subventionner les acquisitions exceptionnelles faites par les bibliothèques municipales, au titre de la procédure des Apin (Acquisitions patrimoniales d'intérêt national).

Dans une dizaine de régions, des Frab (Fonds régional d'acquisition des bibliothèques), co-financés par la Drac et le conseil régional, viennent abonder les budgets des bibliothèques de leur territoire pour l'achat de documents patrimoniaux.

Du ministère de la Culture

• **Aides à la numérisation.** Par ailleurs, on peut signaler que la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) du ministère de la Culture lance, chaque année, un appel à projets de numérisation d'envergure, de livres ou de presse, à destination des bibliothèques, services d'archives et autres organismes détenteurs de fonds importants.

De la DLL

• **Aides au signalement, mise à disposition, valorisation.** La DLL a retenu, pour sa part, en 2007 et 2008, une procédure similaire, pour soutenir des opérations de signalement, de mise à disposition et de valorisation de collections, qui s'inscrivent dans le cadre du Pape.

Du CNL

• **Aides aux acquisitions thématiques.** En 2008, le Centre national du livre (CNL) a restructuré sa politique de subvention aux bibliothèques. À compter du 1^{er} janvier 2009, il s'agira d'aides thématiques leur permettant d'acquérir livres et revues de langue

française. L'aide portera sur des projets relevant des domaines documentaires que favorise le CNL : littérature et critique littéraire, littératures étrangères, art et bibliophilie, jeunesse, histoire et sciences de l'homme et de la société, littérature scientifique et technique, bande dessinée, philosophie, théâtre et poésie. Les conditions d'éligibilité restent les mêmes, en matière d'heures d'ouverture, de personnel, de crédits d'acquisition. L'aide attribuée pourra représenter entre 25 % et 50 % du coût du projet.



La construction de la bibliothèque d'Avoine (Indre-et-Loire), communauté de communes du Véron (architecte Pascale Seurin, 1 595 m²), a bénéficié de crédits d'État.

Bernard DÉMAY
Drac Île-de-France

THIERRY GIAPPICONI
Conservateur en chef
BM de Fresnes



MARTINE VAN LIERDE
Directrice adjointe
BM de Fresnes



L'évaluation de l'impact économique des bibliothèques : objectifs et faisabilité

Dans l'état actuel de l'art, nous ne pouvons prétendre faire en quelques lignes le tour d'une question où la problématique et, plus encore, les réalisations en sont à leurs balbutiements. Efforçons-nous donc plutôt d'aborder quelques pistes et réflexions.

Rappelons tout d'abord que l'évaluation de l'impact économique des bibliothèques s'inscrit dans une démarche plus générale, celle de l'évaluation des politiques et des services publics. Disons d'emblée qu'il nous paraît naturel de rendre compte aux citoyens de l'usage qui est fait de leur contribution, en matière économique comme dans les autres domaines¹. Notons, à cette occasion, l'importance croissante de l'évaluation ou de ce qui s'en réclame peu ou prou dans les décisions politiques qui les concernent. Souvenons-nous, par exemple, que c'est à partir d'une simple présomption d'impact négatif du rôle des bibliothèques publiques sur la rétribution des auteurs, voire de l'édition et de la distribution, que l'on en est venu à établir un « droit de prêt ».

DU BON USAGE DES DENIERS PUBLICS...

L'évaluation économique interne, mesurant l'efficacité², ne pose pas plus de problème en bibliothèque qu'ailleurs. Elle consiste à apprécier dans quelle mesure les ressources attribuées ont été utilisées de façon à servir au mieux ses objectifs. Des ratios comme le rapport entre l'effectif du personnel et le nombre d'heures d'ouverture relèvent de cette démarche.

1. « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. » Article 14 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789*.

2. L'efficacité (de l'anglais *efficiency*) est le rapport entre moyens et résultats.

Les précautions d'usage doivent être naturellement de règle ; dans cet exemple, des éléments comme la configuration des bâtiments influent largement sur les résultats. Il est toutefois notoire que l'efficacité des bibliothèques publiques françaises n'est globalement pas bonne : en témoignent, précisément, les horaires d'ouverture. Les bibliothécaires feraient bien de se préoccuper rapidement de cette question avant que des contrôleurs de gestion ou des auditeurs ne le fassent à leur place. Bien des collègues éviteraient ainsi de se voir imposer des solutions inadaptées en lieu et place des solutions bibliothéconomiques plus pertinentes qu'ils étaient seuls à pouvoir proposer...

... AU BÉNÉFICE PUBLIC

L'évaluation de l'impact économique proprement dit s'avère plus difficile. D'abord parce qu'il s'agit d'effets prévus ou non prévus, et non simplement de réalisations. Il est facile de connaître, par exemple, un nombre d'emprunteurs puis de comparer ce chiffre avec une population cible. Mais, en l'état des pratiques d'évaluation, nous ne pouvons tout au plus qu'émettre des suppositions quant à l'impact de ce résultat sur le développement de la lecture³.

3. Voir sur les définitions d'emprunteur, d'utilisateur, etc. la norme ISO 2789 : statistiques internationales de bibliothèques, et, pour les notions de résultat et d'impact, la norme ISO 11620 : indicateurs de performance des bibliothèques.

Le premier type de conséquence économique qui vient à l'esprit concerne la diffusion et l'édition, et donc, indirectement, la rémunération des auteurs. Encore faudrait-il définir au préalable les contours précis de ce que l'on veut évaluer. À moins de penser que les bibliothèques ont vocation à tout acheter, comparer les dépenses des bibliothèques avec le chiffre d'affaire global de l'édition n'a pas de sens. Il conviendrait au contraire de préciser le profil de la politique documentaire à évaluer. Les difficultés dans la constitution de référentiels appropriés ne sont pas insurmontables. On pourrait par exemple mesurer les effets des acquisitions, voire les retombées de l'effort promotionnel des bibliothèques, à partir d'un échantillon représentatif de titres à faible tirage et à diffusion lente dont l'intérêt scientifique, littéraire ou artistique est fort alors que leur rentabilité économique n'est pas acquise. Le résultat est prévisible pour les BU ; il ne faut pas être grand clerc pour deviner que, sans leurs achats, certaines publications ne pourraient survivre, et n'auraient même jamais vu le jour. Du côté des bibliothèques publiques française, un résultat positif est également probable dans le secteur de la littérature jeunesse où non seulement l'on reconnaît généralement le poids de leurs achats aux petits éditeurs, mais encore l'excellence de leur fonction « mercatique » auprès d'un plus large public. L'excellence des relations entre éditeurs et bibliothécaires du secteur, dont le salon du livre de Montreuil est emblématique, constitue à cet égard un très bon indicateur de réussite.

BIBLIOTHÈQUE ET ÉCOSYSTÈME DE L'ÉDITION

Nous serons moins optimistes quant au rôle des bibliothèques publiques en général vis-à-vis du reste de l'édition tant la logique distributive a trop souvent pris le pas sur la sélection. En ce domaine, la mise en œuvre d'une investigation sérieuse présenterait beaucoup d'avantages. Elle serait l'occasion de s'interroger sur la finalité des politiques documentaires et pourrait déboucher sur la recherche des formes les plus pertinentes de l'apport du réseau des bibliothèques publiques à l'écosystème de l'édition. Cette mise en perspective serait d'autant bienvenue que l'environnement change rapidement. Le modèle économique proposé par Gallica 2 mérite, en l'espèce, toute notre attention. En offrant, à partir d'une même recherche, l'accès gratuit aux documents libres de droit tout en renvoyant quant au reste à des plateformes où les droits sont gérés par les éditeurs ou leurs représentants, cette expérimentation offre un bel exemple de tentative de mutualisation et de coopération où service public et entreprises se retrouvent au service de l'intérêt public.

BIBLIOTHÈQUE ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Mais l'impact économique des bibliothèques ne concerne pas que les éditeurs. La notion de « bénéfice » ou de « rentabilité » économique et social des services publics commence à concerner les bibliothèques. On s'est, par exemple, intéressé aux États-Unis à l'impact de l'ouverture de grandes bibliothèques sur l'activité commerciale de la ville ou du quartier environnant. Dans bien des domaines, les collectivités locales ont de plus en plus recours à ce type d'investissement pour orienter dès l'amont leurs projets d'urbanisme. On voit cependant les limites d'une évaluation fondée sur le critère de l'augmentation du chiffre d'affaire des commerces riverains, car on pourrait aisément imaginer obtenir de meilleurs résultats avec d'autres équipements sportifs ou de loisirs, publics ou privés. Le bon sens nous invite plutôt à rechercher le bénéfice induit par les bibliothèques dans des effets macroéconomiques résultant de leur rôle de contribution à la formation, et donc, indirectement, au développement, à l'emploi et à l'insertion sociale. Nous sommes cependant conscients de la difficulté d'une telle démarche, bien que la voie ait été ouverte à cette recherche en tentant, par exemple, de déterminer la contribution des bibliothèques à la réussite des études scolaires et universitaires. Le récent dossier « Évaluation et prospective » du *Bulletin des bibliothèques de France* montre en outre que la communauté internationale des bibliothèques se dote progressivement de méthodes et d'outils susceptibles d'aller, avec ses propres moyens, plus loin que nous ne le pensions⁴. Il va cependant de soi que les bibliothécaires ne sauraient, en ce domaine comme en bien d'autres, se suffire à eux-mêmes. Un tel projet appelle une démarche interdisciplinaire leur associant les compétences des économistes et des spécialistes des sciences sociales.

Mais pour prendre tout son sens, cette entreprise devrait aussi et surtout associer en amont les décideurs politiques, tant pour s'entendre sur les objectifs poursuivis que sur le type d'évaluation à mener et la sélection des questions auxquelles l'évaluation devra répondre. Faut-il en effet rappeler que le but final de toute évaluation est d'éclairer l'action, et pour ce faire d'aboutir à un diagnostic compris et partagé par tous les acteurs ?

4. *BBF* 2008 - Paris, t. 53, n° 3.



Bénédicte Dupré-Paturel

Conservateur et responsable informatique
à la Bibliothèque de Caen

“**Nous sommes passés des CD Rom electre à electre.com depuis maintenant 6 mois. Il était en effet indispensable que tous les bibliothécaires aient un accès en ligne à la recherche bibliographique pour mener à bien notre nouvelle politique d'acquisition. Celle-ci concerne à la fois la bibliothèque centrale de Caen, 7 bibliothèques de quartiers et celles du réseau de la communauté d'agglomération de Caen La Mer qui regroupe Caen, Hérouville et Ifs. Nous avons travaillé ensemble sur le nombre d'accès afin d'optimiser la répartition du coût. L'investissement fait a permis de servir beaucoup plus de gens et beaucoup plus de services qu'avec les CD Rom. Aujourd'hui, nous avons mutualisé 9 accès qui, grâce à des codes communs ou réservés à certaines bibliothèques, servent quotidiennement à une trentaine de personnes dans de nombreux aspects de leur vie de bibliothécaire... et pas seulement pour les acquisitions évidemment!**”

electre.com

L'information bibliographique professionnelle

GHISLAIN FAUCHER
Directeur de la BDP
de Lot-et-Garonne



Des poids et des mesures

Le poids symbolique d'une BDP et son équivalent sonnante et trébuchant semblent parfois appartenir à des réalités différentes.

Inclus dans celui d'une collectivité territoriale, le budget d'une BDP évoque le paradoxe du kilo de plume et du kilo de plomb...

Le budget en BDP

L'argent n'est pas, me semble-t-il, un sujet tabou dans les BDP même si, au café du commerce du bibliothécaire, il a toujours mauvaise réputation. Pourtant, et c'est légitime, on ne manque jamais de réclamer davantage de moyens, c'est-à-dire d'argent, pour un service public de meilleure qualité. Qu'il s'agisse de recettes (élaboration du budget, subventions...), de dépenses (appels d'offres dans le cadre de marchés publics, politiques d'acquisitions...), de questions économiques plus générales (chaîne du livre, loi sur le prix unique, etc.), l'argent est une préoccupation quotidienne. Mais c'est lors des périodes de préparation budgétaire qu'il devient une véritable priorité qui implique la mise en œuvre de procédures spécifiques. Avant d'aborder ces questions, il est nécessaire d'évaluer au préalable le poids relatif des bibliothèques départementales de prêt dans leur collectivité et d'examiner comment se compose généralement un budget de BDP.

LE POIDS BUDGÉTAIRE DES BDP

Les bibliothèques départementales de prêt font partie des services des conseils généraux et leurs recettes sont essentiellement d'origine départementale, même si elles perçoivent aussi des subventions du CNL ou des Drac. Le budget de la BDP est donc une composante du budget départemental. Pour un responsable de bibliothèque départementale, la préparation budgétaire est avant tout un exercice de grande humilité car cette période de l'année est celle qui renvoie

les BDP, même les plus grandes, à leur petite taille face aux géants départementaux que sont les services sociaux ou les services responsables des infrastructures routières ou fluviales. Les premiers consomment souvent plus de 50 % des budgets de fonctionnement des départements alors que les seconds concentrent l'essentiel des crédits d'investissement. À côté de ces mastodontes, les services culturels dans leur ensemble font souvent figure de poids plume et les BDP représentent généralement moins de 0,5 % du budget de la collectivité : pas de quoi se prendre pour le nombril du monde, pas même pour celui du département... Mais pas de quoi se dévaloriser non plus car cette évaluation quantitative ne reflète pas la place réelle des BDP. En effet, les services de lecture publique des départements jouent parfois, au-delà de leur poids budgétaire apparent, un rôle essentiel dans les politiques d'aménagement culturel du territoire en contribuant au développement et au renforcement des réseaux de bibliothèques et médiathèques municipales ou intercommunales. En outre, ils sont fréquemment à l'origine de politiques de formation ambitieuses ou de projets culturels dont l'intérêt ne se mesure pas à la quantité d'argent qu'ils consomment.

D'autre part, le poids budgétaire de la lecture publique ne se limite pas uniquement au budget propre de la bibliothèque départementale. Il se mesure aussi aux subventions attribuées aux communes et aux communautés de communes par les départements pour la création ou le développement de bibliothèques ou de médiathèques. Ces subventions sont gérées par les services centraux des conseils généraux mais elles sont attribuées, le plus souvent,

BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DES BDP (2006)

	Budget personnel	Nombre d'agents	Acquisitions	Formation	Animation
Moyenne	910 210	25 ETP	324 373	15 723	34 498
Médiane	802 839	23 ETP	284 500	13 370	24 251
BDP					
Haute-Garonne	2 532 538	73	664 445	7 472	67 505
Nord	2 776 688	85	1 249 175	28 600	117 179
Hautes-Alpes	473 283	12	189 669	29 212	10 897
Creuse	631 030	18	134 667	7 413	36 776
Lot-et-Garonne	769 000	21	169 190	16 449	61 300

Source ADBDP

La population du Nord s'élève à 2 597 361 habitants, celle de la Haute-Garonne à 1 135 000, tandis que le département de la Creuse compte 124 470 habitants, les Hautes-Alpes 135 000 et le Lot-et-Garonne 305 380.

Le budget du conseil général du Nord s'élève en 2008 à 2,9 milliards €, celui de la Haute-Garonne à 1,27 milliard quand le budget de la Creuse s'établit à 180 millions €, celui des Hautes-Alpes à 221 millions et celui du Lot-et-Garonne à 364 millions €.

après avis conforme de la BDP. Ces régimes d'aides, validés et mis en œuvre par l'administration départementale, sont initiés et élaborés par les BDP ou avec leur concours. Le montant de ces lignes budgétaires dépend du plan de développement de la lecture publique voté par l'assemblée départementale et du nombre de projets éligibles au cours d'une année (construction, achat de mobilier, recrutement de professionnels...). Dans ce cas, la prévision budgétaire annuelle se fait donc avec le concours de la BDP sur la base des éléments qu'elle recueille, qu'il s'agisse de demandes dont elle a seulement connaissance, d'initiatives qu'elle soutient ou de projets qu'elle a suscités.

LES BUDGETS DES BDP

Frais de personnel. Ils composent l'essentiel des budgets mais ne sont pas, eux non plus, gérés par les BDP elles-mêmes mais par les services administratifs des conseils généraux. La direction de la bibliothèque peut cependant peser sur cette ligne puisqu'il lui appartient de suggérer au conseil général la politique à mener en matière de personnel : constitution ou renouvellement d'équipes, création de postes, etc.

Le budget d'acquisitions. Il forme tout naturellement le deuxième poste important. Son évolution dépend de nombreux facteurs (politique documentaire de l'établissement, coût unitaire des documents, moyens de la collectivité, projets ponctuels autour de telle thématique ou de tel secteur...) et elle constitue un des enjeux majeurs de la négociation budgétaire.

Les volumes des lignes « personnels » et « acquisitions » sont souvent liés à la taille du département, à la population

à desservir et au budget global du conseil général. Ainsi, le département du Nord avec ses 2,5 millions d'habitants et son budget de 2,9 milliards d'euros dispose d'une BDP comptant plus de 80 salariés et une enveloppe d'achat de documents de 1 250 000 € quand les crédits d'acquisitions des BDP de la Creuse, des Hautes-Alpes ou du Lot-et-Garonne sont inférieurs à 200 000 €. Ces écarts sont normaux dans la mesure où ces trois départements sont beaucoup moins peuplés (la Creuse compte seulement 124 470 habitants) et dotés de moyens beaucoup plus modestes (221 millions pour les Hautes-Alpes).

Formation des personnels du réseau départemental et Animation sont en revanche les budgets les moins dépendants de la richesse du département et par conséquent plus sensibles aux projets de la direction de l'établissement ou aux choix politiques du conseil général. Ainsi, la BDP des Hautes-Alpes conduit un programme de formation qui mobilise près de 30 000 € par an là où la moyenne nationale est plutôt de 15 000 €. Celle du Lot-et-Garonne va se doter d'un budget animation de 61 000 €, très au-dessus de la moyenne, car elle organise tous les ans un important festival de conte.

LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE

En fait, une année civile compte plusieurs périodes de préparation budgétaire, car au budget primitif s'ajoutent les décisions modificatives (en Lot-et-Garonne, DM 1 en juin, DM 2 en octobre) qui permettent de procéder aux ajustements nécessaires. L'essentiel du travail s'effectue néanmoins au cours de la préparation du budget primitif.

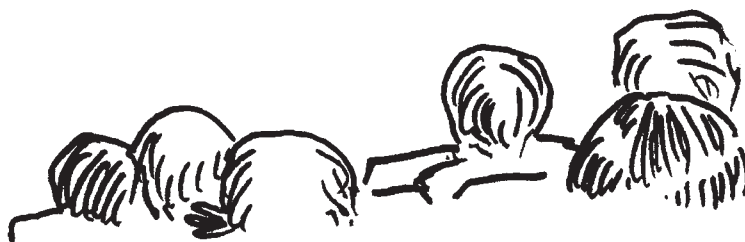
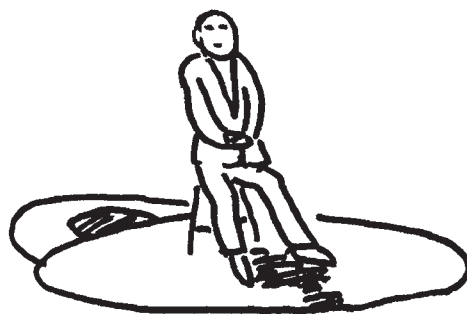
Il faut distinguer deux situations très différentes : au sein d'une collectivité, la BDP peut faire partie d'une direction de la culture ou bien n'être rattachée à aucune direction et dépendre directement du directeur général des services. Dans le premier cas, la négociation se passera au sein du service culturel, à charge pour le directeur des affaires culturelles de défendre les budgets de sa direction auprès des décideurs, parmi lesquels celui de la BDP. Dans le deuxième, le directeur de la BDP est lui-même convoqué aux réunions d'arbitrage et chargé de défendre directement son budget face à la direction générale, à la direction des finances et à un ou plusieurs élus. Cette dernière situation, même si elle n'est pas toujours la plus confortable – l'exercice ressemble parfois à un grand oral d'examen avec les moments d'attente dans le couloir et quelques pics de stress – présente l'avantage de permettre une négociation sans intermédiaire et évite l'écueil d'un premier arbitrage défavorable au sein d'une direction de la culture.

Concrètement, la procédure budgétaire et les calendriers varient d'une collectivité à l'autre mais on retrouve quelques constantes. Elle se déroule sur plusieurs mois avec, pour un budget voté en session plénière au milieu du mois de mars, la réception dans la deuxième quinzaine d'octobre d'une lettre de cadrage qui fixe le calendrier et les objectifs : stabilité, augmentation limitée à un certain pourcentage... Des fiches

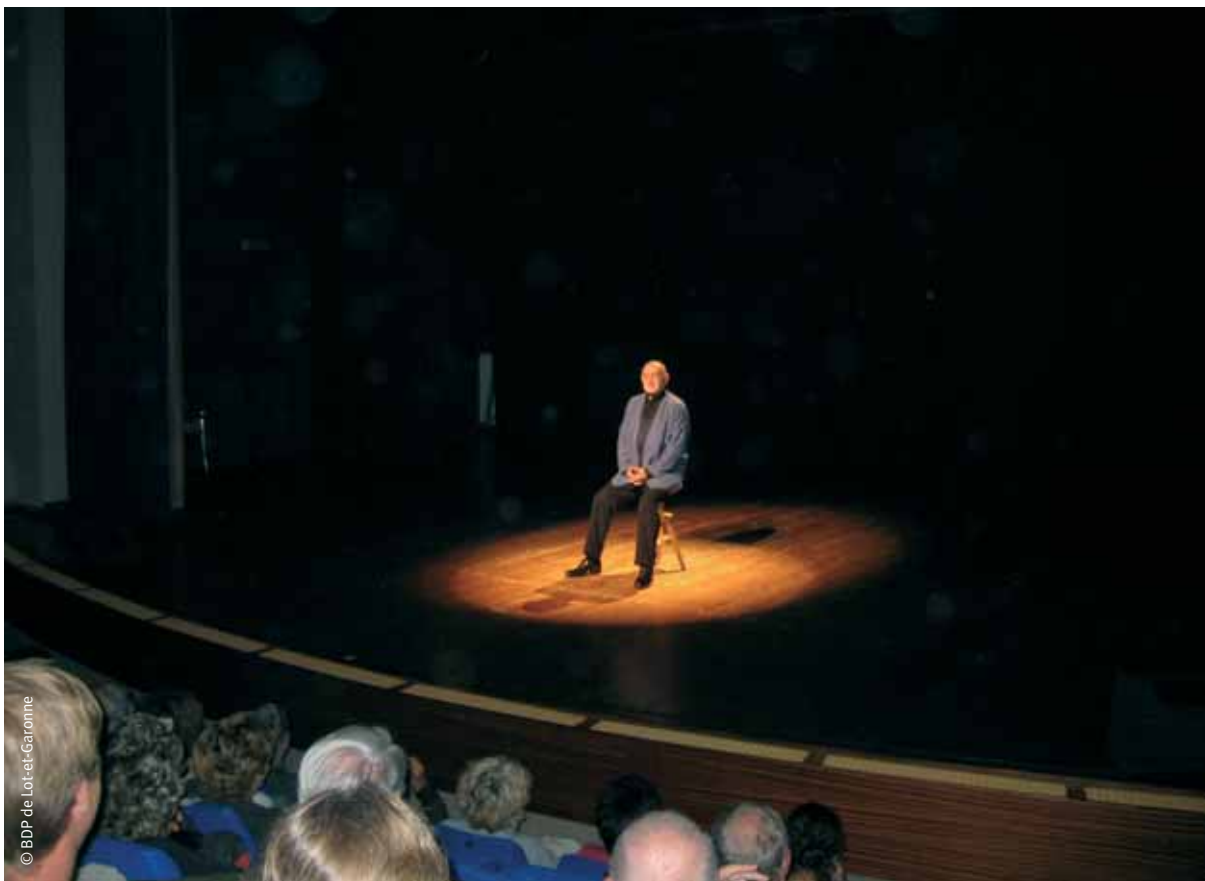
budgétaires (une fiche par enveloppe) sont également transmises aux services qui ont trois à quatre semaines pour les renseigner et les retourner.

Il appartient alors à la direction de la bibliothèque de se lancer dans les opérations de prévision pour l'année civile à venir. Il s'agit de recenser les besoins en s'appuyant sur l'expérience des budgets précédents, sur le budget de l'année en cours, sur les projets susceptibles d'aboutir ou déjà validés. Cette phase implique la consultation de nombreux collaborateurs, ceux qui sont chargés des questions budgétaires mais aussi l'ensemble des collègues porteurs de projets, responsables de secteurs ou susceptibles de suggérer actions, acquisitions, ou travaux ayant des incidences budgétaires. Un premier arbitrage se déroule en interne pour hiérarchiser les demandes et fixer des priorités parmi les propositions des agents et des cadres.

Pour les nouvelles actions qui peuvent nécessiter une augmentation sensible de certains articles ou la création de nouvelles enveloppes, il est essentiel de préparer une argumentation justifiant la nouvelle dépense. Il est aussi préférable que cette nouvelle action ait été validée en amont par la hiérarchie et l'élu responsable de la culture ou la commission qu'il préside. La négociation budgétaire peut donc se dérouler en dehors de la période de préparation budgétaire puisque la



La négociation budgétaire...



© BDP de Lot-et-Garonne

Le conteur Henri Gougoud lors de l'ouverture du festival de contes 2007 organisée par la BDP de Lot-et-Garonne.

validation de nouveaux projets par la direction concernée ou la commission compétente peut intervenir n'importe quand dans l'année.

Les fiches renseignées sont ensuite transmises au service des finances qui se charge de préparer les réunions d'arbitrage. C'est le moment essentiel de la procédure.

LES RÉUNIONS D'ARBITRAGE

Ces réunions se déroulent un mois et demi environ avant le vote du budget. Elles permettent aux services financiers, à la direction générale et aux élus chargés de ce secteur d'élaborer le document budgétaire qui sera soumis à l'assemblée. Dans une collectivité publique, quelle qu'elle soit, la marge de manœuvre des décideurs porte sur une part minime du budget global car la plupart des dépenses sont obligatoires : aides sociales, frais de personnel, régimes de subventions... La marge de manœuvre étant relativement réduite, il est d'autant plus important pour la collectivité de bien définir ses priorités. C'est donc à ce stade que le responsable d'une BDP doit savoir se rendre convaincant pour démontrer que ses demandes sont légitimes, voire vitales.

En matière de négociation budgétaire, il n'y a évidemment pas de stratégie type. Tout dépend de la personnalité des intervenants, des règles mises en place par la collectivité, mais il semble raisonnable de se présenter à ces réunions avec une bonne préparation, une argumentation solide et des solutions de repli. Comme son nom l'indique, une négociation implique des débats mais aussi des concessions de part et d'autre. Il est prudent d'avoir choisi sereinement à l'avance les augmentations auxquelles on accepte de renoncer pour mieux défendre celles que l'on considère comme essentielles. D'autre part, ce type d'exercice nécessite de bonnes capacités d'adaptation car l'atmosphère peut varier selon l'humeur des participants ou leur état de fraîcheur physique et l'écoute ne sera probablement pas la même si l'on est reçu en fin de journée, après des heures d'examen de dossiers complexes et parfois douloureux, ou si le dialogue se déroule avec des interlocuteurs reposés et détendus.

Ces réunions d'arbitrage sont vraiment déterminantes puisqu'en dehors de situations exceptionnelles, c'est le résultat de ces négociations qui va aboutir au document budgétaire définitif, soumis à l'assemblée départementale, et qui a donc toutes les chances d'être adopté. ■

PIERRE CARBONE
Inspection générale des bibliothèques



La provenance des ressources en BU

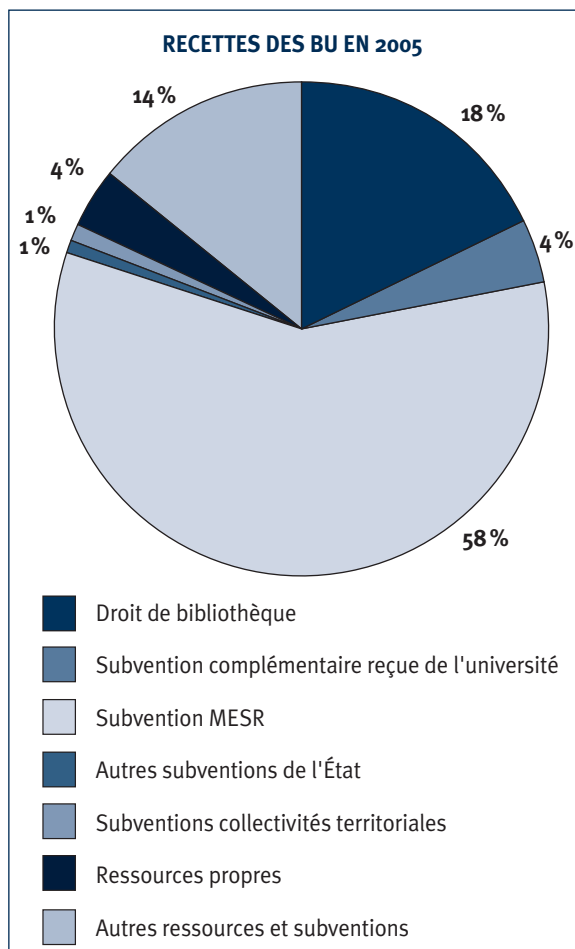
La loi Liberté et responsabilité des universités (LRU) introduit une révolution dans la négociation des budgets des SCD. Ils doivent se préparer à un nouveau rapport à l'administration dont ils dépendent.

Les statistiques les plus récentes dont nous disposons sur les bibliothèques universitaires sont celles de l'année 2005. Pour la France entière, les recettes des BU étaient proches de 156 M€. De 2001 à 2005, elles ont progressé de 4 à 5 M€ par an. Compte tenu d'une stabilisation du budget de l'État à partir de 2007, on peut en estimer le montant à 165 M€ en 2008.

Le graphique ci-contre présente la provenance des ressources en 2005. Les pourcentages par type de recette ont peu varié de 2001 à 2005, et on peut supposer que la situation en 2008 en est proche à 1 à 2 % près.

LES RECETTES DE L'UNIVERSITÉ

Les recettes de l'université (droit de bibliothèque et subvention complémentaire reçue de l'université) représentent 22 %.



• **Le droit de bibliothèque** (18 %) a été créé par la loi de finances du 23 décembre 1873, qui le fixait à 10 F. Longtemps ressource principale des BU (60 % du budget de fonctionnement en 1937¹), ayant « l'avantage de lier le montant des ressources attribuées à la bibliothèque au nombre de ses utilisateurs », il ne pesait plus que 20 % en 1970 pour rester depuis à ce niveau. Le montant des droits de scolarité des étudiants affecté au SCD est fixé par un arrêté annuel, il est de 28 € en 2008 et progresse de 1 € par an depuis 2002². Ce taux est identique quel que soit le niveau de diplôme, alors que le taux global des droits de scolarité est de 165 € en licence, 215 € en master et 326 € en doctorat. Un taux différencié permettrait de prendre en compte la différence des coûts documentaires selon le niveau d'études. Les boursiers sont exonérés. Si le ministère verse aux établissements une « compensation boursiers », celle-ci n'est pas intégrale, la part BU n'est pas toujours reversée au SCD, ce qui a pour effet de pénaliser les universités accueillant une forte proportion de boursiers.

• **La subvention complémentaire** reçue de l'université (4 %) correspond à l'origine à un dispositif incitatif institué par la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information

1. Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, Presses de l'ENSB, 1977, p.226.

2. Arrêté du 29 juin 2007 publié au JO du 6 juillet 2007.



D.R.

Salle de lecture de Médecine, BU de Paris-12, réouverte en mars 2008 après rénovation.

scientifique et technique (DBMIST) en 1987 : si l'université affectait à la BU un montant supérieur au droit de bibliothèque, elle recevait en sus une subvention de l'État égale au différentiel. Depuis, ce poste intègre divers financements (crédits recherche au titre du Bonus qualité recherche, aide à l'achat de ressources électroniques, etc.).

LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

La subvention de fonctionnement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) constitue la plus grande enveloppe (58%). Elle comprend :

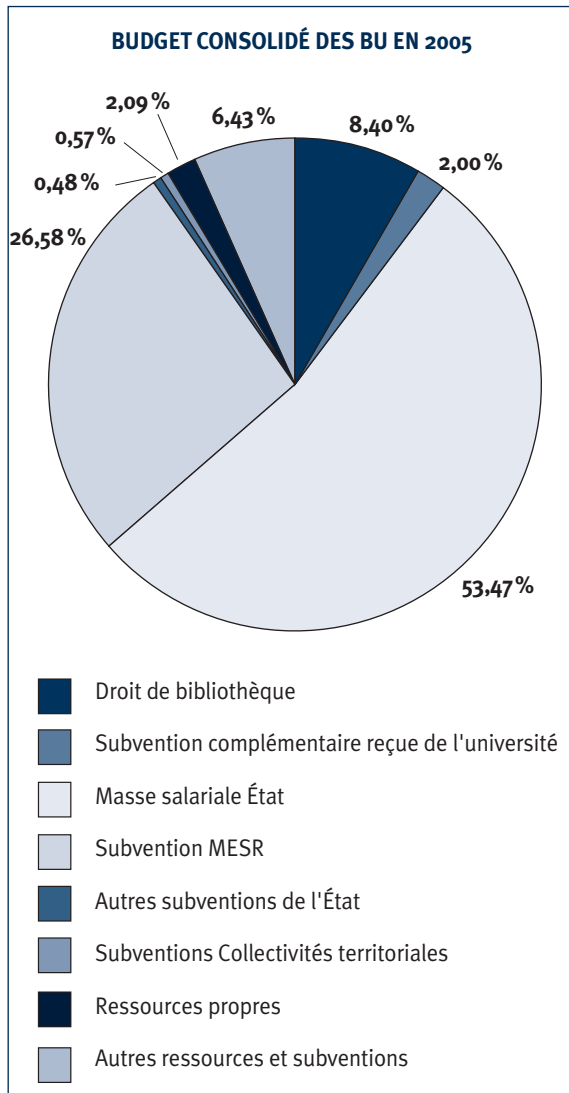
- **une part sur critères** (ou dotation normée) calculée chaque année sur la base des effectifs étudiants inscrits à des diplômes nationaux – les diplômés d'université sont supposés être autofinancés, y compris pour la BU, et donc non subventionnés – et des effectifs enseignants-chercheurs. Les étudiants en licence sont affectés d'un coefficient 1, les étudiants en master et doctorat ainsi que les enseignants-chercheurs d'un coefficient 1,4 dans les disciplines tertiaires et 3,2 dans les disciplines secondaires, plus coûteuses notamment pour les abonnements de périodiques. À la prise en compte des effectifs s'ajoute une dotation forfaitaire par SCD de 60 980 €, ainsi que la prise en compte des surcoûts liés aux délocalisations (par une dotation de 15,245 € à l'étudiant délocalisé) ;

- **une part contractuelle** variable en fonction de l'évaluation des projets des établissements (développement des collections, amélioration des services au public, modernisation, formation des usagers, etc.), fixée pour une durée de quatre ans. Dans cette part contractuelle, l'enveloppe consacrée au développement des collections occupe la part prépondérante. Les crédits attribués aux Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique sont maintenant intégrés dans la part contractuelle.

La part sur critères et la part contractuelle ont, au niveau national, un poids quasi équivalent : au projet de loi de finances 2008 du MESR, 48,6 M€ pour la dotation normée, 46,3 M€ pour la dotation contractuelle (dont 31,2 M€ pour les ressources documentaires, 12,3 M€ pour l'amélioration des conditions d'accueil et des services aux usagers ainsi que des accès à la documentation – modernisation des systèmes informatiques, accès à distance, signalement dans le Sudoc –, et 2,8 M€ pour la numérisation du patrimoine³).

Cet équilibre normé/contrat est propre aux BU depuis une dizaine d'années, et les place en position singulière : la part contractuelle pèse environ 10% de la dotation globale aux universités (mais 100% pour la recherche). Le volet

3. www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2008/pap/pdf/



documentaire du projet d'établissement est un élément déterminant pour le SCD.

REVUE DE DÉTAIL

Les autres subventions de l'État (1%) concernent notamment les subventions du Centre national du livre. Ces dernières années, le CNL a articulé ses aides aux BU sur les contrats d'établissements en concluant des conventions triennales de soutien à des projets thématiques selon le calendrier de contractualisation des universités.

- **Les subventions des collectivités territoriales** (principalement les régions, mais aussi les villes) représentent un peu plus de 1%. La situation en 2005 révèle des inégalités entre la province (1,51%) et l'Île-de-France (0,61%). Cette différence devrait s'atténuer, la Région Île-de-France ayant engagé depuis 2006 divers programmes de soutien aux bibliothèques (BiblioRIF pour

les projets de rénovation de surfaces, dispositif d'aide au recrutement d'étudiants moniteurs...). En province, plusieurs régions financent notamment l'achat de ressources électroniques.

- **Les ressources propres** pèsent environ 4%. Leur poids diminue constamment (5,2% en 2001, 4,9% en 2003, 4,5% en 2005). Il s'agit des prestations payantes – photocopie, prêt entre bibliothèques (PEB), etc. –, et leur baisse reflète celle du volume du PEB. En effet, les transactions PEB étaient à 80% des reproductions d'articles de périodiques, dont la demande a baissé en raison d'un accès presque général des BU à des bouquets de revues en ligne.

- **Les autres ressources et subventions** représentent 14% en 2005. Le montant varie selon les BU de quelques milliers d'euros à plus d'un million, pour couvrir des subventions d'équipement, qui peuvent émaner de l'État ou des collectivités territoriales⁴.

UNE VUE DU BUDGET CONSOLIDÉ DES BU

Les coûts de personnel sur budget État étaient estimés en 2005 à 179 M€ (à ajouter aux 156 M€ de recettes budgétaires. Dans le budget consolidé (335 M€ en 2005), la part de l'État est encore plus prépondérante (80%) (cf. schéma ci-contre).

VERS LE BUDGET GLOBAL

Dans le cadre de la loi Libertés et responsabilités des universités (LRU) du 10 août 2007⁵, celles-ci vont obtenir dans les 5 ans une autonomie budgétaire complète (y compris pour ce qui concerne la masse salariale des fonctionnaires de l'État, avec l'obligation de respecter un plafond d'emplois). Cela veut dire qu'elles recevront une dotation globale du MESR, et que le « fléchage » des crédits documentaires va cesser. Les SCD recevront alors de l'université une dotation dont ils devront négocier chaque année le montant. La négociation des moyens en interne sera donc vitale, l'élaboration de projets précis et correctement évalués financièrement prend une importance stratégique pour eux, ainsi que la mise en place d'indicateurs de suivi. Cela devrait inciter fortement les SCD à élaborer des plans de développement des collections et ressources documentaires par discipline ainsi qu'à mettre en place des dispositifs réguliers d'évaluation par les usagers, afin que les besoins documentaires et les services aux publics soient correctement pris en compte. ■

⁴. Les résultats de l'ESGBU ne permettent pas d'en établir la provenance.

⁵. JO du 11 août 2007.

ENCYCLOPÉDIE
INFORMATIQUE
RELIGIONS
PSYCHOLOGIE
PHILOSOPHIE
SCIENCES SOCIALES
DROIT
LANGUE FRANÇAISE
SCIENCES
NATURE
TECHNIQUES
MÉDECINE
CUISINE
BRICOLAGE
JARDINAGE
ARTS
SPORTS
LITTÉRATURE
HISTOIRE

“UNE BIBLIOTHÈQUE,
C’EST LE CARREFOUR
DE TOUS LES RÊVES
DE L’HUMANITÉ”

Julien Green



> *Concepteur de Solutions*
> *Fabricant de Mobilier*

> *Bibliothèques & Médiathèques publiques*
> *Espaces publics multimédias*

> **SIÈGE SOCIAL :**

Parc d'Activité de St Porchaire
BP 54 - 81 Boulevard de Thouars
79302 Bressuire cedex
tél. : **05 49 82 10 40**
fax : 05 49 74 02 91

> **SERVICE COMMERCIAL :**

862 rue des Crais - BP 32036
71020 Mâcon cedex 9
tél. : **03 85 20 50 15**
fax : 03 85 34 71 53

> **E-MAIL :** brm-mobilier@brm-mobilier.fr
> **INTERNET :** www.brm-bibliotheques.com

brm mobilier
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - FABRICANT DE MOBILIER

PIERRE CARBONE
Inspection générale des bibliothèques



La COURSE au trésor

Les nombreuses étapes de l'élaboration d'un budget de SCD et de sa défense ressemblent à un parcours du combattant. Pour y voir plus clair, suivons le fil d'Ariane.

Élaborer et négocier le budget d'un SCD

ORGANISATION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Place de la documentation. Le SCD constitue au sein du budget de l'établissement une *unité budgétaire*, fractionnée en *centres de responsabilité*. Le directeur est ordonnateur secondaire du budget du SCD par délégation du président, et peut lui-même déléguer sa signature à des cadres (les responsables de section et de département) pour les bons de commande et le constat du service fait. Dans la présentation budgétaire instaurée par la LOLF¹, la plupart de ses recettes et dépenses sont imputées à la destination *Bibliothèques et documentation*.

La lettre de cadrage budgétaire. Le président de l'université adresse au début de l'été (en juillet) une lettre de cadrage aux directeurs d'UFR et responsables de service, qui fixe les orientations budgétaires : par exemple, en matière d'investis-

1. Loi d'organisation des lois de finances du 1^{er} août 2001, mise en application au budget de l'État en 2006 et s'imposant aux opérateurs de l'État que sont les universités.



© Université Paul Sabatier Toulouse 3

Les travaux de la nouvelle BU de sciences de l'Université Paul Sabatier-Toulouse 3 (et pages suivantes).

sement, d'amortissement, de personnel sur budget propre, de répartition des charges communes, de passation de marchés, etc. Cette lettre précise les différentes phases du calendrier.

La concertation dans la phase d'élaboration du budget. Le directeur s'appuie sur un cadre administratif et peut solliciter les avis et conseils du vice-président du CA et du directeur financier². Il est important qu'il participe à la commission en charge du budget ainsi qu'au CA, qui a seul pouvoir de voter les décisions budgétaires. Les modes de fonctionnement peuvent varier, et dans certains cas les décisions sont précédées de réunions budgétaires entre l'équipe de direction de l'université et chaque composante et service.

La présentation en conseil de la documentation. Avant le vote en CA du budget de l'ensemble de l'université, le conseil de la documentation, présidé par le président de l'université et réunissant des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels, donne son avis sur le projet de budget du SCD. Les débats dans cette instance facilitent l'expression des priorités et la recherche du meilleur équilibre entre les disciplines et les sections ou départements. Pour être convaincante, la présentation budgétaire doit faire le lien entre les objectifs du SCD pour l'année à venir et les axes stratégiques de l'établissement.

Les votes du conseil d'administration. Les décisions budgétaires et comptables votées par le CA sont :

- l'adoption du *budget primitif* (au plus tard en décembre de l'année précédant son exécution) ;
- l'approbation du *compte financier* et de la *décision budgétaire modificative (DBM) n°1* (entre mars et juin selon les établissements) ;
- l'approbation d'*autres DBM* (en général au moins une DBM fin octobre ou début novembre).

2. Qui peut aussi cumuler cette fonction avec celle d'agent comptable.

La DBM n°1 inscrit en dépenses le report des crédits engagés au cours de l'année précédente et non liquidés (dans la limite de 10% des engagements pour les crédits de fonctionnement – hors les dépenses de personnel qui ne sont pas reportables ; sans limitation pour l'investissement).

Pour les dépenses, les votes du CA portent sur leur répartition entre trois grandes masses : investissement, personnel, fonctionnement. Les variations à l'intérieur de ces masses peuvent faire l'objet de mouvements en dehors des DBM.

L'ÉLABORATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

En amont, le contrat quadriennal d'établissement.

Le contrat quadriennal est une étape particulièrement importante pour les SCD : au plan national, la dotation contractuelle pèse près de 50% des crédits de l'État aux BU. La présence du SCD dans la négociation contractuelle, la prise en compte dans le projet documentaire des priorités stratégiques et la qualité des dossiers sont la meilleure garantie d'un bon résultat. Une fois signé, le contrat prévoit pour le SCD des actions et des financements selon un calendrier précis, ce qui préfigure en partie les recettes et dépenses de l'exercice à venir.

Les prévisions de recettes. Certaines recettes (comme la *dotation contractuelle*³) sont connues d'avance, d'autres nécessitent une évaluation. Le SCD a intérêt à s'impliquer de près dans la *prévision des recettes*, sans se contenter de demander les chiffres au service financier : il vaut mieux les calculer et négocier. Pour chaque poste de recettes, on peut s'appuyer sur le constat des exercices antérieurs tel qu'il apparaît aux comptes financiers et sur les tendances observées. Par exemple, pour les *droits de bibliothèque*, si l'on ne connaît pas encore le nombre total d'étudiants, on peut comparer les inscrits de début d'année universitaire avec ceux de l'année antérieure (cela demande parfois d'insister auprès de la scolarité) et en estimer le nombre ; de même, le pourcentage de boursiers exonérés n'évolue pas considérablement d'une année sur l'autre, ce qui permet d'affiner la prévision. Par ailleurs, pour la *dotation normée du MESR*, la règle est en général de reconduire le montant de l'exercice en cours (quitte à corriger en plus, ou parfois en moins, à la DBM n°1). Le plus fort élément d'incertitude porte sur les *ressources*

3. C'est l'inscription de son montant pour l'année du renouvellement qui demande un travail de prévision, et éventuellement une négociation avec la direction de l'université. On prévoit en général au moins 80% de la dotation annuelle du contrat précédent.



© Université Paul Sabatier Toulouse 3

propres, celles provenant du prêt entre bibliothèques étant en baisse constante, mais, pour la plupart des bibliothèques, cela ne représente qu'une faible part du total. Il est important de trouver l'équilibre entre la frilosité et l'exagération et de pouvoir justifier chaque prévision de recette dans les négociations avec la direction de l'Université.

Les prévisions de dépenses. Les négociations internes au SCD : la fixation des priorités. Ici, le directeur du SCD est en situation de négociation à la fois en interne au service (avec les différentes sections ou départements) et en externe. En effet, le SCD ne répartit pas des recettes entre les différents CR (sauf en cas de recette affectée), mais des *enveloppes de dépenses*⁴. Il dispose d'éléments objectifs, tels les critères de la dotation normée (effectifs étudiants, coûts documentaires), mais il n'est nullement obligé de les appliquer mécaniquement. Ces critères peuvent être pondérés par d'autres facteurs (actualisation d'un fonds après désherbage, ouverture d'un nouvel équipement, projets de développement des collections reconnus comme prioritaires, etc.). L'équilibre entre ce qui est géré au niveau central (en général, les dépenses de personnel, d'investissement, parfois les abonnements électroniques) et au niveau local, donc la part prévue pour chaque CR, font l'objet de débats au sein de l'équipe de direction. Au préalable, chaque unité exprime ses besoins, leur montant et leur degré de priorité sont examinés ensuite en équipe de direction, de façon à ce que tous puissent s'accorder sur les priorités d'ensemble du SCD.

4. La part des dépenses documentaires, qui constituent au plan national 60% du total, est bien sûr la plus importante.



© Université Paul-Sabatier Toulouse 3

Le réexamen annuel avec les chercheurs des abonnements aux périodiques. Parmi les dépenses documentaires, les abonnements, en particulier de niveau recherche, sont un poste important. Leur coût augmente constamment, et il faut desserrer cette contrainte pour préserver la part des monographies (qui sont trop souvent une variable d'ajustement). Lors de l'élaboration du budget primitif, on ne connaît pas encore leur coût définitif, mais les agences d'abonnement communiquent des prévisions, et l'expérience des années antérieures est aussi une base fiable. À budget constant, limiter le poids des abonnements est indispensable pour se donner une *marge de manœuvre* ; ce n'est pas possible pour tous les éditeurs, les contrats de licence d'accès en ligne avec certains exigeant un maintien de l'enveloppe financière, et il faut le faire de manière pertinente. Entre juin et septembre, le SCD arrête donc la liste des désabonnements (et éventuellement des abonnements nouveaux) en concertation avec les laboratoires ou au sein de commissions spécialisées. Cette politique demande une unité de vue et une constance au cours des ans au sein de l'équipe de direction.

La mutualisation des ressources électroniques en concertation avec le Conseil scientifique. Les ressources électroniques représentent une part de plus en plus importante du budget, avec dans le cas des groupements de commandes des engagements pluriannuels. Avant de renouveler ou non leur abonnement, il est important d'analyser les statistiques d'usage, et de décider en fonction du coût par utilisation. Là aussi, une négociation avec les chercheurs concernés s'impose. Dans de nombreux cas, les unités de recherche cotisent pour les ressources électroniques du SCD, et la négociation avec le conseil scientifique est importante tant pour adopter un programme d'acquisition de ces ressources que pour fixer des critères de répartition de leur charge.

Les investissements. Le CA vote un plan pluriannuel d'investissement, financé par prélèvement annuel sur le fonds d'amortissement. Le SCD contribue normalement à la dotation d'amortissement et bénéficie de ce fait d'une capacité d'autofinancement. Au-delà d'opérations ponctuelles d'aménagement mobilier, les SCD sont concernés pour les équipements et logiciels informatiques. Il est préférable de se concerter avec le CRI, pour être sûr que le chantier envisagé se déroule au bon moment dans l'année, et en éviter le report sur l'année suivante.

Les dépenses en personnel sur budget propre. L'estimation des dépenses des contractuels et vacataires, qu'il s'agisse des emplois aidés ou des moniteurs étudiants, est une gageure, soumise à révision en cours d'année (du fait de l'augmentation du SMIC, de l'évolution du point d'indice, de démissions, de besoins non prévus, etc.), mais l'enveloppe globale de dépenses en personnel ne peut être modifiée qu'en DBM, ce qui crée une contrainte forte, et les crédits non consommés ne sont pas reportables. Si une prévision trop faible peut handicaper le fonctionnement normal, notamment pour l'ouverture au public, une prévision trop large est au détriment des autres postes de dépenses.

La participation aux charges communes. C'est le poste pour lequel l'attitude des établissements vis-à-vis des SCD est la plus variable. Certains facturent des coûts de logistique, soit en montant sur la base de critères, soit en pourcentage du budget. Cette participation n'est pas soumise à négociation, sauf à refuser une logique d'établissement, mais ce qui peut être négocié, c'est bien sûr la réalité et la qualité du service correspondant, ainsi que des contreparties pour la prise en compte de besoins non couverts, tels le financement de projets d'aménagement, la participation à l'acquisition de ressources électroniques, une aide ponctuelle en personnel, etc.

LA NÉGOCIATION BUDGÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE

Avec la loi Libertés et responsabilités des universités⁵, toutes les universités vont disposer d'ici août 2012 d'une autonomie budgétaire complète (y compris la gestion de la masse salariale des fonctionnaires). L'État leur attribuera une dotation globale, et les crédits aux BU ne seront plus fléchés. Il est donc vital pour les SCD d'apprendre à négocier avec leur université l'ensemble de leurs moyens, sans en rester à une situation acquise, de construire leurs demandes budgétaires en les articulant avec leurs projets, de proposer différents scénarios selon le niveau de financement, et de se doter d'indicateurs de qualité du service. ■

5. Loi n°2007-1199 du 10 août 2007.

CODE DES MARCHÉS PUBLICS : INNOVATIONS ET LIMITES

« Les marchés publics sont des contrats conclus à titre onéreux entre des pouvoirs adjudicateurs (État, collectivités territoriales, établissements publics administratifs) et des opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures et de services. » Gageons que les rédacteurs du dernier Code des Marchés Publics¹ (CMP) ont eu le souci de la clarté : une définition simple, concise, qui va assurément vers une plus grande accessibilité de la règle de droit.

Mais cette première impression de clarté passée, certaines interrogations apparaissent. En effet, le CMP 2006 est la troisième réforme en l'espace de cinq années (après celles de 2001 et 2004) et l'instabilité de la réglementation de la commande publique nécessite une fois de plus une appropriation des nouvelles règles par les acheteurs publics. Outil de transposition des directives « marchés publics » européennes du 31 mars 2004, le CMP 2006 n'apporte pas de bouleversement majeur, même si certaines des procédures qu'il instaure, comme les accords-cadres ou le système d'acquisition dynamique, apparaissent pertinentes et innovantes.

Quelles sont, pour l'acheteur public, les nouveautés et les limites de ce CMP ? Garants des principes du droit des marchés publics – « Les marchés publics respectent les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics² » –, il ne marque pas de franche rupture. Bien des acquis ont été maintenus dans le code version 2006 qui se caractérise essentiellement par l'intégration de la jurisprudence administrative, une modification des seuils³, des avancées en matière de règlements, de dématérialisation (envoi informatique, enchères électroniques) et de prise en compte d'objectifs de développement durable dans la définition des besoins. Il affirme enfin la tendance à l'ouverture de la commande publique aux PME. À ce titre, on peut citer le principe général de l'allotissement d'un marché : la dévolution à une entreprise générale devient l'exception, qui doit être motivée.

Le CMP 2006 reste néanmoins porteur d'outils novateurs pour la commande publique.

L'accord-cadre est ainsi l'innovation majeure de la dernière réforme du code. C'est une nouvelle catégorie de contrat, indépendant des Marchés Publics *stricto sensu*, conclu entre des pouvoirs adjudicateurs et des entreprises ayant pour objet d'adopter les termes régissant les marchés au cours d'une période donnée (notamment sur les prix et les quantités). Suite à la remise en concurrence pendant la période définie, des marchés seront conclus avec l'un des opérateurs économiques retenus dans l'accord-cadre, sans qu'il soit nécessaire de suivre une quelconque procédure de marché public dans le code (mais il convient de respecter les principes fondamentaux de la commande publique). L'accord-cadre est alors un véritable levier de planification de la commande et d'action pour l'acheteur public.

De la même manière, le système d'acquisition dynamique (SAD) constitue une avancée notable pour l'acheteur public. Procédure formalisée proche de l'accord-cadre, le SAD est un processus d'acquisition entièrement électronique pour des achats d'usage courant, dont les caractéristiques généralement disponibles sur le marché satisfont aux besoins du pouvoir adjudicateur. Il est limité dans le temps et ouvert pendant toute sa durée à tout opérateur économique satisfaisant aux critères de sélection et ayant présenté une offre indicative conforme au cahier des charges. Le SAD combine en une seule procédure les avantages du système de qualification des entreprises, des accords-cadres avec l'utilisation des moyens électroniques.

Pourtant, force est de constater que ces « innovations » portées par le dernier code ne sont que des transpositions de mécanismes d'origine communautaire, et non des créations *ex-nihilo* typiquement nationales. Depuis 2004 et les directives « marchés publics » européennes, le droit des marchés publics n'est ainsi quasiment plus d'essence nationale et la législation européenne, relative aux marchés publics, s'applique en France parallèlement à la législation nationale. Le code peut apparaître alors comme un obstacle à l'efficacité et à la rationalité de l'action publique. À partir de ce constat, pourquoi ne pas se contenter de la législation européenne ?

La France a-t-elle peur de s'ennuyer en optant pour la simplification de son administration ?

En effet, bien que le code 2006 se soit rapproché des directives, il conserve des spécificités franco-françaises qui rendent ses règles d'application complexes, lourdes, et se traduit par un mauvais rapport coût/efficacité de l'achat. Les obligations juridiques prennent le pas sur la performance économique de l'achat et le souci de se protéger contre un vice de forme ou une mise en cause juridique conduit les agents et acheteurs à interpréter de façon très restrictive la réglementation, à refuser systématiquement toute prise de responsabilité aux divers stades de la procédure et à renoncer à toute réflexion sérieuse sur la modernisation de la fonction « achat » des administrations. Le CMP inhibe alors l'acheteur dans un magma juridique au risque de lui faire perdre de vue l'essentiel, à savoir acheter mieux et moins cher.

Hervé BOULBET
Gestionnaire
Société Bourdarios / Vinci
Construction France Sud-ouest

1. Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics.

2. Article 1-II du Code des Marchés Publics (2006).

3. Les seuils de procédure étant modifiés régulièrement par décrets, se reporter au site www.legifrance.gouv.fr pour consulter les derniers en vigueur.

La documentation au prix des marchés

La mise en place de la procédure des appels d'offre de marchés publics a suscité bien des réactions. Après quelques années de fonctionnement, le bilan est finalement mitigé mais chacun semble avoir trouvé ses marques. Enquête dans un SCD.

à l'Université de Toulouse 2

LES MARCHÉS

Les marchés publics de l'université sont gérés au plan juridique et administratif par une « cellule marchés » de deux personnes, rattachée directement au Secrétariat général. 95 marchés étaient en cours au 30/04/2008 dont 14 pour la documentation (12 pour les ouvrages et 2 pour les périodiques).

Il n'y a pas de marché pour la documentation électronique et audiovisuelle, ni pour la reliure, mais la cellule marchés souhaite l'organisation d'un appel d'offres pour cette dernière prestation.

Les premiers marchés de documentation ont été passés en 2000 et leur mise en œuvre a nécessité un important travail de formation et d'information de la part des bibliothécaires. Ce dossier, transversal par excellence dans l'université, est piloté par la conservatrice responsable du service des ouvrages de

la bibliothèque centrale, qui met au point avec les bibliothécaires du réseau la répartition des différents lots spécifiques et le cahier des clauses particulières.

Le budget documentaire total de l'université, tous supports confondus, n'est pas connu, mais celui du SCD – dont la Bibliothèque centrale est la seule bibliothèque intégrée –, s'élevait en 2007 à 628 823 € hors dépenses de conservation. Quant au budget livres + périodiques de l'université, il représentait 843 182 €, dont un peu plus de 700 000 € sont allés aux titulaires des marchés de documentation.

Lors du renouvellement du marché 2008, un lot « littérature et bandes dessinées jeunesse » s'est ajouté aux 14 lots existants, nécessité par l'intégration de l'IUFM à l'université en janvier dernier.

POINTS DE VUE : DE L'UNIVERSITÉ...

• **Le responsable de la cellule marchés** de l'université évoque les pressions exercées pour le choix des candidats et regrette qu'il n'y ait pas de prime au niveau local, ce qui pourrait entraîner la disparition des libraires locaux. Pour lui, l'obligation juridique des marchés favorise la concentration des acteurs, tue la concurrence et diminue le nombre de candidats. Les petites librairies ne répondent pas aux appels d'offres. Ainsi, en 2008, il y a eu 18 candidats pour les 14 lots du marché renouvelés cette année et 53 dossiers, soit une moyenne d'à peine 4 candidats par lot.

Si les textes ont été assouplis, le code des marchés n'en reste pas moins assez mal adapté aux librairies. La procédure

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE 2 LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

22 442 étudiants en 2007-2008
985 enseignants et enseignants-chercheurs
698 personnels Biatos¹
Budget 2008 : 46 240 432 €

1. Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et personnel de service.



est contraignante, parfois presque jusqu'à l'absurde ; elle demande du temps. Elle présente toutefois l'avantage de nous questionner sur notre organisation et impose de travailler en ayant à l'esprit l'ensemble des dépenses documentaires de l'établissement.

• **La conservatrice responsable des marchés de documentation** ressent l'existence des marchés comme une contrainte quotidienne. Les bibliothécaires doivent constamment se poser la question de savoir auprès de quel libraire commander un ouvrage.

Lorsque les marchés se sont mis en place, il n'était pas rare qu'un libraire conteste le choix du bibliothécaire et refuse de vendre un livre ne faisant pas partie du lot qui lui était attribué. Ces difficultés se sont atténuées au fil du temps, mais la mise en concurrence n'en constitue pas moins une gymnastique intellectuelle et financière à laquelle une grosse bibliothèque comme la bibliothèque centrale s'adapte plus facilement que les nombreuses petites bibliothèques, les services administratifs ou les enseignants.

Le choix du nombre des lots et leur répartition est un exercice difficile. Un grand nombre de lots permet de ne pas dépendre d'un ou deux fournisseurs et de rechercher des libraires spécialisés par discipline, la documentation universitaire et de recherche n'étant pas toujours facile à obtenir : les prestations des grandes plateformes sont souvent décevantes dans ce domaine. C'est pourquoi l'analyse précise des besoins de l'établissement que nécessitent les appels d'offres est utile, mais le choix des candidats ne repose que sur leurs réponses (écrites), or leurs engagements – les délais de livraison, par exemple – ne sont pas toujours respectés.

Les marchés ont permis de rapprocher la bibliothèque centrale et le SCD de l'administration centrale de l'université (cellule marchés, secrétariat général), d'aider à comprendre les besoins et les façons de travailler des uns et des autres, de situer la place de la documentation dans l'université. Ce travail a été fédérateur pour les composantes documentaires et a renforcé le positionnement de la bibliothèque centrale comme tête de réseau.

DÉPENSES DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 2 EN 2007

	Livres	Périodiques	Hors marché	Total
BU centrale	262 168 €	210 920 €	51 480 €	524 568 €
Bibliothèques des UFR et des Instituts	122 493 €	58 420 €	42 457 €	223 493 €
Maison de la recherche	33 617 €	10 500 €	30 596 €	74 713 €
Administration	3 296 €	3 934 €	13 178 €	20 408 €
Total	421 574 €	283 774 €	137 711 €	843 182 €

Reste que les inconvénients l'emportent sur les avantages, principalement à cause de la rigidité et de la lourdeur du processus. L'un des principaux inconvénients tient au retard dans la fourniture de documents urgents – ceux qui sont aux programmes des concours, par exemple –, que l'on doit se procurer chez le titulaire du marché alors qu'ils sont disponibles immédiatement à la librairie d'à côté. Il faut aussi noter que certains services, en particulier les services administratifs, ne respectent quasiment pas les marchés, de sorte que les 20 % maximum accordés hors marché sont rapidement atteints, empêchant les bibliothèques d'en profiter pour leurs besoins spécifiques. Il arrive aussi que certains candidats, quelquefois seuls en lice sur un lot, fassent payer très cher leur service et déstabilisent ainsi un budget documentaire ; c'est notamment le cas des fournisseurs de périodiques.

Si les bibliothécaires préfèrent souvent les libraires locaux, avec qui les contacts personnels sont faciles, chez qui l'on peut se rendre, la procédure des appels d'offres a permis en revanche de connaître et de choisir de bons libraires étrangers, ce qui est précieux pour la documentation universitaire, et de diminuer en outre le nombre de fournisseurs, ce qui a simplifié la gestion des commandes.

• **D'autres bibliothécaires de l'université** font état d'avis partagés. Tous soulignent la lourdeur de la procédure. Mais si certains regrettent que l'on ne puisse pas privilégier le libraire local et soutenir les petites librairies, s'inquiètent de la qualité du service rendu, du mécontentement des enseignants, des promesses non tenues par les titulaires des lots, d'autres apprécient de découvrir ainsi de nouveaux libraires, d'être à l'abri des pressions locales et de jouir de plus de liberté à l'égard des fournisseurs.

... À LA LIBRAIRIE

L'université du Mirail possède la particularité peu répandue d'héberger une librairie dans ses locaux. Fournisseur de longue date des bibliothèques, sa responsable est bien placée

pour apprécier les changements qu'a entraînés l'obligation de répondre aux appels d'offres.

Avant la mise en place de cette procédure, les bibliothécaires venaient à la librairie avec des bons de commande, prenant ce qui était en stock, ouvrages de fond et nouveautés. Pour les urgences, tout, dans toutes les disciplines, y compris les livres étrangers, était commandé à la librairie. La librairie devait faire attention à certains ouvrages, ce qui la rendait plus dynamique. Elle consentait aux bibliothèques la remise la plus élevée possible (17 %), qui n'était pas appliquée pour certains petits éditeurs dont les livres sont difficiles à obtenir. Cette situation était satisfaisante pour la librairie qui a d'abord perçu, dans le premier marché dont elle fut titulaire – un lot Sciences humaines –, une réduction de son champ d'activité, avant de vivre ce changement de façon positive. Le travail avec les bibliothèques, en particulier avec la bibliothèque centrale, est devenu plus important, obligeant la librairie à évoluer : les postes de travail – commande et réception – ont été revus de façon à répondre dans les délais requis, à repérer le destinataire des ouvrages, et le stock a été informatisé. La librairie s'efforce aussi d'anticiper le nombre d'exemplaires à commander. Elle pratique un contrôle à tous les stades, de la commande à la livraison et, confrontée à la demande forte et rigoureuse des bibliothèques, elle a accru ses compétences techniques et humaines.

Détentrice, selon les périodes, d'un ou deux lots du marché de documentation de l'université – n'étant pas candidate à d'autres appels d'offres –, elle se trouve dépendante de l'UTM. Non seulement pour son chiffre d'affaires, mais aussi à cause des fréquents blocages de l'université, souvent longs, qui ralentissent son activité. Pourtant, la librairie vit positivement cette contrainte qui lui permet aussi de mieux servir les étudiants et les enseignants qui la fréquentent.

Le bilan des marchés de documentation est donc mitigé, mais chacun des partenaires concernés s'efforce de s'adapter à ces contraintes, d'en tirer le meilleur parti et d'en atténuer les inconvénients. ■

REPÈRE

Votre accès en ligne aux **périodiques** de la francophonie



REPÈRE, POUR NOTRE CLIENTÈLE INTERNATIONALE, C'EST :

- ✎ **245** périodiques et magazines francophones courants
- ✎ **168** publications nord-américaines
77 publications européennes
- ✎ **471 000** notices bibliographiques de **617** périodiques depuis 1980
- ✎ **19 000** nouveaux articles par an
- ✎ **53 000** articles en texte intégral disponibles en ligne

Et un accès à distance offert gratuitement.

Offrez Repère à vos utilisateurs.

Joignez les rangs de la **BPI**, des **bibliothèques municipales de Lyon, Nancy** et autres.

Demandez votre **essai gratuit de 30 jours** à www.sdm.qc.ca/repere

SDM

DOMINIQUE BARRÈRE
Bibliothèque de mathématiques
et mécanique de Toulouse



Dons et échanges

dans le cadre du désherbage

Les dons ne sont pas un substitut au pilon. Inscrits dans la politique globale de la bibliothèque, ils sont à la fois un mode de gestion et d'acquisition des collections, une activité à part entière nécessitant des moyens humains et financiers.

UNE ÉCONOMIE SYMBOLIQUE...

Le désherbage est aujourd'hui reconnu comme un élément incontournable de la politique de gestion des collections. Nous sommes conduits à « désaffecter » des documents qui ne répondent plus à nos critères internes de politique documentaire. Ces documents « sortants » peuvent faire l'objet de dons ou d'échanges entre col-

lectivités publiques et/ou associations. Selon le message que l'on souhaite transmettre, l'usage des termes « don » et « échange » n'a pas le même impact. Au bibliothécaire de les utiliser au mieux de l'intérêt de sa bibliothèque.

Les dons sortants sont partie intégrante de notre mission de service public. Ce que nous jetons, ce que nous donnons a été financé sur des deniers publics : nous en sommes responsables et comptables, tout autant que du coût du pilon. Ils s'inscrivent dans une logique de partenariat, que ce soit à l'échelon local, régional, national et au-delà. Ils répondent à une tradition d'entraide et d'échanges entre institutions, bien ancrée à la fois dans le monde des bibliothèques et, pour les bibliothèques de recherche, dans celui de la recherche. Les échanges permettront aux bibliothèques de compléter leurs collections à moindre frais. Au regard des tutelles, ou pour des bibliothèques en situation financière serrée, cela peut être un atout. On peut proposer ou solliciter des dons ciblés en utilisant les mêmes réseaux. Enfin, à l'heure de la numérisation des collections de périodiques, les dons permettent aux structures en charge de la numérisation de constituer des collections complètes qui peuvent être « préparées » pour la numérisation, à moindre

coût puisqu'il ne sera pas nécessaire de remettre en état les documents après numérisation.

Considérant que nous ne pouvons pas être juges de l'utilité pour d'autres de ce dont nous ne voulons plus, il nous appartient de proposer nos documents « désaffectés », sans *a priori*. Une institution suisse a pu ainsi être intéressée par des périodiques qu'un établissement de recherche du Proche-Orient avait refusés, préférant financer l'accès électronique. Il faut donc mettre de côté nos préjugés et diffuser nos offres de don.

Pour valoriser pleinement cette activité, l'idéal est de gérer en parallèle les demandes de documents pour sa propre bibliothèque. Les mêmes étapes matérielles sont à réaliser. Pour plus de réactivité, il vaut mieux disposer d'une liste ouverte de lacunes, qui peut être complétée au fur et à mesure des récolements, des « disparitions » signalées par les lecteurs, des réponses négatives des libraires pour des ouvrages qui ne sont plus disponibles...

L'échange est à valoriser auprès de l'institution : il facilite l'acceptation du temps de travail et du dessaisissement de collections, et démontre l'utilité des dons. Il permet surtout

EUROBACK

Il s'agit d'une liste de discussion multilingue destinée à faciliter les échanges de doubles de périodiques et d'ouvrages entre bibliothèques et centres de documentation européens. Son principe est le partenariat et l'échange à titre gratuit. Seuls les frais de port peuvent faire l'objet de remboursement.

Euroback existe depuis 1995. Elle est hébergée par l'Université de Liège et gérée par : Olivier.Donneau@ulg.ac.be / Francois.Renaville@ulg.ac.be / Laurence.Richelle@ulg.ac.be / Paul.Thirion@ulg.ac.be
www.lists.ulg.ac.be/mailman/listinfo/euroback

d'instaurer avec les tutelles des relations positives par rapport au désherbage. Aux yeux d'un élu, d'un directeur ou de la communauté scientifique, la bibliothèque prendra ainsi sa place dans un dispositif d'entraide et de coopérations nationales ou internationales. C'est un élément, symbolique, mais réel, de visibilité de la bibliothèque et de l'établissement dans les réseaux de l'institution. Un échange de courrier entre doyens, directeurs ou autres tutelles, au-delà de l'aspect réglementaire, matérialise cette coopération. Cette activité doit être affichée dans le rapport d'activité du service.

... MAIS PAS SEULEMENT

Dons et échanges peuvent à leur tour générer des moyens pour nos propres besoins.

Ainsi, Euroback (*voir encadré*) fonctionne sur la base du remboursement des frais postaux, qui se fait généralement sous forme de timbres ou coupons réponses internationaux (CRI)¹, donner est alors un moyen de s'en procurer !

De même, si l'on profite des opportunités qui s'offrent dans l'environnement de la bibliothèque, il est possible de donner ou de recevoir en bénéficiant d'une prise en charge des frais, la communication autour des dons est alors un atout majeur. On peut ainsi, dans les universités ou établissements de recherche, travailler avec des doctorants ou d'anciens doctorants étrangers, des chercheurs partant pour des séjours longs à l'étranger, ou s'inscrire dans les programmes de coopération internationale de l'université, le transfert des documents étant alors pris en charge sur d'autres budgets.

Le recours à des réseaux disciplinaires et/ou professionnels (réseaux régionaux et/ou disciplinaires, réseaux de conservation partagée...) permet de faire ponctuellement des échanges totalement gracieux, sur des montants modérés, quelques numéros par exemple. Noter qu'il existe des sociétés privées susceptibles d'acheter et de vendre des collections de périodiques. À l'achat, le coût est un véritable investissement d'autant que certaines sociétés ne vendent pas au numéro mais au volume ; quant à la vente, elle reste soumise à une législation et une procédure plus contraignantes, pour un rapport à bien évaluer au préalable.

Dernière venue, Bibliothèques sans frontières, une ONG, a lancé en février 2008 l'Exchange Library Project, première bourse internationale d'échange de collections de livres, une nouvelle piste à explorer...

En revanche, cette activité consomme du temps, des moyens et de l'énergie, tant pour celui qui donne que pour celui qui reçoit ou cherche à recevoir. Il faut donc respecter

1. La valeur d'échange d'un CRI correspond à l'affranchissement minimal d'un envoi prioritaire ordinaire : www.upu.int/irc/fr/faq/index.html

des critères rigoureux de sélection des documents à intégrer dans les dons et échanges, critères que l'on peut déterminer à l'aide du *Guide pour le don d'ouvrages* de Bibliothèques sans frontières² et surtout à l'aide de spécialistes du domaine concerné ; à ce stade, il est également indispensable de consulter les catalogues – réseaux locaux et/ou thématiques pour évaluer la répartition au plan national des documents. Il faut ensuite rationaliser les étapes indispensables : dresser la liste précise ; s'assurer au préalable de l'accord de l'institution ; estampiller les documents³ – ce qui est ingérable quand il faut traiter d'importants volumes de documents, mais indispensable pour les livres, me semble-t-il, du moins en milieu universitaire – ; proposer les documents, selon les circuits choisis ; établir les courriers et actes divers nécessaires aux dons ; organiser les acheminements ; suivre les réponses. Cela permettra d'ajuster les documents à donner aux contraintes de stockage, au temps disponible...

Concluons avec l'Ifla qu'« à l'heure où le désherbage devient le corollaire d'une politique d'acquisition cohérente, où la coopération régionale pour des acquisitions partagées s'avère nécessaire, il est devenu intéressant d'intégrer au bout du circuit bibliothéconomique une politique raisonnée du don. Ainsi, placer le don de livres dans une politique de gestion des collections où acquisition, conservation, désherbage et don sont complémentaires, confère une cohérence à cette forme de coopération qui permet de donner une deuxième vie aux livres donnés et contribue au rayonnement des bibliothèques⁴. » ■

2. www.bibliosansfrontieres.org/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1

3. Pas de « Périmé » ou « Annulé », ce qui rend le document inutilisable pour une autre bibliothèque !

4. www.ifla.org/IV/ifla65/papers/125-107f.htm



Le « jardinier désherbeur » réalisé par les bénévoles de la bibliothèque de Seraincourt (Val d'Oise).

DOMINIQUE LAHARY
Directeur de la BDP du Val d'Oise



L'agent fait le bonheur

Entre le bâtiment et les collections, le « facteur humain » semble parfois pris, budgétairement parlant, entre l'arbre et l'écorce. Son rôle et son statut sont sans cesse réécrits, redéfinis. Dans cette période de turbulence, sans doute faut-il, pour concilier vertu et nécessité, l'envisager comme agent d'un ensemble organique, imposant la « gestion vertueuse » comme solution pragmatique.

Du bon usage de la ressource humaine

Directeur d'une bibliothèque départementale instruisant des dossier de subvention pour le conseil général, j'ai bien souvent vécu cette scène. Autour de la table, il y a un ou plusieurs élus, souvent même le maire. Il y a aussi le directeur général des services, le directeur des services technique, le directeur des affaires culturelles (ou les directrices !).

Le conseiller Livre et lecture de la Drac et moi-même avons expliqué avec force détails de quelles subventions va pouvoir bénéficier le projet de la nouvelle médiathèque. Celle-ci, au fil de la discussion, semble prendre forme. On parle d'architecture, d'espace, de mètres carrés, d'emplacement. Chaque protagoniste a probablement dans sa tête la médiathèque de ses rêves, celle qui correspond à ses représentations, mais enfin, peu à peu, une sorte d'enchantement saisit l'assemblée. Que c'est beau, un beau projet bien financé ! Mais soudain, mon collègue de la Drac et moi-même nous faisons signe, car l'un des deux doit se décider à « en » parler. Ce qu'il fait : « *Hum hum, et alors... combien de nouveaux postes avez-vous prévu de créer ?* » Le charme est rompu. Nous voici replongés dans les eaux glacées du budget de fonctionnement. Nous avons abordé la question qui fâche.

UNE BIBLIOTHÈQUE, C'EST D'ABORD DES GENS

Une bibliothèque, c'est d'abord des gens. Ceux qui la fréquentent bien sûr, qui utilisent ses services, ses espaces. Mais aussi ceux qui y travaillent.

J'en donnerai deux preuves. La première concerne les BCD, ces « bibliothèques centres documentaires » des établissements d'enseignement du premier degré (maternels et primaires). Je ne les ai jamais vues fonctionner qu'à la condition que qu'un salarié ou bénévole s'en occupe de façon permanente. L'apparition puis la disparition des emplois jeunes fut souvent pour elles le baiser de la mort. Celles qui subsistent sont gérées par quelqu'un¹.

La seconde, c'est l'effet du personnel sur la fréquentation. Aucune enquête systématique n'a été menée sur ce point. Ce serait d'ailleurs difficile, mais je peux témoigner comme bien d'autres que, dans une petite bibliothèque, une seule personne peut faire fuir les usagers et son départ les faire revenir. C'est à la fois terrible et rassurant : une bibliothèque, c'est d'abord des gens.

Il est donc tout à fait normal que le personnel, s'il est salarié, constitue le poste de dépense de fonctionnement de loin le plus élevé. Il en coûte annuellement entre 20 000 et 80 000 € environ par poste selon les catégories. Un document de synthèse de l'Observatoire de la lecture publique de la DLL de février 2008² permet d'établir le coût moyen d'un équivalent temps plein en BM et BDP à 36 744 €, et celui d'un agent à 30 968 € :

	BM	BDP	Total
Dépenses de personnel	738 M€	81 M€	819 M€
Agents	24 004	2 443	26 447
ETP	20 547	1 742	22 289
Dépenses documentaires	111 M€	28 M€	139 M€

1. Dominique Lahary, « Pourquoi la BCD n'existe pas », *Transversales* n°90, printemps-été 2004. www.lahary.fr/2004/bcd.htm.

2. France, ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture, *La lecture publique en France : quelques chiffres clés*, www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Chiffres_cles_lecture_publique.pdf.

Il est indispensable que les décideurs aient bien conscience de ces coûts. Combien de bibliothèques ouvrent avec des effectifs insuffisants ? On arrive facilement à un tour de table financier pour investir. Mais il est des projets de médiathèque qui sont ajournés faute de moyens pour assurer le fonctionnement. Voilà une question que la récente réforme du concours particulier, désormais réduite à l'aide à l'investissement, n'aide pas à résoudre³. Le subventionnement dégressif des créations de poste en bibliothèque a prouvé son efficacité à deux reprises : après le 10 mai 1981, lorsqu'il fut une des mesures phares d'une politique nationale de soutien à la lecture publique, et à partir de 2003, avec le programme national des Ruches. Il est heureux qu'un certain nombre de conseils généraux versent de telles aides, dans le cadre de leurs propres plans de développement de la lecture publique.

Combien de postes faut-il en fonction de la surface, du nombre d'habitants ou d'étudiants ? Nous n'avons plus de normes ni de recommandations. C'est regrettable. Mais n'est-ce pas explicable ? Car la question des effectifs renvoie à celle, brûlante, des tâches à accomplir. Tant que celles-ci sont centrées sur les collections, dans une gestion à l'ancienne, il est sans doute aisé de calculer le temps nécessaire pour sélectionner, commander, cataloguer et indexer, recouvrir, tout ceci étant effectué hors « service public ». On avait même estimé que cela prenait une heure par document. Mais si l'on sous-traite la sélection (au moins partiellement par le système des offices), qu'on récupère des notices bibliographiques sans les modifier, qu'on réduit le travail local d'indexation à la cote et qu'on ne recouvre plus ce qui n'a pas besoin de l'être, économise-t-on du personnel ? Pas forcément, si l'on met l'accent sur la médiation et l'action culturelle et que l'on développe de nouveaux services, y compris en ligne.

COMMENT RÉDUIRE LES FRAIS DE PERSONNEL ?

Quatre méthodes peuvent être envisagées pour réduire ce poste de dépenses : l'architecture, le bénévolat, la mutualisation et l'automatisation.

L'architecture. Trop de projets architecturaux minimisent voire ignorent les bureaux pour le personnel, ou projettent pour eux des lieux malcommodes, mal situés, mal éclairés. Mais on en voit également trop qui, en multipliant les

3. Voir www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/fiches/fiche17.htm.

niveaux et les espaces cloisonnés, induisent un effectif important à chaque heure d'ouverture.

Le bénévolat. Sans lui, il y aurait très peu de bibliothèques publiques dans les communes de moins de 5 000 habitants⁴. Si la compétence et l'efficacité de nombreux bénévoles sont remarquables, on peut en tout cas estimer qu'à partir de 3 000 habitants environ, la pérennité d'un service municipal de lecture publique est davantage assurée par un personnel salarié.

Pour autant, un bénévole ne devrait pas ne rien coûter, comme on le voit trop souvent. Il doit pouvoir être assuré, remboursé de ses déplacements pour le service et la formation, inscrit à des formations payantes si c'est utile⁵.

La mutualisation. Ah, la mutualisation ! On la célèbre comme une évidence – plutôt du côté des élus et des directions générales. Ou bien l'on met en garde – plutôt du côté des responsables de bibliothèque – : « La mutualisation ça n'entraîne pas de réduction de personnel. » Cela se dit à propos d'une intercommunalité mais l'on peut très bien tenir le raisonnement à l'échelle communale ou départementale, comme à l'échelle universitaire ou interuniversitaire (des SICD au Pres⁶). C'est conforme à l'adage qui veut que l'empilement des niveaux de collectivités ne produise pas une diminution ni même une stagnation, mais une augmentation des effectifs.

Il est pourtant possible de prendre au sérieux la mutualisation si l'on veut bien raisonner en terme de subsidiarité, un beau concept de mise en œuvre des politiques publiques. Il s'agit simplement de se demander quel est le bon niveau de mise en œuvre pour chaque groupe de tâche et chaque fonction. Oui, on dégage du temps si on centralise ou répartit dans un réseau communal ou intercommunal des traitements matériels et intellectuels, voire la gestion des acquisitions. Si ce temps dégagé est utilisé à autre chose plutôt qu'à réduire les effectifs, il permettra de dispenser davantage de services.

La mutualisation ne fera pas gagner de l'argent immédiatement mais elle peut être une condition du développement.

4. La question du bénévolat sera traitée dans le deuxième volet de « Si on parlait d'argent ? », en juin 2009. [Ndlr]

5. Par exemple à la formation dispensée par l'ABF pour la préparation des épreuves du titre d'auxiliaire de bibliothèque.

6. Pres : Pôle régional d'enseignement supérieur (regroupant plusieurs universités et autres établissements d'enseignement supérieur). Cf. Hervé Colinmaire, « Des bibliothécaires sous Pres », *Bibliothèque(s)* n°30, déc. 2006, p. 38.





L'équipe de bénévoles de Seraincourt (Val d'Oise, 1 261 habitants) fêtant les 20 ans de leur bibliothèque (24% d'inscrits, 8 780 prêts annuels).

On développera bien davantage les équipements et les services au public si on accepte la discipline de la subsidiarité.

L'automatisation. L'automatisation est une lune plus vieille encore que la mutualisation. Sous sa figure ancienne de « mécanisation », elle a naturellement révolutionné l'industrie et l'agriculture, mais moins les services, dont font partie les bibliothèques. Avec l'informatique, elle a bouleversé leurs outils de gestion.

On dira donc pareillement qu'automatiser ce qui peut l'être est une condition du développement. Dans les bibliothèques à haut débit de prêt, on n'imagine plus en revenir à l'âge des tampons et des fiches. Comme on n'imagine plus cataloguer dans chaque bibliothèque. « – Ah bon ? Cela existe encore ? – Mais non, vous confondez : nous nous contentons de modifier les notices récupérées – Et gagnez-vous du temps ? – Euh, pas vraiment... » Si l'automatisation avait dû apporter quelque chose, c'est la quasi-disparition du catalogue local. Regardons sa survivance pour ce qu'elle est : un scandale intime.

J'ai à dessein utilisé le terme « automatisation », utilisé en France dans les années 1970⁷ plutôt que celui de « informatisation », car il est plus général. Mais aussi parce qu'on assiste à une discrète mais décisive invasion des automates... de prêt. Qui réactive un vieux thème apparu en Angleterre dans les années 1810 avec le luddisme : la machine contre l'homme. Certes, dans le contexte industriel,

7. C'est en 1971 que fut créée au sein de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique du BAB (Bureau d'automatisation des bibliothèques) qui jeta les premières bases de l'informatisation des bibliothèques françaises. Voir Michel Boisset, « L'automatisation dans les bibliothèques », *BBF*, 1973, t. 18, n° 7.

on craint désormais davantage la main d'œuvre chinoise que des machines désormais incontournables, mais voici que l'automate de prêt est accusé de déshumaniser la bibliothèque. À quoi l'on peut répondre non seulement qu'il permet à l'usager de gagner en autonomie et en confidentialité, mais encore qu'il libère également le personnel rendu disponible pour d'autres formes d'accueil et de services.

QUELLE EST LA VARIABLE D'AJUSTEMENT ?

L'ennui, avec les postes de fonctionnaires, c'est que s'ils sont pourvus, ils le sont jusqu'à la retraite de l'intéressé – tant que celui-ci n'est pas parti de lui-même –, sauf (dans la fonction publique territoriale) dans les cas exceptionnels de licenciement pour faute grave, d'abandon de poste, d'insuffisance professionnelle ou de suppression du poste par l'assemblée délibérante, ce qui renvoie le titulaire au centre de gestion. Aussi, un responsable de bibliothèque n'a-t-il généralement à défendre, chaque année, qu'un budget de fonctionnement hors personnel. Ce n'est que ponctuellement qu'il doit convaincre de créer un nouveau poste, d'en transformer un au profit d'un cadre d'emploi supérieur ou de pourvoir une vacance.

Le personnel est une variable d'ajustement plus maniable s'il est contractuel, avec toute la variété que recouvre ce terme : remplacement d'un titulaire momentanément indisponible, emploi aidé, vacataire recruté le soir ou le week-end...

Mais la véritable variable d'ajustement, c'est finalement le nombre d'heures d'ouverture. Quand l'effectif est insuffisant ou mal occupé, on rogne sur elles, au détriment de l'accessibilité au public. Comme me le souffla Alain Caraco dans un couloir de congrès : « En Finlande, on nous montre des bibliothèques largement ouvertes, mais finalement assez petites, tandis qu'en France, on aime construire beaucoup de mètres carrés, mais on ne sait pas les ouvrir. »

La question des heures d'ouverture vaut bien une bonne évaluation du nombre de postes permanents. Mais pour élargir les plages d'ouverture, le recours à un volant de vacataires est, on le sait, une solution efficace et qui rend service à la fois aux intéressés (souvent des étudiants) et au public.

LE CASSE-TÊTE STATUTAIRE

Depuis quelques années, on a coutume de souligner, dans les bibliothèques et ailleurs, la difficulté avec laquelle il faut désormais gérer les achats publics, corsetés que nous sommes par la législation et la réglementation sur les marchés

publics. Mais cela fait longtemps que nous sommes nous-mêmes corsetés, et nos employeurs avec nous, par le statut général de la fonction publique et la façon dont il a été appliqué à la filière bibliothèque de l'État comme à la filière culturelle territoriale.

On le sait, le diabolique arbitrage de 1991 a concilié les deux filières par la multiplication des corps et cadres d'emplois⁸ obligeant à un tri forcément arbitraire ou vécu comme tel entre ceux qui furent désignés sous le terme de « stock »⁹. Aujourd'hui, cette architecture vieille de quinze ans est totalement hors d'âge, en décalage complet avec l'architecture LMD de l'enseignement supérieur européen et l'arrivée massive de bacheliers sur le marché du travail. Mais ce n'est qu'un cas particulier de toutes les fonctions publiques, ce qui est à la fois rassurant – nous ne sommes pas les seuls – et inquiétant : comment cela va-t-il bouger ?

Dans la territoriale, on s'est surtout répandu sur deux questions qui fâchent : les concours et la formation post-recrutement. Les concours territoriaux sont dits « de réserve », et non « de recrutement », ce qui, dans la tradition française¹⁰, est contre-intuitif et entraîne la prolifération de deux populations aux intérêts totalement antagonistes dont le mécontentement est également compréhensible : les « reçus-collés », lauréats d'un concours généraliste non recrutés, à tort ou à raison, pour absence de bagage professionnel ; et ceux que j'appellerais les « recrutés-collés », contractuels appréciés dans leur collectivité mais n'ayant pas « le concours », ou l'ayant éventuellement raté à plusieurs reprises. Cette contradiction sera peut-être adoucie avec la professionnalisation des concours territoriaux généralistes qui semble être envisagée. Quant à la formation post-recrutement, elle devient une peau de chagrin : on est passés d'un extrême à l'autre¹¹.



CLASSIFICATIONS ET QUALIFICATIONS

Quel travail mérite quelle dépense de personnel ? La réponse n'est certes pas dans la sommaire définition des missions figurant dans le statut particulier de chaque corps ou cadre d'emploi publié au Journal officiel. D'autant que deux circonstances empêchent de raisonner ainsi :

1. Le principe des fonctions publiques à la française est fondamentalement contradictoire avec la vieille revendication syndicale « À travail égal, salaire égal ». On n'accède pas à une catégorie parce que l'on possède des compétences et/ou que l'on effectue un travail de telle nature avec telle qualification, ou tel niveau de responsabilité. Il y a des conditions formelles d'accès aux corps et cadres d'emplois par concours, même si ce fonctionnement est tempéré par les mécanismes de promotion interne (exception au recrutement par concours) et d'avancement de grade.

2. Dans les collectivités territoriales, le niveau des postes est grossièrement proportionnel à la taille de la collectivité. Un même type de responsabilité, une même qualification, peuvent être attachées à des postes de la catégorie C inférieure à la catégorie A supérieure.

Il en résulte une relation lâche entre qualification professionnelle, nature des tâches, niveau de responsabilité et statut des agents. Si lâche qu'un agent de faible niveau statutaire mais très compétent et efficace peut accéder à des responsabilités qui, normalement, même en considérant la taille de la collectivité, relèverait d'un cadre d'emploi bien supérieur.

Mais une autre considération doit entrer en ligne de compte : la nécessité de mixité dans une équipe. Mélange des catégories, des âges, des sexes, et même mélange des parcours. Enfin – on en parle de plus en plus – mélange des métiers. Je considère qu'une bibliothèque publique n'est pas un bureau d'étude qui n'aurait à employer que des experts : si manque dans sa composition une certaine mixité sociale, il est à craindre que son rapport à la population en soit affecté.

Quant à la mixité professionnelle, elle peut s'envisager de deux façons complémentaires. D'une part, une bibliothèque requiert des qualifications diverses : un informaticien, un comédien, un animateur, voici – parmi d'autres – des exemples réels de compétences qui peuvent être utiles. D'autre part, on peut venir à la bibliothèque de tout à fait ailleurs,

8. Cf. Dominique Lahary, « 1988-1992 : la bataille des statuts », *Bibliothèque(s)*, n° 28, juin 2006, pp. 95-100. (www.lahary.fr/pro/2006/BIBLIOTHEQUES28-batailledesstatuts.htm). Cf. aussi Éric Hébert, « Métiers et statuts », compte rendu de la journée d'étude du 10 mai 2007, *Bibliothèque(s)*, n° 34/35, oct. 2007, pp. 92-95.

9. Cf. Dominique Lahary, « Deux fonctions publiques, deux pyramides différentes », *Bulletin d'informations de l'ABF* n° 193, 2001 (www.lahary.fr/pro/2001/ABF193-2pyramides.htm).

10. Car la notion de concours, et non d'examen, n'a guère existé que dans l'Empire chinois (de 605 à 1911) et la France post-révolutionnaire.

11. Voir le communiqué ABF-ADBDP-ADBGV [du 21 novembre 2007] « Former un bibliothécaire en 5 jours, qui dit mieux ? » : www.abf.asso.fr/breve.php?id_breve=104.

et apporter un regard, une fraîcheur, une richesse, des compétences. C'est le bon côté des concours généralistes – que j'ai pourtant combattus... Rien n'est simple.

L'AGENT DU CHANGEMENT

Nous avons vu que la ressource humaine est essentielle dans le bon fonctionnement d'une bibliothèque. Elle l'est aussi dans son évolution. Même si cela peut sembler relever de l'impératif catégorique, de l'injonction, voire de la pensée unique, il crève les yeux que nous sommes en train de vivre une rupture majeure, sinon de civilisation, au moins – et entre autres – du mode de production et de diffusion de l'information et de la culture. Notre profession est – avec ces autres intermédiaires que sont les libraires, éditeurs, journalistes et enseignants – dans l'œil du cyclone.

Pour ne pas être aspirés, il faut changer. Mais on aura beau renouveler les machines, les logiciels et les bâtiments, si les gens ne changent pas, ou plutôt ne sont pas acteurs du changement, rien de fondamental ne bougera.

Quels changements ? Cela fait naturellement débat entre nous et autour de nous et je ne prétends pas incarner la science infuse, mais enfin, il me semble que se dessinent quelques lignes de fractures, parfois contradictoires : être moins centré sur les collections et davantage sur le public ; passer de la fourniture de documents à la recommandation (les bibliothécaires musicaux sont déjà dans cette réflexion) ; passer de la sélection excluante à l'orientation ; favoriser l'autonomie de l'utilisateur, sur place et sur nos sites Internet (avec le web 2.0) ; faire toute sa place dans la réflexion et la programmation d'équipements aux non inscrits et aux usages non documentaires de la bibliothèque.

Pour exprimer les lignes directrices du changement ainsi esquissé, on peut reprendre à propos des populations la formule utilisée plus haut à propos des personnels : « Une bibliothèque, c'est d'abord des gens. » Ces fractures, sans mettre en péril une partie au moins de nos valeurs – favoriser l'égalité d'accès aux ressources, promouvoir certains contenus... –, attaquent de front des traditions et des postures professionnelles.

Le changement, cela veut dire aussi : ne plus faire certaines choses, en faire d'autres autrement, en faire de nouvelles. Et mutualiser. Et automatiser. Le changement, ce n'est pas une accumulation, ajouter à ce qui existe déjà sans y rien toucher. Pour cette raison au moins, les frais de personnel ne peuvent exploser.

Or les humains sont lents, et les groupes plus encore. Nos équipes, et notre profession prise dans son ensemble,

peuvent être vus comme un paquebot qui ne peut infléchir sa direction en quelques secondes. Là encore, la solution est dans la mixité, l'arrivée dans les équipes de nouveaux collègues, qu'ils soient ou non débutants, un certain degré de rotation, même si certains sont capables de se renouveler sans cesse sur place, et, enfin, une diversité des horizons d'origine.

Mais ce changement doit être conduit. Affirmer que les ressources humaines sont essentielles, c'est aussi dire l'importance de leur gestion. Des qualités managériales sont attendues des chefs d'établissements et responsables d'équipes. Elles font partie des compétences transversales et ne découlent pas mécaniquement de leurs connaissances et savoir-faire purement professionnels.

Investir dans la pierre, le papier, l'informatique, ce peut être bien. Mais il faut surtout investir dans l'humain. Si je ne déplorais pas le bilan de son auteur, je reprendrais sans remords la formule : « L'homme, le capital le plus précieux. »¹² Cécil Guitart le rappelait en 2006¹³ : « Alors que l'effectif national des bibliothécaires de lecture publique n'était que de 6 000 emplois en 1981, il était de 18 000 dix ans après, dépassant largement les prévisions de 16 000, et il est aujourd'hui de près de 23 000. » Mais cela n'enlève rien à la nécessité d'une gestion vertueuse des ressources humaines, avec les ingrédients que nous avons évoqués : mutualisation, automatisation, conduite du changement.

L'enquête nationale du Credoc réalisée en 2005 sur la fréquentation des bibliothèques¹⁴ a permis notamment d'identifier, avec la base statistique de la DLL, quels étaient les phénomènes quantifiables corrélés à une baisse ou, au contraire, à une hausse du nombre des inscrits. Le troisième facteur corrélé à la hausse, après l'augmentation de la surface et celle de la population, est l'évolution... des dépenses de personnel. Nous voilà rassurés : il y a bien retour sur investissement. ■

Nos remerciements à Dominique Lahary pour ses dessins pages 18, 35, 37, 39 et 42.

12. Joseph Staline : « L'homme, le capital le plus précieux », discours prononcé au palais du Kremlin à l'occasion de la promotion des élèves de l'Académie de l'Armée rouge le 4 mai 1935, www.encyclopedie-marxiste.com/staline_l_hommelebienleplusprecieux.htm.

13. Cécil Guitart, « Vous avez dit décentralisation ? Propos d'un professionnel devenu élu local », actes des Journées d'étude 2006 : *La décentralisation et les bibliothèques de l'avenir*, Marseille, 6-8 novembre 2006, www.adbdp.asso.fr/Vous-avez-dit-decentralisation.

14. Bruno Maresca, Christophe Evans et Françoise Gaudet, *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*, éd. de la BPI, 2007.

FRANÇOISE BENHAMOU
Économiste, chercheur au Centre
d'économie de Paris-Nord (CEPN),
Professeur à l'Université de Paris 13



L'impératif de la gratuité en bibliothèques

C'est un débat étonnant qui s'est tissé autour du thème de la gratuité. Avant la généralisation des usages du numérique, la gratuité apparaissait comme un cadeau que la puissance publique offrait à tous parfois, ou bien à certains, au titre de la nature des biens et services culturels, ou bien en fonction du profil du visiteur/consommateur. C'était au siècle dernier. Depuis lors, la donne a changé.

La gratuité devient à présent un modèle économique associé à un service privé. Elle renvoie toutefois à plusieurs cas de figure. Il faut distinguer la gratuité assise sur un modèle publicitaire de la gratuité libertaire et de la gratuité de l'usage des données publiques. Mais il faut aussi prendre en compte ce *continuum* qui mène du service offert à titre gratuit ou payant jusqu'à la gratuité illégale. Dans cette palette d'acceptions de la gratuité, l'offre publique ne tient qu'une place réduite. Force est de constater que la gratuité règne en maître dans un monde des nouvelles technologies qui peine à inventer un autre mode de séduction de ses utilisateurs.

Histoire de brouiller les pistes, le gratuit revient en force dans le champ du réel, dans les musées notamment, mais sur un registre particulier. La politique publique entend réinstaurer la gratuité du musée, non pour les expositions temporaires dont le caractère événementiel et ostensiblement coûteux autorise la mise en place de tarifs élevés, mais pour les collections permanentes pour lesquelles l'intérêt insuffisant du public justifie cette incitation censée être efficace.

On pourrait faire le parallèle avec les bibliothèques, pour voir dans l'entrée gratuite le pendant de l'accès à la collection permanente, tandis qu'il faudrait rapprocher le prêt payant du cas de l'exposition. On passerait de ce qui relève de la sphère résolument publique à une situation mixte : demeure le principe fort d'une bibliothèque ouverte à tous, où

le livre est disponible sans qu'il y ait à acquitter un tarif, si faible soit-il, tandis que l'emprunt constitue un service que l'on est en droit de rendre marchand, au titre de ce qu'il lèse le marché édi-

torial en substituant une lecture publique à la lecture transitant par l'achat. Passons sur ce débat, tranché il y a déjà quelque temps, pour questionner plus avant la légitimité de la gratuité.

La première source de légitimité est la place singulière du livre au sein de l'offre culturelle. Cette place appelle la gratuité. La seconde tient à la composition de la population qui

La question de la gratuité n'est ni simple, ni univoque : sensible à l'angle et au contexte, elle n'est pas transposable du privé au public, du marché à la culture, du musée à la bibliothèque, sans quelques mises au point. Quand s'affrontent désir et réalité, un peu de circonspection ne nuit pas...



lit et qui emprunte. Cette composition *impose* la gratuité. Le glissement de la bibliothèque réelle à la bibliothèque numérique change-t-il le sens du gratuit ? Ce glissement *suppose* la gratuité.

UNE PLACE SINGULIÈRE AU SEIN DE L'OFFRE CULTURELLE

On ne reviendra pas ici sur le livre comme condensé de savoir, comme vecteur des apprentissages, comme outil de circulation des idées, comme objet nomade. Cette place justifie la conservation de *tous* les livres, et leur mise à disposition de *tous*. Certes, il existe un marché du livre, qui implique que la possession transite par l'achat ; mais l'accès est d'une autre nature. Que l'éditeur (et l'auteur) ai(en)t vocation à recevoir un paiement en échange de l'accès aux livres dont il(s) détien(nent) les droits ne saurait être mis en question. Si tel était en effet le cas, d'autres agents économiques qui n'auraient pas supporté les coûts fixes de recherche des auteurs, d'accompagnement du processus de création, etc., se comporteraient en « passagers clandestins », publiant des textes sans se préoccuper de ces détours productifs, et, tels des resquilleurs dans les transports en commun, bénéficieraient des retombées d'un livre sans avoir participé au financement de sa production. Si donc la protection par le droit d'auteur induit la rémunération des ayants droit, elle n'impose pas pour autant la tarification de l'accès. D'autres procédés sont possibles : la subvention, le mécénat, le paiement de services adjoints.

L'économiste qui justifie la gratuité mobilise deux ordres de raisons. La gratuité s'impose du fait du caractère public du bien, un utilisateur additionnel ne coûtant rien de plus. Dans le monde réel et *a fortiori* dans le monde virtuel, la présence



Le contexte...

d'un nouveau lecteur ne crée pas de coût, sauf encombrement. Le second argument relève des externalités de consommation : il suffit ici d'arguer de l'effet de la consommation gratuite sur l'achat futur, du caractère addictif de la consommation de biens culturels pour justifier la subvention au lecteur, fût-il infidèle et occasionnel, ou assidu et régulier.

Ajoutons que les effets d'aubaine liés à la gratuité, élevés dans le cas du musée¹, sont faibles ou inexistant dans celui de la bibliothèque. Les bibliothèques ne sont pas envahies de lecteurs étrangers, touristes de passage, et le seraient-elles, ce serait au titre de leur inclination pour la langue et la littérature françaises. Qui oserait leur en tenir rigueur ?

UNE FRÉQUENTATION PLUS JEUNE ET PLUS POPULAIRE

16 % seulement des Français de plus de 15 ans se rendent au théâtre ou dans un café-théâtre au moins une fois par an (ministère de la Culture/Deps, 2008). Le taux d'inscription en bibliothèque est le même, 16 % ; en revanche, 26 % des 15-24 ans sont inscrits en bibliothèque, mais seulement 16 % des 15-29 ans vont au théâtre ; effet de la scolarisation ou de la proximité avec l'école, ce taux élevé de fréquentation des bibliothèques chez les jeunes atteste d'un goût pour le livre, et surtout de l'aspect « lieu de socialisation » de la bibliothèque. Plus généralement, la fréquentation des bibliothèques est relativement plus démocratique que celle des autres biens culturels (hormis la musique de variétés). L'extraordinaire diversité de l'offre constitue une source d'attrait pour le « consommateur ». La gratuité de l'accès participe de la construction d'un rapport d'immédiateté avec le livre et la lecture, tandis que le caractère payant du prêt affirme le rôle de substitut à l'achat. On est en droit de contester cette approche, mais elle relève d'arguments plutôt convaincants.

LE NUMÉRIQUE ET LE GRATUIT

L'idée qui a prévalu à l'extension de la gratuité dans le champ du numérique est que le nombre des utilisateurs constitue la valeur d'un réseau ou d'un site, et que la gratuité permet d'accroître précocement ce nombre². Cela s'apparente à une subvention octroyée aux premiers utilisateurs en vue de la création ultérieure de marchés. Google Book crée de

1. F. Benhamou, « Faut-il généraliser la gratuité dans les musées nationaux ? Une mauvaise réponse... à une mauvaise question », *Esprit*, 345, Juin 2008, pp. 83-113.

2. O. Bomsel, *Gratuit ! Du déploiement de l'économie numérique*, Gallimard, 2007.



© Ville de Nice

Prêt de documents à la BMVR de Nice, où l'inscription et le prêt sont gratuits.

la valeur additionnelle pour le site Google, même en l'absence de messages publicitaires associés à l'utilisation de ce service³. La gratuité est indirectement marchande ; elle produit de la valeur sur des marchés connexes ou sur la maison-mère, en quelque sorte. On retrouve ici le sens de cette formule indûment attribuée à Milton Friedman, *No free lunch* : la gratuité n'existe pas, il faut un financeur qui en joue le jeu. La question est celle de l'identification de celui qui doit (ou veut) payer : pour la bibliothèque, le seul substitut aux marchés bifaces de l'Internet demeure sans doute la puissance publique, qui opère une sorte de subvention du lecteur par le non-lecteur, une subvention pas nécessairement redistributrice, mais moralement indiscutable. Dans un marché biface (*two-sided market*⁴), tel celui de la télévision ou d'Internet, le producteur propose (gratuitement ou non) des services et des biens au consommateur et de l'espace publicitaire à des annonceurs, le prix de ces espaces étant assis sur le nombre des utilisateurs. Les plates-formes

3. F. Benhamou et J. Farchy, *Droit d'auteur et copyright*, La Découverte, « Repères », 2007.

4. J. C. Rochet et J. Tirole (2003), « Platform competition in two sided markets », *Journal of the European Economic Association*, 1(4), pp. 990-1029.

développent ainsi des logiques d'audience en direction des annonceurs publicitaires, qui sont clairement incompatibles avec la logique patrimoniale et tout public de la bibliothèque. La bibliothèque numérique appelle l'ouverture, le libre accès (au sens anglo-saxon de *free*, tout à la fois libre et gratuit). Certes, les grands groupes tel Elsevier développent d'autres modèles, mais ceux-ci s'inscrivent dans un monde marchand avec lequel la bibliothèque doit composer, comme elle le fait de longue date avec l'éditeur traditionnel.

Gratuit ? Payant ? On n'a jamais vu la politique culturelle et ses « décideurs » aussi embarrassés et contradictoires qu'aujourd'hui sur ce sujet qui, en d'autres temps, paraissait plutôt banal. La gratuité est en effet l'objet d'un discours schizophrène : tandis que la lettre de mission de la ministre de la Culture fustige la gratuité, celle qui se répand sur Internet, elle la préconise pour l'entrée dans les musées, au titre de l'effort bien compris en vue de la démocratisation. Le désir de culture n'étant pas affaire de gratuité, le projet est sans doute voué à l'échec. Pourtant, la gratuité prend pleinement son sens dans le cas de l'accès à la bibliothèque. Nous espérons avoir contribué à le rappeler. ■

JEAN-LOUP LEREBOURS
BnF



La gratuité

à la bourse des valeurs

Le débat sur la gratuité du prêt et des services de la bibliothèque est ancien. Bien des arguments ont été échangés. Jean-Louis Lerebours passe en revue quelques-uns des lieux communs qu'il a affrontés au cours d'une longue carrière.

La gratuité revenant régulièrement dans le débat, comment ne pas l'évoquer dans un dossier consacré au rapport des bibliothèques et de l'argent ? Celui qui écrit ces lignes, convaincu qu'il ne s'agit pas d'une question mineure dès lors que les politiques et les bibliothécaires se posent des questions sur l'utilisation des bibliothèques publiques, n'a pu éviter de rompre quelques lances à ce propos en différents moments de sa vie professionnelle.

Une fois encore, à l'invitation du comité de rédaction de *Bibliothèques(s)* qu'il remercie, il y revient, en priant les plus anciens de lui pardonner s'ils retrouvent ici quelques morceaux d'une musi-

que déjà entendue. Il est lui-même pour la gratuité et préfère l'affirmer d'entrée de jeu puisque ceux qui s'y opposent ont tendance à croire qu'ils peuvent disqualifier d'emblée ses arguments en les qualifiant d'idéologiques. Cela ne le gêne pas du tout car, à ses yeux, leurs arguments prétendument objectifs sont tout aussi idéologiques, mais d'une idéologie qui diffère de la sienne, tout simplement.

À chacun de se faire sa religion.

« IL NE FAUT PAS AGGRAVER LE DÉFICIT. »

La bibliothèque, comme tout service public, représente un coût en investissement et en fonctionnement, qui doit être financé par l'impôt. Comme il faut réduire l'impôt autant que faire se peut, il faut réduire le coût de fonctionnement de la bibliothèque. Pour réduire ce coût, il faut générer des recettes. Pour générer des recettes, il faut créer un droit d'inscription. Exit la gratuité.

Sépare-t-on aussi clairement que possible ce qui relève du public et du privé ? Quand on prétend réduire le poids de l'impôt, comment justifie-t-on simultanément le recours à une part importante de ce prélèvement pour contribuer au financement de services, organisations et activités privés ? Comment ne pas voir combien les dés sont pipés quand on met sur le même plan cliniques privées et hôpitaux publics par exemple ? Ou établissements d'enseignement publics et privés ? Un établissement privé ne devrait-il pas fonctionner avec un financement exclusivement privé ? Le service public, puisqu'il est payé par les impôts de tous, ne devrait-il pas être accessible à tous ? En toute rigueur, cette accessibilité à tous ne passe-t-elle pas par la gratuité ?

« LA GRATUITÉ DÉVALORISE UNE ACTIVITÉ. »

Ah bon ? Et c'est sans doute à cause de cette dévalorisation qu'une activité qui était payante et qui devient gratuite élargit, en général, considérablement son public et vice versa. Dans l'actualité récente, on a encore observé cela à propos de la fréquentation des quelques musées de France qui font l'expérience de la gratuité ou de l'audience du site web du *New York Times* depuis que ses dirigeants se sont rendus à l'évidence que la bonne stratégie était de le rendre gratuit.

BIBLIOTHEQUE
INSCRIPTION: 0€



DL

Quant à l'amour, chacun en conviendra, il est incontestablement mieux valorisé quand on doit payer pour le faire !

« ON NE PEUT PAS FAIRE FI DES RECETTES GÉNÉRÉES PAR UN DROIT D'INSCRIPTION EN BIBLIOTHÈQUE. »

Voire. Même en se cantonnant strictement au cadre très restreint du droit d'inscription, on peut en douter très sérieusement. Pour en avoir le cœur net, il faudrait calculer réellement le coût généré par tout ce qui doit être mis en place pour gérer cette recette : caisses, régisseurs de recettes, reçus, comptes, vérifications des comptes, assurances, transferts de fonds... etc. Bilan fait, oh splendeur, il devrait y avoir des cas où on s'aperçoit que le coût de gestion de la recette est supérieur à celle-ci. Dogmatisme libéral, quand tu nous tiens !

Par ailleurs, selon deux études de cas auxquelles je me suis livré dans le passé, j'ai abouti à la conclusion qu'au coût total par inscrit, les bibliothèques qui pratiquaient la gratuité d'inscription étaient en moyenne plus « rentables », car à coût moindre, que celles pratiquant un droit d'inscription. Cela reste vrai jusqu'à preuve du contraire, à savoir une étude ayant le même objet qui aboutirait à d'autres résultats.

Mentionnons ici encore quelques effets secondaires constatés, défavorables au bon fonctionnement d'une bibliothèque publique, que provoque sous une forme ou sous une autre un droit d'inscription.

Comme ce droit freine, complique l'inscription, il n'est pas étonnant que la répartition entre le nombre des inscrits et celui des « séjournants » (non inscrits) évolue au profit de ces derniers, ainsi qu'on l'a mesuré ces dernières années. Je ne dis pas que le droit d'inscription en est la cause unique, mais d'autres que moi ont relevé que c'était, par exemple, beaucoup moins le cas à la médiathèque d'Arles totalement gratuite, qu'ailleurs.

Quand l'inscription est payante pour les adultes et gratuite pour les enfants, quel est le professionnel qui n'a pas été confronté, à répétition, à ce crève-cœur totalement antinomique par rapport au développement du goût de la lecture, du gamin obligé à des contorsions pour emprunter des ouvrages qui ne sont visiblement pas pour lui mais pour des adultes de son entourage ?

Enfin, que penser de ce cas paroxystique d'une médiathèque toute neuve d'un territoire d'outre-mer qui, selon ses édiles, devait tant apporter aux jeunes et qui a été incendiée

la nuit précédant son inauguration, quand ont été connus les montants des droits d'inscription qui, de fait, excluaient de cette médiathèque la plupart des jeunes en question ? Quelqu'un a-t-il pensé à examiner sous cet angle le cas des bibliothèques détruites lors de la dernière grande vague d'émeutes dites de banlieue qu'a connue notre cher pays ?

« DÉMOCRATISATION CULTURELLE ? L'OBLIGATION POUR L'USAGER DE PAYER UN DROIT D'INSCRIPTION N'Y CHANGE RIEN. »

Ceux qui osent affirmer cela se rendent-ils compte de quelle impudence ils font preuve ? Imaginent-ils par hasard que pour une personne qui doit subir l'humiliation d'avoir recours aux « Restos du cœur », un droit d'inscription en bibliothèque n'est pas un problème ? Ne leur vient-il pas à l'esprit que, comme il est rarissime qu'une personne soit fière de sa pauvreté, la plupart de celles qui auraient envie de s'inscrire à la bibliothèque publique la plus proche de là où ils survivent et qui ne peuvent le faire gratuitement qu'à condition d'apporter des preuves de cette pauvreté, quand le cas est prévu, vont évidemment renoncer à le faire ?

Et de grâce, qu'on m'épargne d'essayer de me faire dire ce que je n'ai jamais pensé ni dit. Je sais pertinemment que la gratuité ne suffit pas à faire la démocratisation, qu'il y a bien d'autres facteurs à prendre en compte par ceux qui proclament avoir cet objectif. Je conviens évidemment que ce sont toujours ceux qui ont la chance d'être bien nés, bien nourris, bien élevés que l'on retrouve majoritairement dans la plupart des institutions et manifestations culturelles. Peut-on en inférer tout de go l'échec de la démocratisation culturelle ? Oui, si on préfère raisonner comme ceux qui pour mieux tuer leur chien déclarent qu'il a la rage. Pour ma part, je ne vois pas au nom de quoi je devrais passer par profits et pertes les personnes qui tout au long de mon existence professionnelle – qui s'achève¹ – m'ont manifesté combien les bibliothèques gratuites leur avaient été, leur étaient d'un grand secours.

Lien de cause à effet ? Je constate que les trois services municipaux de lecture publique que j'ai eu l'occasion de diriger de 1972 à 2003 et pour lesquels j'ai obtenu de leurs tutelles la gratuité pour leurs publics avaient, aux dernières nouvelles, conservé cette caractéristique.

N'en déplaie à ceux qui s'empressent tous les matins de jeter aux orties mai 68 et si possible, par la même occasion, tous les mouvements plus ou moins utopiques pour plus de liberté et de justice sociale, le combat continue. ■

1. L'auteur a écrit ce texte le 19 mai 2008, alors qu'il était encore en exercice.

LA JOIE PAR LES LIVRES : DU MÉCÉNAT AU PARTENARIAT

L'histoire de la Joie par les livres, aujourd'hui Centre national de la littérature pour la jeunesse – la Joie par les livres au sein de la BnF, est depuis sa création ponctuée de rencontres avec des entreprises privées, par le biais du mécénat, dans son acception la plus classique d'un soutien financier au sens strict, ou plus largement par des partenariats et des collaborations œuvrant pour la promotion du livre et de la lecture des jeunes, mission première de l'organisme.

La Bibliothèque des enfants de Clamart, berceau historique de la Joie par les livres (JPL), fut le fruit de la volonté d'une femme, Anne Gruner Schlumberger, mécène passionnée issue d'une grande famille industrielle : l'association créée en 1963 donne naissance en 1965 à la Bibliothèque de Clamart, lieu innovant et moderne ouvert aux seuls enfants. Le fonctionnement et les activités du lieu ont été soutenus pendant de nombreuses années, jusqu'au début des années 2000, par

Échanges et bibliothèques, support du mécénat de la famille Schlumberger.

Ce long compagnonnage a favorisé le développement et le rayonnement de la Bibliothèque. La dimension sociale du projet dédié aux enfants ayant le moins accès au livre et à la lecture, mobilisa d'autres soutiens privés plus ponctuellement sur des projets précis : ainsi, en 2001, Vivendi finança en partie l'équipement multimédia de l'établissement. De même, à partir de 2001, la Fondation Martine Lyon contribua largement à l'équipement de la bibliothèque permettant aux enfants un accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (acquisition d'ordinateurs, de CDroms et de logiciels), et prolongera son soutien aux activités de la bibliothèque jusqu'en 2007.

Le mécénat a donc été une source de financement essentielle sans laquelle de nombreux projets n'auraient pu être menés à terme. La JPL a toujours dû maintenir une part importante de ressources propres et a toujours été nécessairement ouverte aux aides extérieures et à la multiplication des sources de financement.

La préfiguration du Centre de ressources dans de nouveaux locaux parisiens ouverts au public en 2005 donna ainsi lieu à une grande campagne volontariste de recherche de mécénat : soutien global au projet, soutien pour le déploiement des expositions, soutien aux actions de formation ou aux publications, en ciblant au mieux les entreprises sollicitées en fonction de leurs critères d'intervention les plus proches des missions de la JPL. Cette recherche s'avéra complexe, la promotion du livre et de la lecture des jeunes et des enfants n'étant pas un axe stratégique de mécénat affiché par les entreprises qui privilégient la dimension sociale de la lecture autour d'actions de solidarité (aide à l'enfance défavorisée, lutte contre l'exclusion, lutte contre l'illettrisme), elle permit néanmoins de mobiliser le Comité enfance de la Fondation de France qui apporta un soutien financier au projet d'informatisation du centre et la conversion rétrospective du catalogue. Là encore, le financement privé complétait le soutien de la tutelle.

Des quelques entreprises développant des actions de mécénat autour de la lecture, la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture, acteur incontournable, est également un partenaire de la JPL à laquelle elle apporte un soutien logistique avec la mise à disposition d'une salle pour un cycle de conférences sur l'histoire du livre pour enfants.

Enfin, le Centre national de la littérature pour la jeunesse – la Joie par les livres, a toujours répondu favorablement aux sollicitations d'entreprises du secteur privé pour la mise en place d'opérations de promotion de la lecture destinées au grand public, en apportant aux partenaires sa connaissance exhaustive et critique de la production jeunesse : réalisation de sélections bibliographiques repérant le meilleur de la production jeunesse pour le catalogue France Loisirs, élaboration d'une sélection de titres pour la découverte du train dans la littérature pour la jeunesse, à l'occasion des 70 ans de la SNCF qui développe depuis de nombreuses années des actions de promotion du livre. Si certaines collaborations sont évidentes et s'inscrivent dans le périmètre direct du Centre national de la littérature pour la jeunesse – la Joie par les livres, tel que le conseil éditorial auprès des éditions Circonflexe ou la réalisation d'une bibliothèque idéale pour le site Bayard Web, d'autres sont plus surprenantes et innovantes comme le partenariat initié en 2006 avec Starbucks Coffee France autour d'une campagne de Noël pour la promotion et le développement de la lecture, à l'instar des campagnes menées avec succès en Grande-Bretagne depuis plusieurs années.

Le rattachement à la BnF en janvier 2008 devrait offrir à la Joie par les livres-Centre national de la littérature pour la jeunesse une nouvelle visibilité susceptible de mobiliser des entreprises ou de nouveaux partenaires autour de projets porteurs.

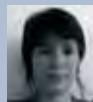
Nathalie LEFÈVRE
Responsable administrative et financière, BnF,
Centre national de la littérature pour la jeunesse-La Joie par les livres



Salle de lecture du Centre national de la littérature pour la jeunesse.

ANNE POIDEVIN

Coordinatrice du projet Animaliter
Service des relations européennes et
internationales de la Ville de Strasbourg



PHILIPPE MIGNARD

Directeur adjoint des
Médiathèques de Strasbourg



Des animaux qui parlent d'or

Le projet **Animaliter**

à Strasbourg

Le projet Animaliter est un projet de coopération culturelle autour de l'illustration. Porté par la Ville de Strasbourg, il compte neuf partenaires (villes de Strasbourg, Varsovie, Brno, Debrecen, Kosice, Ruse, et bibliothèques municipales de Barcelone, Prague et Arad) et durera deux ans. Ce projet émane du Club de Strasbourg. La thématique retenue – les animaux qui parlent – est populaire dans les différents pays.

NAISSANCE ET ÉLABORATION DU PROJET

Le Club de Strasbourg est un réseau de villes créé en 2003 afin de promouvoir et renforcer les liens entre les principales métropoles des nouveaux et futurs États de l'Union et la capitale parlementaire de l'Europe unie. Il compte aujourd'hui 38 villes membres, capitales d'État et métropoles régionales des nouveaux membres de l'Union européenne ainsi que de Croatie. Les maires des villes membres se réunissent tous les ans à Strasbourg autour d'une thématique spécifique.

En 2005, la rencontre a eu lieu autour des questions culturelles. Certains maires ont formulé à cette occasion le souhait de monter et porter ensemble un projet de coopération culturelle, ceci afin de mettre en valeur au niveau européen leurs actions, d'en développer de nouvelles et de faire vivre le réseau des villes. Après plusieurs rencontres entre agents des différentes municipalités européennes intéressées et entre partenaires culturels municipaux au niveau local, un projet autour de l'illustration a rapidement été proposé.

Une actualité forte à Strasbourg sous-tendait ce choix : l'ouverture fin 2007 du Musée Tomi Ungerer/Centre international de l'illustration, l'ouverture en septembre 2008 de la

Médiathèque Malraux¹ où l'illustration constitue un axe majeur des collections et animations avec un centre intégré consacré à ce sujet, et le dynamisme permanent de la section illustration (représentée sur le projet par Guillaume Dégé) au sein de l'École supérieure des arts décoratifs.

Au niveau européen, la tradition forte de l'illustration dans les pays d'Europe centrale et orientale permettait d'envisager le domaine sous un angle patrimonial et de redynamiser une tradition un peu marginalisée ces dernières décennies, grâce à des échanges d'artistes et des ateliers.

Au sein de la Ville de Strasbourg, le dossier a été préparé et porté par le Service des relations européennes et internationales en collaboration avec les autres services municipaux, tels que la direction de la Culture, l'École supérieure des arts décoratifs, et notamment le Service des bibliothèques, très demandeur d'échanges professionnels, d'animations autour de l'illustration et de nouveaux modes de mise en valeur de ses collections.

Après deux années de préparation, la Ville de Strasbourg, assurant le rôle de chef de projet, a répondu à l'appel 09/2006 du programme Culture de la Commission européenne. Le

1. Cf. Philippe Specht, « La bibliothèque André Malraux », *Bibliothèque(s)* n° 37, mars 2008, pp. 70-71.

Dans quelle mesure et par quels moyens une bibliothèque peut-elle tirer parti de grands projets initiés à l'échelle européenne ? Quelles opportunités peut-elle saisir pour développer un travail de coopération internationale ? Quels bénéfices en attendre ? Qu'ont donc à nous dire les animaux qui parlent...

dossier a été déposé en février 2007. La Commission a fixé le montant maximal des projets de deux ans (dites « actions de coopération ») à 400 000 €. Tous les aspects des activités ont dû être définis et chiffrés très précisément, aucune modification importante n'étant possible par la suite. Sélectionné avec 87 autres sur les 600 déposés, le projet a débuté en novembre dernier par une première rencontre constructive entre bibliothécaires européens à Strasbourg. Il s'achèvera en octobre 2009.

UNE PLURALITÉ D'ÉVÉNEMENTS AUTOUR DE L'ILLUSTRATION

Le premier intérêt du projet, qui est aussi parfois au quotidien sa principale difficulté, tient à la multiplicité de ses dimensions et de ses acteurs : touchant toutes à l'illustration, les activités prévues comprennent une exposition patrimoniale et contemporaine, des ateliers et résidences d'illustrateurs, des échanges d'expériences entre bibliothécaires, un colloque européen sur le statut de l'illustrateur et une revue de réflexion interdisciplinaire sur l'illustration. Sont impliqués des bibliothèques, des écoles d'art, les services culturels des villes, les universitaires et professionnels de l'illustration.

Côté bibliothèques, la médiathèque André Malraux accueille pour son ouverture l'exposition regroupant des illustrations patrimoniales et contemporaines sur la thématique des animaux qui parlent (20 sept.-25 oct. 2008). L'équipe du fonds patrimonial, dirigée par Agathe Bischoff-Morales et celle de l'action culturelle, dirigée par Francine Haegel, ont activement collaboré avec Guillaume Dégé à la recherche et la préparation de pièces pour l'exposition, à la sélection des pièces européennes, à la collecte des données bibliographiques et à la mise en place de la scénographie, sous la houlette de Philippe Poirier, scénographe de l'exposition. La mise en valeur du fonds patrimonial de la bibliothèque municipale, très riche mais encore peu montré, permettra au public de découvrir ce fonds peu connu puisque les trésors découverts pour l'exposition seront vus dans le cadre de l'exposition itinérante dans sept villes d'Europe.

Des ateliers, assurés par une artiste polonaise, permettront au public jeunesse de s'appropriier le thème, notamment dans les quartiers, comme l'a souhaité la Commission dans le cadre de la promotion du dialogue interculturel.

Des échanges d'expériences entre bibliothécaires jeunesse rythmeront les deux ans du projet : cet aspect permet de rassembler sur trois dates et trois lieux celles et ceux qui réalisent au quotidien les animations jeunesse pour découvrir d'autres bibliothèques jeunesse et confronter leurs pratiques. Lors du premier rassemblement à Strasbourg, nos équipes ont pu montrer à nos collègues européens des modes classiques d'approche des albums (Heure du conte, Kamishibi) ou plus innovants (ateliers de découverte et d'approche des illustrateurs par leurs techniques, mise en musique des contes). À Varsovie, Alexia Gabel et Corinne Becquer ont découvert des bibliothèques investies de rôles sociaux et éducatifs plus importants qu'en France et des partenariats entre illustrateurs et bibliothèques (accueil mensuel d'un illustrateur, vente directe par les auteurs de leurs albums). À Arad (Roumanie), Sandrine Tejel et Betty Leporini ont constaté un lien très fort entre les bibliothèques et le jeu sous toutes ses formes (jeux théâtraux, jeux de rôles, jeux d'improvisation autour de texte, etc.). La dernière rencontre est programmée en juin 2009 à Brno (République tchèque). Chaque rencontre donne lieu à des comptes rendus et retours d'expérience au sein des équipes. Un recueil des modes d'animations sera mis en ligne à l'issue des trois rencontres.

Ainsi, Animaliter est l'occasion de rencontrer et découvrir d'autres pratiques, d'autres collections et des collègues d'autres pays, une source de valorisation et de confrontation.

Les visites effectuées en Pologne, Roumanie et République tchèque par les assistantes jeunesse sont également l'occasion de découvrir les éditions jeunesse des pays visités et de rapporter des ouvrages, aussi bien des auteurs non traduits que des versions originales ou des catalogues d'exposition. Ces découvertes apportent une dynamique dans la réflexion et la constitution des collections, notamment celles du Centre de l'illustration.

LES RESSORTS DU FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE

Le projet présente également un intérêt financier : l'apport de la Commission européenne permet de financer un poste de chef de projet à temps partiel, qui seul permet d'assurer le suivi du programme dans toutes ses dimensions, et de donner sa dimension européenne au projet qui, sans ce financement, n'aurait pas existé.

Pour la bibliothèque, si un budget augmenté a été sollicité pour l'accueil et le transport de l'exposition ainsi que pour la participation aux voyages des bibliothécaires lors des visites d'étude, les autres actions (dont les ateliers) font partie de la programmation culturelle habituelle et s'inscrivent dans le budget de fonctionnement du service.



Chat botté, imprimerie Wentzel, Wissembourg – Fonds patrimonial, Médiathèque Malraux, Strasbourg R 616.



© Alexia Gabel

Atelier pour enfants dans la bibliothèque de quartier Nautilus à Varsovie, visite d'étude des bibliothécaires en avril 2008.

La particularité budgétaire de ce projet résulte du nombre important de partenaires. Le programme Culture a été modifié depuis l'appel à propositions auquel la Ville de Strasbourg a répondu. Le format du partenariat devait en effet distinguer les partenaires capables d'apporter 5 % du budget total (les coorganisateur), et les autres (les partenaires associés). L'objectif du projet Animaliter étant de s'entourer de tous les partenaires intéressés par cette dynamique autour de l'illustration, sans distinction de moyens, les principaux contributeurs – Strasbourg, Varsovie, Debrecen et Brno – assument ainsi le rôle de coorganisateur.

Le budget total du projet est d'approximativement 400 000 €, cofinancé à 50 % par la Commission européenne. Initiatrice du projet dont elle assure le portage, la coordination et l'animation, la Ville de Strasbourg, tous services confondus, participe financièrement à 30 % du budget total, prenant en charge la majorité des actions organisées par les partenaires associés.

Ce mécanisme rend le portage financier un peu complexe mais permet de bénéficier des collections, des expériences et

de l'enthousiasme de neuf partenaires au total tout en créant une réelle dynamique européenne autour de l'illustration.

UNE VISIBILITÉ AMÉLIORÉE DES MÉDIATHÈQUES

Enfin, s'inscrivant dans un calendrier particulier d'ouverture de nouveaux équipements sur la Communauté urbaine (Médiathèque Sud en septembre 2006, Médiathèque André Malraux en septembre 2008, Médiathèque Ouest en janvier 2009), le projet accroît la visibilité des médiathèques de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg en soulignant leur investissement comme acteur dans le domaine de l'illustration et leur capacité à intégrer et gérer un projet à dimension européenne. L'autre objectif d'Animaliter est évidemment de valoriser l'illustration et de montrer qu'elle participe du socle européen. ■

Cette communication n'engage que ses auteurs et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Anne Azanza, qui assurait l'intérim de direction à la BM de Tours, mute vers le SCD de l'Université de Tours où elle a pris les fonctions de chef de section de la bibliothèque de Lettres, arts et sciences humaines le 1^{er} septembre.

Béa Bazile, directrice de la BDP de la Guadeloupe et présidente du Groupe ABF Antilles-Guadeloupe, a été élue présidente de l'Association des bibliothèques universitaires, de recherche et institutionnelles de la Caraïbe (ACURIL) pour l'année 2008-2009 lors de son 38^e congrès en juin dernier.



Corinne de Munain a quitté la DLL, où elle était chargée de mission pour l'Europe et l'International le 1^{er} septembre pour rejoindre la

Bibliothèque interuniversitaire de Jussieu université Paris VI où elle succède à Cécile Swiatek.



Albert Poirot, administrateur de la BU de Strasbourg a été élu président de l'ADBU lors de son 38^e congrès tenu à Pau du 18 au 20 septembre.



Ophélie Ramonatxo a pris la direction de la Médiathèque de Drancy en remplacement de Gérard Pansu, parti à la retraite.



Régis Rech, qui assurait l'intérim de direction à la Bibliothèque municipale de Poitiers, a pris la direction de la Bibliothèque municipale de Tours le 1^{er} septembre.

En bref

■ COMMISSION PÉDAGOGIQUE : APPEL À CANDIDATURE

Un Conseil national extraordinaire a dissous la commission pédagogique le 15/09 afin de permettre à l'ABF une nouvelle ambition pour la formation. Un appel à candidature est lancé afin de constituer une nouvelle commission formation. Celle-ci sera co-pilotée par un membre du bureau national et un(e) candidat(e) issu(e) de la nouvelle commission ayant obtenu l'aval du bureau national. Elle sera composée de huit membres maximum, dont le représentant du bureau national et pourra être

appuyée par des experts extérieurs du domaine de la formation. Ses missions seront de : structurer la formation en modules ; centrer davantage la formation sur l'accueil du public et le développement des services ; garantir l'unicité et la pérennité de la formation sur l'ensemble du territoire ; simplifier l'examen.

Peuvent faire acte de candidature : les responsables de site de formation régionaux et/ou les responsables d'antennes de sites de formation, les enseignants (adhérents de l'association) intervenant régulièrement dans le cadre de la formation d'auxiliaire de bibliothèque. La lettre de candidature doit être adressée à l'attention de

M. le Président de l'ABF et envoyée avant le 22/10 à Marie-Josée Rich : Marie-Josée.Rich@csg10.fr

■ GROUPE ART

Le groupe Bibliothèques d'art propose sa journée d'étude « Bibliothèques d'art : mutualiser les ressources » le vendredi 17/10 à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris. Présentée par Jeanne Lambert-Cabrejo (Ensba) et Cécile Arnaud (DMF), la matinée sera consacrée à la numérisation des fonds dans les bibliothèques d'art : « Gallica 1 et 2 : place de l'art dans le projet » (Lucile Trunel, BnF) ; « Numérisation dans les pôles associés » (Frédérique Joannic-Seta, BnF) ; « Réalisations et

UN SACRÉ BIBLIOTHÉCAIRE : ALAIN PANSU

Un parcours incroyable a fait de ce banquier de la BNP, « bibliothécaire-syndicaliste » occasionnel du comité d'entreprise, un grand bibliothécaire constructeur de trois bibliothèques et pendant des années le pilier de l'ABF. Nous sommes très nombreux à l'avoir apprécié tout au long d'une épopée riche, parfois haletante, partageant avec lui le rêve et l'ambition d'une profession ouverte, conviviale, novatrice.

Andrésy, Taverny, Drancy, toujours plus ! On chuchote même qu'il se serait arrêté avant d'investir la bibliothèque de Perrault... Mais c'est surtout pendant la décennie 1990-2000 qu'il sera un acteur majeur de l'ABF. Quelle période ! L'association va couper les liens qui la liaient à la DLL et à la BnF pour assumer son indépendance financière et politique. Cette démarche engagée avec Jacqueline Gascuel sera affirmée par Françoise Danset et achevée par Claudine Belayche. Puis, en désaccord avec les nouvelles orientations de l'ABF (sur le droit de prêt et la suppression des sections), il choisit un nouveau pari : gérer le projet d'une médiathèque novatrice à Drancy.

Au moment de tirer sa révérence, il nous confie son inquiétude de voir une nouvelle conception des bibliothèques publiques se mettre en place. Mais forts de la foi en l'avenir qu'il a toujours su nous transmettre, nous souhaitons beaucoup de petits Pansu à la profession en général et à l'ABF en particulier.



Marianne MIGUET et Geneviève BOULBET

projets à Besançon » (Pierre-Emmanuel Guilleray, BM Besançon), « La Bibliothèque numérique, un projet entre l'INHA et ses partenaires » (Anne Weber et Dominique Morelon, INHA) ; « Présentation des fonds numérisés par la Direction des Musées de France » (Françoise Petitou, DMF). L'après-midi sera consacrée à des ateliers : Atelier 1, « Projet de portails documentaires pour les bibliothèques spécialisées en architecture : bilan d'étape et "réseautage" » (Modérateur : Philippe Perreaudin, Médiathèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine) ; Atelier 2 : « Questions d'art contemporain » (Céline Latil, Centre doc. Mac/Val). Deux visites au choix concluront cette journée : Bibliothèque et musée de la Cité de l'architecture ou exposition Jeremy Deller au Palais de Tokyo. Des visites de bibliothèques d'art pourraient être proposées le 18/10 au matin. Journée gratuite, mais inscription obligatoire sur le site : www.abf.asso.fr

■ ALSACE

« Le cinéma en bibliothèque ou quelle place pour l'audiovisuel en bibliothèque ? », journée d'étude organisée par l'ABF-Alsace, se déroulera le 17/11 à Colmar. En matinée : « L'Alsace, terre de cinéma : état de la production régionale » (Renaud Sachet, Médiathèque André Malraux, Strasbourg) ; « Acquisition d'un fonds audiovisuel régional » (Georges Heck, Vidéo les beaux jours) ; « Les

projections publiques » (Pierre Toussaint, réalisateur) ; l'après-midi : « Une expérience d'animation autour du cinéma en bibliothèque » (Dominique Rousselot, Médiathèque de Villepinte) ; « La VoD » (sous réserve).
Inf. et inscr. : Catherine Olry, Salon du livre de Colmar.
Tél : 03 89 24 48 18
Fax : 03 89 23 33 80
info@salon-du-livre-colmar.com
BM de Colmar, BP 40509
68021 Colmar Cedex
www.salon-du-livre-colmar.com

■ AUVERGNE

Le 17/10 : « Le Web 2.0... C'est quoi ? », journée d'étude à Brioude (43) introduite par Thomas Chaimbault, avec des interventions de Florence Devouard (Wikipédia), Isabelle Simon (les flux RSS), Lionel Dujol (les blogs), elle se conclura par la visite de la médiathèque municipale de Brioude par Jocelyne Pattareilly, sa directrice.

■ BOURGOGNE

Comme en écho au congrès de juin dernier, un voyage d'étude a eu lieu à Reims, le 9/10, organisé par le groupe ABF avec le Centre départemental de lecture publique : visites de la Médiathèque Cathédrale Jean Falala et de son exposition temporaire, de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine Carnegie et de ses fonds patrimoniaux, de la BU Robert de Sorbon.

Jeudi 27/11 : journée d'étude « Les politiques

d'acquisition en bibliothèques » à l'IUT Dijon Programme prochainement en ligne : www.abf.asso.fr

■ CHAMPAGNE-ARDENNE

Seize personnes feront le voyage d'étude dans le Bade-Wurtemberg (Allemagne) du 19 au 23/10 (cf. n° 39). Elles composent un groupe très équilibré (8 personnes viennent de la région Champagne-Ardenne et autant du reste de la France, toutes les catégories professionnelles sont représentées ainsi que tous types d'établissements : une gageure.

■ FRANCHE COMTÉ

Jeudi 9/10, journée d'étude « Les bibliothèques hors les murs » à Besançon (Hôpital Saint-Jacques, salle des commissions). Au programme, dès 9h30 : « Les bibliothèques de prison » (Nathalie Pascal, Besançon), « Les bibliothèques d'hôpitaux » (Nicole Favre, Association de la bibliothèque des malades de Besançon), « Les bibliobus municipaux » (Anne Stenta, Besançon), « Les maisons de retraite et le handicap » (Claire Chabaneix, Médiathèque du Territoire de Belfort), « Le portage à domicile » (Martine Perrigot, BM de l'Isle-sur-le-Doubs). La journée comportera également une visite de la bibliothèque de l'hôpital Saint-Jacques de Besançon.
Rens. : Nadine Marchal, médiathèque départementale du Doubs, 24 av. de l'Observatoire 25000 Besançon.

Tél : 03 81 24 84 64
nadine.marchal@doubs.fr

■ ÎLE-DE-FRANCE

« L'action culturelle en musique », journée d'étude inscrite dans le cadre des Jeudi du savoir plus, se déroulera le 23/10 à la BM Elsa Triolet de Pantin (93). Le matin, G. Rettel interrogera la place de la musique en médiathèque et le nouveau métier de bibliothécaire musical, une table ronde suivra avec G. Rettel, P. Ghielmetti (label Sketch), S. Oskéritzian (label « sansbruit »), F. Gabriel (Société CVS), P.-L. Renou (critique), S. Marquis (responsable pôle multimédia Médiathèque de Conflans-Sainte-Honorine). L'après-midi : P.-L. Renou, « Défense de la diversité culturelle en bibliothèque : la musique improvisée » et J.-P. Bruey (médiathèque de Conflans-Sainte-Honorine) : Présentation de deux projets innovants, « Le Spoutnik sonore et la brigade d'intervention poétique Spirli/Madiot/Li-Ping Ting ». Débat et conclusion par J. Sauteron.
Rens. et inscr. (adh. ABF : gratuit / autres : 50 €) : gabriel.lacroix3@orange.fr ou cecile.trevian@agglo-sqy.fr

■ LANGUEDOC-ROUSSILLON

Dans le cadre des Jeudi des bibliothèques, cycle d'une dizaine de conférences proposées par l'ABF, le CNFPT et la CLLR : M.E. Lévêque : « La bibliothèque hors les murs » (16/10), Cécil Guitard : « Les politiques documentaires » (27/11). Deux autres

jours sont prévues en décembre (programme en ligne mi-novembre sur : www.lr.cnfpt.fr). L'ensemble de ces jours se dérouleront à la Médiathèque Jules Verne de Saint-Jean-de-Védas. Contact et inscr. : Serge Darlet. Tél : 04 67 61 77 39 serge.darlet@cnfpt.fr

■ LORRAINE

Lundi 17/11, journée d'étude : « Les livres qui dérangent » à l'initiative de la Commission jeunesse de l'ABF Lorraine organisée en partenariat avec Medial et la Drac, à l'IUT Nancy-Charlemagne. Le matin : Joëlle Turin (Institut Charles Perrault) pour un rappel historique de la censure en littérature, un aperçu des causes de la polémique sur la production actuelle et le problème de la sélection en bibliothèque ; l'après-midi : table ronde « Ces livres qui nous dérangent, dérangent-ils autant les enfants ? », avec Stéphane Manfrédo (critique), Joëlle Turin, Marie-Hélène Routisseau (chercheur en littérature jeunesse), Guillaume Guéraud (écrivain pour la jeunesse, Prix Sorcières 2007). Rens. Aline Gritti : 03 83 84 09 09 / aline.gritti@gmail.com, ou Nathalie Claude : 03 29 62 59 19 / nathalie.claude@remiremont.fr Inscr. : www.univ-nancy2.fr/medial/stagelect.html?Page_Num=8

■ MIDI-PYRÉNÉES

Journée d'étude le 17 novembre à Toulouse : « Quelle bibliothèque dans

les musées ? » En intégrant médiathèques et outils 2.0, dès la conception, les nouveaux espaces muséaux s'ouvrent à de nouvelles perspectives en direction du public. Avec une offre sur place et en ligne, quels sont les enjeux des bibliothèques au sein de ces musées, en terme de ressources documentaires, de services, et vers quel public ?

Avec, le matin, les interventions d'Odile Grandet (Bibliothèques du Musée du Quai Branly, Paris), Anne Ingremeau (bibliothécaire au Muséum de Toulouse) et P. Hernebring (BMVR Toulouse : valorisation d'un fonds d'image sur Flickr), suivies l'après midi de Gaëlle Crenn (Nancy 2 : enquête sur les musées et le 2.0), Anne Maumont (Ressources documentaires, Muséum de Toulouse) et Samuel Bosson (webmaster Muséum de Toulouse). En clôture, visite-découverte du Muséum de Toulouse. Contact : charlotte.henard@mairie-toulouse.fr Inscr. : agnes.bach@univ-tlse2.fr

■ NORMANDIE

24 et 25/11 : « Bibliothèques et Internet : "arrêt sur image" » journée d'étude à Caen (14). Le 24 : « Les TIC en France en 2008 : état des lieux, pratiques et représentations » (Jean-François Hersent) ; « Tentatives d'hybridation en bibliothèque : le cas troyen » (Louis Burle) ; « Les bibliothécaires, les usagers et Internet » (Dominique Lahary) et 3 tables rondes autour des

différentes pratiques en BDP, BM, BS, BU. Le 25 : « Réinventer les services de bibliothèques en ligne : le retour des usagers ? » (Lionel Dujol) ; exemples de portails en région : BM de Rouen (Françoise Hecquard et Vincent Viallefond), quelques exemples de portails (Brigitte Jochum), BU de Caen (Brigitte Michel).

À l'IAE / École de management de Normandie 9 rue Claude Bloch 14000 Caen. Inscr. et règlement avant le 15/11 : Claire Vaillant, Médiathèque, Rue Clément Desmaisons, BP 309 50403 Granville Cedex claire.vaillant@ville-granville.fr

■ PACA

« Musique numérique en bibliothèque : innover pour résister ? », journée d'étude du 23/10 à la BMVR Louis Nucéra de Nice. Dès 8h45 : accueil et présentation par Françoise Michelizza, Gilles Éboli et Franck Queyraud. Au programme : « Musique 2.0, nouveaux modes de diffusion et de valorisation » (Borey Sok, consultant) ; « Une expérience de numérisation de fonds musical : l'offre Polyphonie de Gmixon » (Didier Jouve, Opsys, et Édith Anastasiou et Alexandre Romero, bibliothécaires musicaux) ; « Et si on parlait juridique ? » (Yves Alix, BBF) ; « Une expérience pratique de médiation : Bmol, le blog des bibliothécaires musicaux de Grenoble » (Anne Theureau et Émilie Monraisse, bibliothécaires

musicaux, Grenoble). Inscr. avant le 22/10 : www.abf.asso.fr / franckqueyraud@gmail.com

Une journée d'étude « Bibliothèques hybrides, ebooks, etc. » est prévue mi-décembre à la Médiathèque de Saint-Raphaël. Date et programmation à consulter sur le site : www.abf.asso.fr

■ POITOU-CHARENTES-LIMOUSIN

24/11, journée d'étude « Les bibliothèques de prison » à la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers. Introduite par Serge Bouffange et Agnès Gastou, elle débutera par un « Historique des bibliothèques de prison », et se poursuivra en matinée avec « L'expérience de Poitiers : 25 ans de développement de la lecture publique dans une maison d'arrêt » (par des bibliothécaires de la médiathèque Naguib Mahfouz à la maison d'arrêt : Monique Sergent, Valérie Briley, Carine Chollet et des intervenants bénévoles, Jean-Pierre Brèthes et Lise Beaubeau). L'après-midi : table ronde « Les médiathèques pénitentiaires, un espace essentiel de citoyenneté pour les personnes sous main de justice » avec Hélène Rio (Arpel), Monique Pujol (DLL), Rémy Cassemiche (DSpip de la Vienne), Olwen Lesourd (Ass. Lire c'est vivre), Delphine Belet (DAP) et un élu de la ville de Poitiers. Modérateur : Philippe Pineau. Clôture avec un bilan par Agnès Gastou.

Vient de paraître :

Outils web 2.0 en bibliothèque Manuel pratique

Les outils du web 2.0 ont surgi en bibliothèque : enthousiasme des uns, dépit des autres, interrogations de la plupart... Quels sont-ils ? Que sont-ils ? A quoi servent-ils ? Comment faire ? Qu'en attendre ? Convaincus ou sceptiques, vous auriez envie d'apprendre et de faire, mais...

Des bibliothécaires praticiens avertis apportent les réponses concrètes que vous attendiez, en partant des réalités du métier, et vous accompagnent pas à pas dans la découverte et l'appropriation de ces nouveaux outils.

Vous pourrez, par exemple, en suivant simplement les indications : créer votre outil de veille d'information ; réaliser le podcast de la dernière conférence de votre médiathèque ; créer vos premiers blogs ou wikis...

Enfin, avantages et limites de ces outils sont évalués au cas par cas.

Ce manuel s'adresse à tous les bibliothécaires en poste ou en formation, mais nous avons surtout pensé à ceux qui estiment ne pas avoir la fibre informatique...

Association
des Bibliothécaires
de France

Sous la direction de :

Jacques Sauteron (*Bibliothèque d'étude et d'information de Cergy-Pontoise, secrétaire général de l'ABF*)

Franck Queyraud (*Médiathèque de Saint-Raphaël*)

> Sommaire

- Avant-propos
- Introduction, *Franck Queyraud et Jacques Sauteron*
- La bibliothèque hybride, *Cécile Arènes*
- De l'Internet au web**
- Des protocoles et des formats, *Dominique Lahary*
- Des outils et des services**
- Les fils RSS, *Franck Queyraud*
- Les blogs, *Lionel Dujol*
- Les wikis, *David Liziard*
- Le podcast, *Xavier Galaup*
- La VoD, *René Phalippou*
- Du SIGB au portail de bibliothèque, *Jacques Sauteron*
- Quel outil pour quel usage, *Franck Queyraud et Jacques Sauteron*

Questions et perspectives

- Web inscriptible et pratiques coopératives, *Hervé Le Crosnier*

Annexes

- Les ressources en ligne généralistes, *Isabelle Antonutti*
- Bibliographie
- Glossaire

Collection Médiathèmes n°10
136 p. Prix TTC : 28 €
ISBN : 978-2-900177-31-0
Diffusé par l'ABIS



Bon de commande

Nom – Prénom :

Établissement :

Adresse :

Adresse de facturation (si différente) :

Commandeexemplaire(s) de *Outils web 2.0 en bibliothèque. Manuel pratique* à 28 € TTC l'exemplaire

Règlement par facture (joindre un bon de commande) Règlement par chèque joint à l'ordre de l'ABIS

Ce bulletin est à renvoyer à l'ABIS – 31 rue de Chabrol – 75010 Paris

Tél. : 01 55 33 10 30

Fax : 01 55 33 10 31

Retour de Reims...

Que reste-t-il d'un congrès de l'ABF après un trimestre, qui plus est traversé de vacances ? Quelles leçons pratiques peut-on tirer des débats, des communications, des ateliers, des rencontres que suscitent les trois journées de vie commune de 600 personnes ? Quels souvenirs ?



© Philippe Savouret



© Philippe Savouret

Reims, d'abord. Certains d'entre nous, les plus studieux, n'en retiendront que les trajets sur le boulevard qui rejoint gare, hôtels et centre des congrès. Ils auront au moins goûté le sentiment de bien-être de celui qui est abrité des averses. Les vastes surfaces vitrées du lieu du congrès, au milieu de grands arbres, offraient, par temps de pluie, un confort presque tropical.

D'autres ont pris le temps d'aller visiter la cathédrale et les principaux monuments de la ville. Ils se seront arrêtés dans un café ou une brasserie, auront échangé des nouvelles et refait le monde imparfait des bibliothèques.

Des bibliothèques, ils en auront vues à Reims : Carnegie, la Médiathèque-Cathédrale, le SCD. Elles leur auront ouvert des horizons nouveaux par la qualité de leur architecture, de leur aménagement, de leurs services. Les congressistes auront bu (un peu) du champagne et j'aurais songé avec nostalgie à mon premier ballon de football qui portait les noms prestigieux de l'époque : Kopa, Piantoni, Vincent, Fontaine. Mais c'est une autre histoire et laissons là le tourniquet de cartes postales...

Les Parisiens, adeptes du TGV, auront apprécié la proximité de la ville (à peine une heure). Mais Reims n'est pas devenue pour autant une nouvelle banlieue et garde sa singularité et les secrets d'une province.

> Du neuf

Quoi de nouveau par rapport au congrès de Nantes l'an passé ? Assurément la présence et l'activité joyeuse et efficace des « zhybrides » avec ce stand de « bloggers » et de « digital librarians » qui, durant trois jours, ont inlassablement et avec enthousiasme mis en scène les vertus du web 2.0 en organisant des formations et en créant ce blog du congrès qui a permis de suivre, quasiment en temps réel, l'avancée des sessions et des ateliers. C'est promis, l'an prochain à Paris, le stand de l'ABF sera entièrement hybride et, comme dans toute bonne médiathèque, le papier et le réseau feront bon ménage pour le bonheur des congressistes et de ceux qui sont restés chez eux.

Autre nouveauté, l'organisation de l'assemblée générale de l'association

en fin de journée. Avec cet horaire, la fréquentation a été plus forte. Reste à commencer peut-être trente minutes plus tôt en traitant plus en amont tous les problèmes de pouvoirs. La conclusion de la soirée par un buffet amical a constitué un moyen de prolonger la discussion de manière conviviale. Nous pouvons encore progresser en insérant mieux les activités de l'association (commissions et groupes de travail) dans l'emploi du temps déjà chargé du congrès.

La présence d'invités étrangers est une source d'enrichissement mutuel incomparable pour tous. La présentation des invités en session plénière, leur participation au « rendez-vous étranger », la contribution remarquable de Chantal Stanescu (Bruxelles) à la modération d'un débat sont autant de directions à suivre et d'acquis à faire fructifier au cours des prochains congrès.

Sans verser dans une autosatisfaction qui n'est jamais bonne conseillère, je ne peux que me faire ici l'écho des éloges entendus sur la qualité de l'organisation et de l'accueil. Il est donc légitime de renouveler les remerciements de tous aux permanents du siège de l'ABF et au groupe régional Champagne-Ardenne qui ont, avec le sourire, résolu toutes sortes de difficultés et su anticiper d'heure en heure sur les nombreuses activités du congrès.

Cette année, les exposants professionnels étaient bien installés et les modérateurs des sessions et des ateliers ont été vigilants sur le respect des horaires. Chacun a donc pu profiter des pauses pour découvrir nouveaux produits et nouveaux services.



Atelier 8, « La bibliothèque dans le tissu social ».

En me livrant à ce modeste exercice de mémoire et de synthèse, j'apprécie à sa juste valeur notre capacité collective à fixer dans un délai très rapide (et presque immédiat pour le blog du congrès) les contributions et la teneur des débats. Tout (ou presque) est aujourd'hui déjà en ligne sur le site de l'ABF !

Un seul regret : nous aurions pu, sur un thème de cette importance et d'un tel enjeu, être encore plus nombreux. On ne peut guère invoquer de motifs géographiques, la ville de Reims étant bien irriguée par les transports. Au-delà des difficultés de mobilisation et d'affiliation que connaissent toutes les associations, deux explications peuvent être avancées : la réticence croissante des collectivités à prendre en charge les frais de déplacement de leurs agents, mais aussi notre émiettement professionnel. Les collègues de l'Université et ceux du monde scolaire répugnent parfois à franchir les frontières de leur environnement professionnel immédiat. À nous de rappeler et de faire vivre la dimension œcuménique de l'ABF.

> Lignes de fond

Et maintenant, sur le fond, comme on dit dans les médias ? Avons-nous répondu à la question posée ? Mais quelle question ? Si je résume le propos du comité scientifique qui a essayé de structurer ces trois journées, elle pouvait se formuler ainsi : quelle stratégie les bibliothèques peuvent-elles mettre en place pour jouer leur rôle de service public en direction des jeunes, un ensemble difficile à définir et à saisir, dans le contexte d'une crise supposée du rapport au livre et d'un primat accordé dans les pratiques aux ressources d'Internet, alors même que les bibliothèques se trouvent morcelées territorialement et institutionnellement (CDI, BM, SCD, etc.).

Les publications et les travaux de Claude Poissenot ont souvent suscité des débats importants dans notre milieu professionnel. Sa contribution à ce congrès, tant comme membre du comité scientifique lors de la préparation de nos travaux que comme intervenant, a eu le grand mérite de mettre

à jour une contradiction majeure déjà évoquée lors du congrès de Nantes sur les publics : il existe un écart notable entre nos discours (« tous les publics doivent être accueillis ») et les stratégies pratiques d'accueil. Comment peut-on affirmer parallèlement que l'accueil et l'accompagnement des jeunes sont des enjeux majeurs et laisser en place toute une série d'obstacles qui compliquent, voire rendent impossible leur présence ?

Il faut parler ici des conditions de prêt, des collections, des espaces, des horaires. C'est certainement le premier point qu'il nous faut examiner attentivement. Quelques exemples : sommes-nous crédibles si nos règlements interdisent l'emprunt de CD pour cette catégorie d'âge ou la limitent à une production enfantine qui ne présente plus d'intérêt pour elle ? Nos équipements font-ils une part suffisante aux espaces de travail collectif ? Sommes-nous vraiment toujours à l'écoute des véritables besoins documentaires des jeunes ? Cette prise en compte n'entre pas en contradiction avec notre souci



© Philippe Savouret

De g. à dr. : Daniel Renoult, Alain Rouxel, Laurence Santantonios et Benoît Yvert.

de proposer un apprentissage de la vie sociale et une appropriation des lieux qui insiste sur le respect de tous les autres publics. Car, sans vouloir se situer du côté de « l'ordre moral », il convient de rappeler que les bibliothèques de tout statut que fréquentent les jeunes sont, aussi, des institutions éducatives où se mêlent apprentissages documentaires, parcours de découverte et formation de soi et qu'elles sont des lieux où se conquiert « le droit de cité ».

> Pas perdus

Durant ces journées rémoises, nous avons beaucoup entendu parler de « *digital natives* ». En résumé, les jeunes disposeraient d'une habileté en matière d'informatique bien supérieure aux adultes (nous), puisque, comme un héros gaulois bien connu, ils sont tombés dans la marmite de potion magique dès leur plus jeune âge. Nous sommes, nous, des « *digital immigrants* ». Nous sommes moins vifs et nous avons pris le train en marche à coup de stages et de pratique quotidienne. Tout ceci est vrai, mais pas entièrement. Certes les adolescents sont « hyperconnectés », mais ne sont pas pour autant des virtuoses de la recherche documentaire. Jean-Louis Durpaire a expliqué, à partir de quelques enquêtes, que les sites privilégiés des jeunes étaient Skyblog ou Skyrock. Une étude récente de la British Library démontre bien la pauvreté des stratégies documentaires

d'une grande partie du public étudiant. L'expertise des bibliothécaires et autres documentalistes est indéniable, et dans un contexte d'autoformation plus ou moins sauvage leur fonction de proposition et d'accompagnement est essentielle. Le constat de la distance entre discours et pratiques ne doit donc pas nous conduire à une quelconque autoflagellation. Nos métiers, dans les domaines de la formation et de la culture, sont des métiers de « passeurs ». À nous d'inventer, de tester, d'imaginer et d'écouter cet « adolescent qui est encore en nous », selon l'expression de Mikhaël Ollivier, en ouverture du congrès.

> Filets dérivants

Au cours de nos travaux, la question des frontières et des passages entre institutions a été clairement posée, en particulier par Daniel Renoult : relations entre CDI et BM, entre SCD et BM, transition entre fréquentation et usage du CDI et entrée à l'université sont évidemment en cause. Si les différentes communications autour de ce thème ont été autant d'exercices de lucidité argumentés et chiffrés, restent à inventer les passerelles et les accès (en détournant la formule de François de Singly – reprise de Simmel – « le pont et la porte ») qui permettent de mieux répondre aux besoins des jeunes, en tenant compte des pratiques et des modes de fréquentation observés. Ceci passe par des dispositifs concrets : cartes d'inscription communes, partage de moyens pour ouvrir davantage, mise en commun d'outils documentaires, meilleure adéquation des services proposés. Il est urgent d'aller au-delà des constats en s'investissant à notre mesure dans ces chantiers essentiels pour notre société : former des citoyens capables de se former et de s'informer librement, développer l'ouverture intellectuelle et culturelle, contribuer à l'apprentissage du « vivre ensemble », enrichir un imaginaire qui ne se borne pas aux productions médiatiques formatées. Au risque de sembler rabâcher, il faut redire que ce

sont les personnels eux-mêmes qui ont le choix de fabriquer du lien ou d'opposer. À cet égard, quand une communication commence par une formule du genre « nous, les documentalistes sommes d'abord des enseignants » ou « nous, les bibliothécaires sommes du côté de la lecture-plaisir », je ne suis pas rassuré. Les frontières statutaires et administratives sont bien heureusement moins hermétiques qu'on ne le pense. Une chose est certaine, les jeunes s'en affranchissent quotidiennement et tracent leur chemin sans y prêter grande attention. En outre, je pense vraiment qu'un des meilleurs moyens de faire progresser les décisions des pouvoirs publics est de proposer des solutions qui mobilisent tous les moyens humains et matériels, d'où qu'ils viennent.

Le prochain congrès, à Paris en juin 2009, continuera à creuser ce sillon des publics et des services, toujours sur le mode de l'inventaire critique et de l'innovation. « La bibliothèque comme lieu », ce sera la formulation de ce thème. On parlera bien sûr d'architecture, mais aussi de ces édifices nouveaux que sont les bibliothèques numériques et de la construction, toujours recommencée et toujours difficile à saisir, de la communauté des lecteurs jeunes et moins jeunes...

Dominique AROT
Président de l'ABF



© Philippe Savouret

Dominique Arot au Rendez-vous international.

Voyage d'étude

Groupe Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tour de Londres

Voyage d'étude à Londres, 18-20 mai

Londres a décidément la cote ! Après le groupe Midi-Pyrénées en 2006¹, et quelques semaines avant celui de Lorraine, huit membres de l'ABF-PACA et une collègue de la BnF ont choisi cette destination pour un séjour marathon : pas moins de sept visites en moins de trois jours ! Leur investigation concernait les « services innovants » des bibliothèques anglo-saxonnes, et en particulier ces nouveaux concepts – Idea Stores et Learning Centres – qui suscitent à la fois enthousiasme et interrogations.

> Des Idea Stores...



Entrée de l'Idea Store de Whitechapel.

Dès la sortie de l'avion, direction Tower Hamlets, le quartier dans lequel sont implantés les quatre Idea Stores. Reconnaisables à leur logo et à leurs couleurs, ces « magasins à idées » sont conçus comme une alternative à la bibliothèque publique classique. Autour de la bibliothèque proprement dite, on trouve un éventail de services : crèche, cours de langues, de danse ou de massage... La formation tout au long de la vie fait partie des activités de ces établissements² et le personnel est pleinement impliqué dans la médiation.

Nous avons tout d'abord eu droit à une visite guidée – et facturée – de l'Idea Store de Whitechapel par son manager, Zoinul

1. Voir le compte rendu d'Anne-Marie Moisy-Kirschbaum, « Swingin' London » in *Bibliothèque(s)*, n°31, mars 2007, pp. 57-58.

2. Tous les cours proposés sont disponibles sur une brochure commune aux 4 Idea stores ainsi que sur le site www.learningladder.co.uk

Abidin. Menant un discours plutôt radical, il nous a expliqué que les Idea Stores basent leur philosophie sur le dynamisme de l'équipe et la rentabilité de chaque service. Les salles de cours sont ainsi louées à des entreprises, ce qui dote les managers d'une souplesse budgétaire bien utile pour investir au fur et à mesure des besoins. La tutelle est cependant publique puisque les Idea Stores dépendent du Council de Tower Hamlets (équivalent d'une mairie d'arrondissement).

Dans un contexte où le public délaisse les bibliothèques traditionnelles au profit de recherches Internet à domicile, la stratégie de fonctionnement est axée sur la convivialité de l'espace pour inciter les habitants du quartier à s'approprier les locaux.

À titre comparatif, nous avons également visité l'Idea Store de Canary Wharf, dont la fréquentation est très différente en raison de la proximité avec le quartier d'affaires de la City : collections et activités y ont été adaptées en conséquence, mais le concept reste le même.

> ... aux Learning Resources Centres...

Notre périple nous a ensuite menés au nord puis au sud de Londres pour découvrir les « Learning Resource Centres » (LRC), ces BU d'un type nouveau. Là encore, la mention « bibliothèque » a disparu, celle-ci ayant fusionné avec les services informatiques de l'université au profit d'un grand pôle d'information. Les LRC sont partie prenante des pratiques

pédagogiques de l'enseignement, et l'accent est mis sur l'accueil du public étudiant ou en situation d'apprentissage : places assises, ressources électroniques, environnements numériques de travail.

Le LRC du campus d'Hatfield, à l'Université d'Hertfordshire, est structuré autour d'un grand escalier central, animé par des kakémonos qui signalent les collections. La fonctionnalité prime sur l'esthétique, sans toutefois l'exclure. Les collections imprimées sont en libre accès à 90%, et tout est fait pour offrir de bonnes conditions de travail : de grandes tables équipées d'ordinateurs, des espaces différenciés, clairs et lumineux... Il attire des étudiants du monde entier pour des programmes à distance. C'est donc une



LRC d'Hertfordshire, vues de l'extérieur et de l'intérieur.



© Pierre Triballier



© Virginie Chaigne



© Virginie Chaigne

1. Les tables de consultation au LSE.
2. La gestion des espaces dans le LRC de Kingston.
3. Peckham library, vue de l'extérieur.

véritable bibliothèque hybride : les services et ressources sont accessibles tant sur place qu'à distance.

À l'université de Kingston, le directeur du LRC, Graham Bulpitt, avait organisé à notre attention une conférence qui montrait que 70% des étudiants se disent satisfaits de la bibliothèque, qu'ils fréquentent assidûment : 34% s'y rendent quotidiennement, et 60% chaque semaine. Et si 68% des étudiants utilisent leur ordinateur portable, l'équipement informatique des LRC n'en reste pas moins impressionnant : 1800 ordinateurs pour 18000 étudiants répartis sur quatre campus !

> ... la bibliothèque subtilisée

Ces visites ont été très révélatrices de la conception anglo-saxonne de l'accueil du public, et c'est ce qui nous a le plus marqués. Dans chacun des établissements, l'accueil « orienté usager » n'est pas un vain mot : services, amplitude horaire, outils mis à disposition, règlement, bâtiment... tout est conçu pour coller au plus près des besoins des utilisateurs.

Ici, l'élargissement des horaires n'est plus en débat : une large amplitude est la norme, et de plus en plus d'établissements ouvrent 24h/24h. C'est le cas des LRC et de la Bibliothèque de la London School of Economics and Political Science (LSE Library), la plus grande bibliothèque

de sciences politiques du Royaume-Uni, dont le bâtiment conçu par Norman Foster autour d'une gigantesque rampe centrale nous a particulièrement impressionnés. Si, dans ces établissements universitaires, les bureaux d'information ferment à partir de 22h, l'utilisation des locaux et des outils est possible jour et nuit au prix d'un accès très contrôlé (badges et tourniquets), d'une présence de vigiles et d'une vidéosurveillance omniprésente.

Donner autant d'importance à la consultation sur place et aux services en ligne, tel est le pari de ces bibliothèques hybrides, véritables lieux de vie, d'étude, d'échange, de sociabilité outre la richesse de leurs ressources et de leurs outils. Dans ces conditions, la bibliothèque est sans égale aux yeux des utilisateurs – en particulier les étudiants –, et certains vont même jusqu'à réaliser de petits films dans leur LRC, que l'on peut voir sur YouTube³ ! C'est sans doute la meilleure réponse au débat sur la concurrence des bibliothèques et d'Internet.

Vous avez dit règlement ? Ici, il est presque interdit d'interdire : manger, boire, téléphoner ne sont plus des actes honteux en bibliothèque, et l'on observe dans quasiment chaque établissement visité la présence d'un café intégré à l'établissement. Or, les canettes ne se renversent

3. Une page spéciale du wiki créé pour rassembler les comptes rendus de ce séjour est consacrée à ces LRC sur YouTube !

pas plus souvent sur les tables studieuses de la bibliothèque que sur les tables de chevet à domicile ! Quant à la gestion du bruit, la réponse est architecturale ou organisationnelle : « *silent space* », « *quiet space* », « *noisy space* » permettent de réguler les différents usages.

De retour dans nos établissements, on constate combien le rangement des collections et la fonction prêt/retour occupent encore les personnels à plein temps. Désormais, avec l'identification RFID, les usagers peuvent être autonomes dans leurs transactions, cela permet de libérer espace, disponibilité des personnels et d'inventer une autre relation à l'usager de la part des professionnels et une autre relation à la bibliothèque de la part de l'usager.

Un point faible ? La politique documentaire de certains établissements semble se réduire à quelques grandes lignes échangées avec le fournisseur qui se charge de livrer les documents les plus en vogue. C'est tout particulièrement vrai pour les Idea Stores : avec les collections en langues étrangères, spécialement enrichies pour les populations immigrées du quartier, les best-sellers occupent largement les rayonnages, il y a peu de documents, donc peu de rangement. Le catalogage et l'équipement sont du ressort du fournisseur : dans les Idea stores, la collection physique est désormais réduite, l'important est ailleurs.

La bibliothèque publique de Peckham, comme exemple d'une bibliothèque dite traditionnelle mais néanmoins récente et très attractive, ainsi que la British Library sur le site de Saint Pancras ont également fait partie de nos visites.

Virginie CHAIGNE
BMVR de l'Alcazar, Marseille



Michèle NORRIS
BM de Saint-Raphaël



Un wiki, créé à l'occasion de la préparation de ce voyage, recense actuellement photos et comptes rendus des différents participants : <http://londres.pbwiki.com/?l=S> (mot de passe : LONDON).

Politiques et réseaux de coopération : enjeux régionaux, nationaux et internationaux

11^e journées des pôles associés de la Bnf, 27-28 mars, Strasbourg.

Organisées par la BnF et la Bnu de Strasbourg, ces rencontres, au programme riche et très varié, ont été suivies par un auditoire nombreux (260 personnes). Au fil des communications et tables rondes, maintes questions d'actualité sur la profession ont été soulevées et les participants ont pu recueillir quantité d'informations concernant les réalisations et les projets en matière de coopération, tant au plan régional que national ou international.

En ouverture, Bruno Racine, président de la BnF, présenta le dernier état de la politique de celle-ci en matière de numérisation, articulé sur deux axes principaux :

- Gallica II, programme de numérisation de masse de la BnF, qui a atteint aujourd'hui son « rythme de croisière », mais pour lequel bien des questions restent à régler : parmi les plus urgentes, celle de la sélection des ouvrages et celle des relations avec les éditeurs. Dans ce domaine, une expérience, qui devrait se dérouler sur un an, permettra de signaler les ouvrages hors du domaine public.
- La dimension européenne en matière de numérisation n'a pas été oubliée. La fondation EDL (European digital library), implantée à La Haye, est chargée de piloter le projet dont le prototype sera présenté cet automne.

Albert Poirot, administrateur de la Bnu, évoqua lui aussi cet aspect européen pour lequel Strasbourg représente un symbole fort. La Bnu recueillera 270 000 volumes suite à une convention avec le Conseil de l'Europe.

Les enjeux régionaux furent largement abordés lors de deux tables rondes. La première évoqua le Plan d'action pour le patrimoine écrit (Pape) et les pôles associés régionaux. La seconde fit un point précis sur la situation complexe des bibliothèques alsaciennes. Iris Reibel, directrice du Service inter-établissements de coopération documentaire (SICD) des universités de Strasbourg, détailla les étapes de la création du nouveau SICD regroupant les trois SCD suite à la volonté des présidents de mutualiser et rationaliser les ressources documentaires de leurs trois universités.

Annie Schaller (directrice du SCD de l'Université de Haute-Alsace), Danielle Taesch, présidente de Cordial (Association de coopération régionale pour la documentation et l'information en Alsace) et du groupe ABF-Alsace, André Hincker (directeur de la BM de Strasbourg) et Albert Poirot complétèrent ce panorama en nous présentant leurs bibliothèques respectives.

La seconde journée aborda la dimension nationale des pôles associés à partir d'exemples concrets :

- les sciences religieuses, avec le Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (Cadist) et le pôle associé de la Bnu, l'Institut catholique de Paris, la bibliothèque et les archives de l'Alliance israélite universelle, la bibliothèque du Saulchoir ;
- le nouveau portail du catalogue collectif de France ;
- « Calame » (Catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur) ;
- Spar (Système de préservation et d'archivage réparti de la BnF) ;
- l'archivage des sites électoraux présenté à l'occasion d'une table ronde réunissant Gildas Illien et Catherine Lagoute (BnF), et Bernard Huchet (BM de Caen).

L'après-midi fut consacré au contexte international. Bernard Michon (président de l'université Marc Bloch de Strasbourg et d'Eucor-Confédération européenne des universités du Rhin supérieur) et Jacques Sparfel, secrétaire général d'Eucor, présentèrent la genèse et le fonctionnement de cette institution. En 1989, sept universités (suisses, françaises et allemandes) ont décidé de mettre en place une politique de coopération. Au départ, il s'agissait

essentiellement d'échanges d'étudiants ; le projet s'est élargi à des programmes de recherches en commun, à des cotutelles de thèses. Les BU (Bâle, Fribourg, bibliothèques des pays de Bade, Strasbourg, Haute Alsace) sont largement concernées par ce programme : accès libre pour l'ensemble des étudiants, quasi gratuité du prêt entre bibliothèques pour toutes les bibliothèques du réseau.

La journée s'acheva sur la relation d'expériences de nos voisins allemands par un exposé très intéressant de Renate Behrens-Neumann (secrétariat général du consortium des réseaux bibliothécaires, bureau de normalisation de la Deutsche Nationalbibliothek) sur la coopération au sein du réseau des bibliothèques allemandes, la politique de numérisation de la bibliothèque de Bavière, et la plateforme des éditeurs allemands (projet Libreka) visant à en faire le leader de la commercialisation des livres allemands en offrant la possibilité de trouver le texte intégral. Le libraire traditionnel peut, quant à lui, avoir un accès lui permettant la recherche et la vente de l'ouvrage. Actuellement 160 000 titres sont en ligne, à moyen terme 900 000 seront proposés. Bien d'autres points (www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm), souvent passionnants, ont été abordés lors de ces deux journées, donnant lieu à des débats animés, trop souvent écourtés laissant ainsi l'auditoire sur sa faim. Ces rencontres auraient sans doute gagné à restreindre les points évoqués pour nourrir la discussion autour de problématiques plus claires.

Jean MALLET



Collaborations Nord-Sud, TICs et bibliothèques

15^e colloque « Profession Bibliothécaire » de la 4^e Biennale des littératures d'Afrique noire, Bordeaux, 3 avril.

Co-organisée par la BM de Bordeaux-Mériadeck en collaboration avec l'IUT Michel de Montaigne-Bordeaux 3 (pôle Métiers du livre), l'Agence régionale pour l'écrit et le livre en Aquitaine (Arpel), et l'Agence de médiation culturelle des pays du Sahel, cette journée visait à présenter des exemples de collaboration entre bibliothèques ou institutions éducatives.



© Céline Ducroux

Bibliothèque de Niafunké (Mali).

> Identifier les besoins

Lorsque l'on parle de coopérations Nord-Sud, on pense facilement aux initiatives d'organisations qui récoltent des documents pour en faire bénéficier les institutions des pays du Sud, par le biais du don. Comme l'a indiqué Florence Glantenay, chargée de mission au sein du service de la coopération internationale du conseil régional d'Aquitaine, le système du don est parfois nécessaire à l'heure actuelle pour assurer l'existence de services de formation, d'information et de documentation en Afrique. Cependant, certaines conditions sont à respecter pour ne pas entraîner la dépendance ou la déresponsabilisation des acteurs locaux.

L'association Culture et Développement¹ a été créée en 1962 pour soutenir l'essor de la lecture en Afrique. Céline Ducroux, chargée du programme Solidarité-lire de l'association, a pu prendre la mesure des différents enjeux du don². En effet, l'état matériel des documents et leur contenu ne permettent pas toujours

d'offrir des collections harmonieuses et correspondant aux besoins et aux usages locaux. Il est donc nécessaire de mettre en place une chaîne rationnelle du don, permettant de sauvegarder une certaine autonomie des institutions bénéficiaires. Pour l'heure, l'association collecte des livres auprès d'éditeurs et de bibliothèques partenaires et dispose également d'un budget dédié à l'achat de livres neufs. Pour une efficacité optimale des opérations menées, le programme Solidarité-lire comprend un suivi et une évaluation des résultats : on vérifie ainsi que les livres rencontrent bien leurs lecteurs. L'objectif de l'association est d'atteindre le développement et la pérennité d'une chaîne locale de production et de diffusion de livres.

C'est dans le même but qu'a été créée la Bibliothèque numérique de la littérature d'Afrique noire francophone, dont est responsable Safiatou Faure. En effet, la pérennité d'une chaîne locale du livre étant dépendante de la valorisation des productions, le support numérique semble être un bon moyen d'offrir à ces productions une bonne visibilité. Le site Internet de la Bibliothèque numérique³ a déjà été ouvert, grâce à la participation de la Drac et du conseil régional d'Aquitaine par le biais de l'Arpel, après avoir été créé par l'Agence universitaire de la francophonie à Bobo-Dioulasso. Quatre établissements scolaires du Burkina Faso et du Niger ainsi qu'une dizaine de classes de Saint-Médard-en-Jalles (33) participent également au projet en proposant, par exemple, des notes de lecture sur le site.

> Limites matérielles au développement virtuel

« La main qui donne est toujours au-dessus. » Ce dicton africain a été cité par Jean-Norbert Vignondé, critique littéraire et chercheur au Centre d'études linguistiques et littéraires francophones et africaines (Celfa), pour illustrer l'enjeu actuel des politiques de développement d'une filière du livre autonome en Afrique. Comme il l'a rappelé dans sa synthèse de fin de journée, il est désormais indispensable d'identifier parfaitement les besoins et d'accompagner les acteurs africains vers une complète indépendance. Pour cela, une très bonne communication entre les différents organismes du Nord et du Sud et une mutualisation des expériences et des moyens sont essentielles à une efficacité toujours meilleure. Les TICs jouent ici un rôle fondamental... dès lors que des réseaux de communication existent et sont exploitables. Et c'est là une question préjudicielle.

Annie Cheneau-Loquay a ainsi dressé un tableau complet des installations existantes en Afrique. Géographe et coordinatrice du groupe de recherche international du CNRS « Netsuds » sur les politiques et modes d'appropriation des TICs dans les Suds, elle rappela que la circulation d'informations immatérielles repose sur des réseaux bien matériels ; « il faut en rabattre sur la dimension planétaire et l'accès universel proclamés par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) », a-t-elle dit, en soulignant l'iniquité des moyens de communication disponibles dans les différentes régions d'un continent qui n'a été câblé qu'en 2003 et dont tout l'Est n'est encore desservi

1. www.culture-developpement.asso.fr

2. Cf. Céline Ducroux, « Pour un don de livres raisonné », *Bibliothèque(s)*, n°39, juillet 2008, pp. 40-42.

3. <http://bibiov.bf.refer.org>



Architecture du réseau en Afrique sub-saharienne
(source : Observatoire de l'accès haut-débit en Afrique).

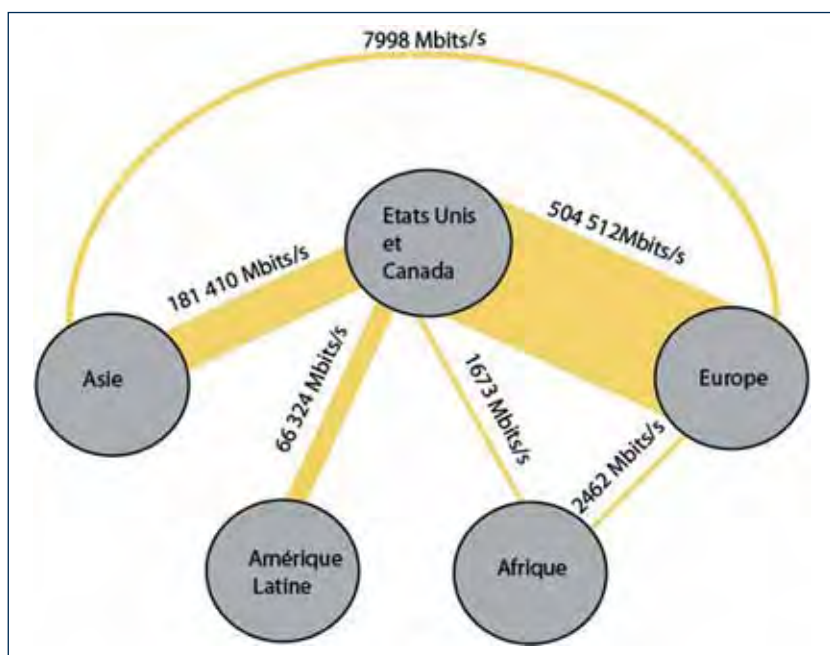
que par satellite (cf. carte ci-dessus). Dans le cyberspace, l'usage détermine l'accès. Ainsi, le centre enclavé de l'Afrique ne peut connaître aucun développement : la Sierra Leone, le Cameroun sont coupés d'un monde qui n'est en rien multipolaire, mais reste dépendant d'un pôle dominant, les USA, plaque tournante des flux mondiaux d'information (cf. diagramme ci-dessous). En effet, à l'inverse de ce qui se passe dans les pays développés, les flux locaux sont inférieurs au trafic vers les pays du Nord. En ce qui concerne les usages d'Internet, A. Cheneau-Loquay a fait part à l'assemblée de ses observations au Burkina Faso, en Guinée et en République démocratique du Congo. Tout d'abord, l'accès partagé est la pratique la plus largement répandue, l'ordinateur personnel ne concerne qu'une fraction très minime de la population. D'autre part, il est évident que l'illettrisme, le coût élevé des accès ainsi que les problèmes d'énergie sont des freins à l'utilisation d'Internet par une majorité de la population. Dans les trois pays où son analyse fut menée, il est à noter que les usages ludiques dominent, lors de connexions courtes (environ 10 minutes), mais répétées.

Cet état des lieux met en lumière l'attention et les améliorations à apporter aux réseaux de communication africains.

Cela n'empêche pas certaines initiatives de voir le jour, à l'image de l'intranet pédagogique pour lequel se sont associés la filière professionnelle Métiers du livre, des archives et de la documentation (MLAD) de Bamako (Mali) et l'IUT2-Métiers du livre de Grenoble. Ce projet de coopération a débuté en 2004 avec l'appui de l'association malienne des bibliothèques. Yolla Polity, maître de conférences à l'IUT2 de Grenoble et chercheur à RI3 (Recherche intelligente

interactive d'information), et Dominique Cartellier, elle aussi maître de conférences à l'IUT de Grenoble et chercheur au Gresec (Groupe de recherche sur les enjeux de la communication), ont donné l'exemple de cet outil éducatif permettant également le classement et l'archivage de documents comme des conventions et des textes intéressant le milieu professionnel. L'intranet se détermine aussi comme un référentiel de cours commun aux deux établissements, qui gèrent à la fois chaque extrémité du système ainsi qu'un intranet spécifique à chaque ville. Une question posée par l'assemblée des spectateurs a permis aux deux intervenantes d'expliquer le choix de l'intranet plutôt que celle, *a priori* plus simple, d'un site Internet : du côté de Bamako, le site Internet n'est pas encore au point malgré les incitations régulières des enseignants de Grenoble. De plus, elles ont souligné qu'il est appréciable de pouvoir s'exprimer et diffuser des documents dans un espace réservé, où aucun regard extérieur n'influence ni ne juge les initiatives prises et les projets réalisés.

Des visites d'enseignants de chaque pays et des échanges téléphoniques et numériques ont donc permis une bonne évaluation des besoins de la filière MLAD de Bamako, à savoir la néces-



Débit de la largeur de bande Internet au niveau interrégional, 2003 (source : Pri Metrica).



sité de former sur place de véritables professionnels polyvalents dans les trois domaines pris en compte par la filière. Ce type d'accompagnement est en effet le seul moyen d'espérer aboutir à une situation d'indépendance satisfaisante dans les domaines de l'édition, de l'information et de l'éducation au niveau local. Florence Glantenay souligne à juste titre le glissement de l'approche sectorielle à l'approche territoriale, plus efficace.

> Les programmes de formation

Une fois déterminés les besoins en formation, il s'agit de mettre en place des moyens efficaces pour ces régions où les postes sont généralement occupés par des professeurs du secondaire reconvertis. Les expériences présentées par Céline Ducroux et Marie-Paule Huet sont deux exemples de collaborations constructives en matière de formation.

L'association Culture et développement participe au fonctionnement d'un réseau professionnel dont l'objectif est de sensibiliser les élus locaux et de former les responsables de bibliothèques. D'autre part, Marie-Paule Huet, bibliothécaire et conseillère technique de 2001 à 2007 sur le projet d'appui à la lecture et à l'édition, était au cœur d'un dispositif de coopération franco-guinéenne⁴. En effet, la politique guinéenne du livre et de la lecture se développe depuis 1986 avec l'aide de la France et de l'OIF (Organisation internationale de la francophonie). Les

4. Cf. Marie-Paule Huet, « Un projet autour du livre en Guinée, 2001-2007 », *Bibliothèque(s)*, n°39, juillet 2008, pp. 73-76.

institutions coordinatrices du réseau des 31 bibliothèques publiques de Guinée s'engagent à fournir les documents et former le personnel. De plus, neuf nouveaux établissements étaient en projet en 2006. Les modalités de fonctionnement de chaque bibliothèque font l'objet d'une convention entre ces institutions et la collectivité concernée.

Des initiatives abordant le domaine de la formation secondaire et universitaire de manière plus générale, au moyen des TICs, ont été présentées respectivement par Ousmane Bara, représentant l'Agence universitaire de la francophonie, et Yves Dakouo, représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au Burkina Faso. L'Agence universitaire de la francophonie, opérateur direct de l'Organisation internationale de la francophonie en Afrique de l'Ouest, a créé le campus numérique francophone de Ouagadougou. Celui-ci fonctionne de façon parallèle avec la France, la Belgique, le Canada et la Suisse. Ce programme comprend plusieurs pôles, dont le principal est l'enseignement et la formation, qui permet notamment la recherche documentaire, la mise en ligne de cours, la consultation de bases de données en ligne, et finalement la délivrance de diplômés. Le campus numérique constitue également un réseau pour démultiplier la formation : dans une chaîne continue, les formés deviennent les formateurs.

Parallèlement, le ministère de l'Enseignement du Burkina Faso a lancé un projet ambitieux dans ses universités. Il s'agit en effet d'augmenter l'équipement en postes informatiques, de promouvoir l'utilisation du potentiel éducatif et de former les élèves aux TICs. De plus, le Programme de renforcement des capacités (Preca) piloté par l'Université virtuelle africaine (Uva) doit lui aussi permettre aux formés de devenir à leur tour formateurs.

> En post-scriptum

Un échange entre les intervenants et l'assemblée a finalement permis d'éclaircir certains points restés en suspens. A. Cheneau-Loquay a posé la question de la manière d'aborder l'aspect littéraire, dont font partie les contes, malgré les usages des bibliothèques et des TICs en Afrique, qui sont essentiellement utilitaires. Elle a appelé à toujours plus de concret et d'action.

D. Cartellier et Y. Polity ont, quant à elles, mis en garde contre les formations en ligne qui auraient parfois tendance à verser dans la « commercialisation », c'est-à-dire un moyen de profiter de rentrées d'argent en échange de cours aux allures parfois douteuses.

Après l'évocation de la raréfaction des bourses de projets, une professionnelle faisant partie de l'assemblée des spectateurs s'est tournée vers les étudiants, en les incitant à partir travailler ou effectuer des stages dans les alliances françaises ou les centres culturels à l'étranger. En effet, grâce au volontariat international, il est possible d'être engagé pour une période d'un an, renouvelable. Pour clore cette journée, Jean-Norbert Vignondé a pertinemment rappelé que l'Afrique francophone dont on parle n'est pas si francophone qu'on voudrait le croire. Le français est une langue de travail, d'éducation, pratiquée par une population limitée. C'est donc plutôt dans les langues locales que sont susceptibles de naître les prémices d'une édition africaine florissante...

Gwenaëlle BRARD
Matthieu FRAUD
Esther TRICOT,
étudiants en année spéciale
section bibliothèques,
filière métiers du livre,
IUT Michel de Montaigne
Bordeaux 3



La Bibliothèque francophone multimédia de Limoges

ou la francophonie au cœur même de la France profonde

La tenue, cet été, du premier congrès de la nouvelle Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes à Montréal – compte rendu dans notre prochain numéro – était l'occasion de faire le point sur les collections de la Bibliothèque de Limoges, pôle associé de la BnF pour la littérature francophone.

La vocation francophone de la Bibliothèque de Limoges s'impose dans son appellation même : Bibliothèque francophone multimédia (Bfm). Comment s'en étonner puisque cette thématique est portée par la Ville de Limoges depuis 1984, date de la création du festival des Francophonies, bientôt suivie par la mise en place de l'Université de la Francophonie au sein de l'université de Limoges.

Deux ans avant l'inauguration de la Bfm (1998), celle-ci était d'ailleurs reconnue pôle national associé à la BnF. Depuis, son pôle de littérature francophone a conforté sa vocation transversale en matière d'acquisitions puisqu'il s'intéresse à toutes les aires géographiques de la francophonie. Il assume également une double vocation : il s'adresse au grand public tout en réservant certains documents qui constituent souvent des fonds uniques à un public de chercheurs.

> La vocation transversale de la Bfm en matière de francophonie

La politique d'acquisition du pôle de littérature francophone de la Bfm obéit à certaines contraintes tout en favorisant la transversalité de ses fonds. En tant que pôle national associé à la BnF pour la littérature francophone, la Bfm reçoit une subvention généreuse (45 000 € annuels) en vue d'acquérir, de conserver et de valoriser la littérature francophone dans les domaines suivants : théâtre, poésie et critique.

On ne saurait toutefois constituer un fonds cohérent en matière de francophonie sans acquérir des ouvrages ou des documents relevant d'autres genres. Aussi la Bfm achète-t-elle également, sur son budget propre et à hauteur du même montant que celui de la subvention de la BnF, tous les autres ouvrages et documents qui ne s'inscrivent pas dans les champs imposés par la BnF.

À l'heure actuelle, et compte tenu des moyens souvent dérisoires dont disposent les universités françaises pour la constitution de tels fonds spécialisés, on peut considérer que la Bfm de Limoges est la bibliothèque de référence en matière de littérature francophone, car elle ne se cantonne pas à une ou plusieurs aires de la francophonie littéraire ; elle ambitionne d'acquérir des ouvrages et des documents de toutes les aires francophones.

> Qu'est-ce qu'un auteur francophone ?

Mais comment sélectionne-t-on les auteurs francophones qui, *de facto*, ont droit ici à une petite étiquette dorée où l'abréviation « Franc » précède leur cote ? Les cas qui ne posent aucune interrogation métaphysique au bibliothécaire catalogueur sont bien entendu ceux des ressortissants de pays où le français est langue maternelle, ces états de la francophonie solaire que sont le Québec, la Belgique et la Suisse.

Viennent ensuite les auteurs dits « du champ » – entendre : issus des ex-



Exposition à la Bfm. Scénographie : Sylvie Christophe.

colonies françaises – principalement du Maghreb et de l'Afrique noire où le français est toujours langue seconde, encore que ce soit de moins en moins vrai.

Reste l'épineuse question des expatriés linguistiques : Agota Kristof, d'origine hongroise ; Andreï Makine, russe ; Hector Bianciotti, argentin ; Eugène Ionesco, roumain... Et celle, pire encore, des bilingues ou multilingues transculturels rétifs à toute classification : Samuel Beckett, dont l'œuvre majeur est écrit en français mais qui revient à l'anglais à la fin de sa vie ; Vladimir Nabokov, dont le *Lolita* est un des chefs-d'œuvre de la littérature américaine mais qui a commis quelques textes en français ; Nancy Huston, canadienne mais pas canadienne-française, plutôt canadienne et française, qui s'auto-traduit.

D'aucuns ont souhaité récemment débaptiser la littérature francophone pour en faire une littérature monde. On peut se demander s'il ne serait pas plus



Reconstitution de la librairie Les Vraies richesses. Scénographie : Sylvie Christophe.

opportun de parler d'une littérature de langue française qui ne gommerait pas les spécificités des littératures françaises venues d'ailleurs tout en leur reconnaissant une pleine appartenance à cette grande littérature qu'est la littérature française.

> De la francophonie

Si j'évoque cette polémique qui a fait rage en France au printemps dernier, c'est qu'il n'aura échappé à personne que la francophonie est plus populaire à l'extérieur de la France qu'en France même.

Certes, certaines universités françaises ont été pionnières en matière d'enseignement dans ce domaine – notamment Paris X-Nanterre puis Cergy-Pontoise sous l'impulsion de Daniel Delas ; la Sorbonne, grâce au travail de Jacques Chevrier ou encore Paris VIII-Vincennes à Saint-Denis. Reste que les études francophones ne sont pas à proprement parler véritablement intégrées dans les corpus d'études littéraires comme elles le sont ailleurs dans le monde. C'est en

effet chez les Anglo-Saxons que le français se place souvent en première ou en deuxième position comme langue étrangère. Ainsi trouve-t-on maintenant aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie d'importants départements d'études littéraires qui sont majoritairement des départements d'études françaises et francophones. Ce n'est toujours pas le cas en France.

Il serait vain de nier qu'il existe en France une résistance à l'idée de francophonie. Ce n'est pas le lieu ici d'en chercher les raisons mais il est certain que l'on retrouve cette résistance au sein des études universitaires et des bibliothèques. Ainsi, de façon anecdotique, il est assez amusant de constater que si les bibliothécaires du pôle « littérature » de la Bfm acceptent en maugréant qu'un auteur comme Emmanuel Roblès, né en Algérie, soit catalogué sous la cote « Franc » (i.e. « francophonie »), nous déclencherions vraisemblablement une révolution si nous décidions d'appliquer la même règle à Albert Camus, pourtant né comme Roblès en Algérie et qui, lors d'un collo-

que en France réunissant des écrivains algériens d'origine européenne et nord-africaine, disait pourtant : « Je suis un écrivain algérien. »

On notera aussi, comme le fait l'écrivain belge Jean-Luc Outers, que les éditeurs français laissent à leurs homologues belges et suisses le soin de publier des livres qui se vendent peu (de poésie, par exemple) et se réservent de publier les romanciers les plus vendeurs, le cas d'Amélie Nothomb étant à cet égard exemplaire.

La francophonie restant une idée à défendre, la Bfm de Limoges apparaît donc comme une « exception culturelle » au sein même de la France, exception revendiquée et portée par les élus, tant sur le plan local que national, mais encore assez méconnue. Le pôle de littérature francophone totalise actuellement plus de 25 000 ouvrages. Un chiffre appelé à augmenter rapidement dans la mesure où la progression des technologies permettra certainement bientôt des rapprochements avec des centres d'archives, des bibliothèques et d'autres organismes privés

ou publics possédant des fonds importants qui pourront transiter virtuellement par la Bfm.

Depuis sa création, le pôle francophone de la Bfm a donc constitué un ensemble de collections qui permettent non seulement aux lecteurs mais aussi aux chercheurs d'avoir accès à toutes les littératures francophones du monde.

> Les fonds francophones de la Bfm

Outre les acquisitions courantes, auprès des maisons d'édition des pays francophones où celles-ci sont bien établies (Québec, Belgique, Suisse romande), la Bfm de Limoges possède des fonds inédits, rares et précieux.

Les tapuscrits de théâtre francophone.

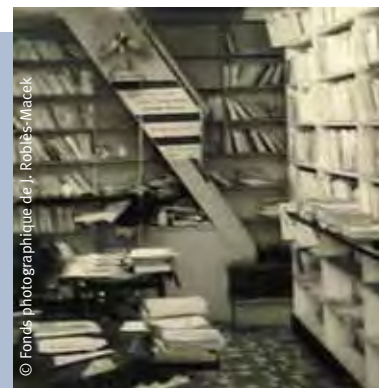
Parmi ceux-ci, nous possédons une collection très importante de tapuscrits de théâtre. Leur collecte a commencé avec la conservation de ceux des auteurs présents au Festival des Francophonies de Limoges. S'y est rapidement ajouté le fonds théâtral très important du Concours « Dramaturgies du Monde » de RFI qui comporte non seulement des textes mais aussi les enregistrements des pièces couronnées. Ce concours n'existe malheureusement plus. Nous recevons aussi les textes du Centre des écritures dramatiques de Wallonie-Bruxelles, ceux du CEAD du Québec et, jusqu'en 2005, ceux de l'antenne suisse de « Théâtrales » qui a disparu faute de financement. Dans un premier temps, ces tapuscrits ont été numérisés et reliés. Avec le développement des technologies liées à l'Internet, et aussi pour des raisons de place, ils ne seront plus dorénavant proposés qu'à la consultation, sous forme numérique.

Le dernier, mais non le moindre, des fonds de tapuscrits de théâtre francophone nous vient du Théâtre international de langue française (Tilf), longtemps dirigé par Gabriel Garran et désormais devenu Le Tarmac sous la direction de Valérie Baran. Comme il s'agit d'un don, il comporte des titres d'auteurs français – notamment un inédit de Jean Échenoz, *Cinquième saison* – comme d'auteurs

LES ÉDITIONS CHARLOT

Nées en 1936, à Alger, elles ont connu trois périodes :

- **1936-1939, les années algériennes :** Charlot publie des auteurs qui compteront ensuite parmi les plus importants du XX^e s. : Albert Camus, Jean Giono, Gabriel Audisio, Emmanuel Roblès... Ils sont jeunes et rejettent l'algérianisme de Robert Randau, promoteur d'une littérature régionaliste. Le premier texte publié est d'Albert Camus, *Révolte dans les Asturies*, une pièce interdite par les autorités à Alger. C'est la période dite de l'École d'Alger.
- **1940-1944, les années de guerre et de résistance :** des auteurs détestés et interdits par le régime de Vichy en France comme James Joyce ou Gertrude Stein paraissent en traduction chez Charlot. À partir de 1942, le débarquement allié en Afrique du Nord fait d'Alger le centre intellectuel de la francophonie. Ainsi, *Le silence de la mer*, publié clandestinement en 1942 à Paris, aux éditions de Minuit, et dans une édition londonienne en 1943, paraît pour un plus large public chez Charlot la même année.
- **1945-1950, les années parisiennes :** Charlot s'est installé à Paris. Bien qu'il ait en quelque sorte sauvé l'honneur de l'édition française, il affronte de graves difficultés financières. Face aux grandes maisons d'éditions parisiennes, il ne peut survivre.



© Fonds photographique de J. Roblès-Matek

Photo de la librairie Les Vraies richesses à Alger.

francophones. La richesse de ce fonds repose également sur la vaste documentation qui s'y rattache : notes de mise en scène, photos, affiches, dossiers de presse, correspondance avec Gabriel Garran. Cet ensemble d'importance est actuellement numérisé de sorte qu'à partir de la notice d'un texte, un lecteur pourra accéder à tout un dossier sur une pièce donnée si celle-ci a été montée et jouée au Tilf.

Fonds patrimoniaux. En 2003, lors de l'Année de l'Algérie, le pôle a fait l'acquisition du Fonds Charlot¹. Edmond Charlot, qui nous a quittés depuis mais que nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir à Limoges, est un contemporain de Camus (cf. encadré). Il s'est dirigé très tôt vers l'édition et a fondé une petite librairie à Alger, Les Vraies richesses, tout en publiant les premiers textes de son ami Albert Camus. Sa librairie a été plastiquée à deux reprises pendant la Guerre

1. Grâce à un financement exceptionnel de la Ville de Limoges, et à la participation financière de la DLL. Le fonds acheté comportait 187 ouvrages parmi ceux recensés par Michel Puche dans *Edmond Charlot éditeur*, Domens, 1997.

d'Algérie, et entièrement détruite la deuxième fois, nous privant à jamais des notes de lecture de Camus ainsi que de toute la correspondance de Charlot.

Non seulement c'est grâce à Edmond Charlot qu'un véritable mouvement littéraire, l'École d'Alger, est né en Algérie, prenant le relais des Algérianistes de Randau qui donnaient plutôt dans la couleur locale et l'accent pied-noir, mais on lui doit aussi d'avoir sauvé l'honneur de l'édition française pendant la seconde guerre mondiale.

La Bfm a acheté ce fonds à un libraire parisien qui l'avait reconstitué aux deux tiers. Nous possédons actuellement les ouvrages les plus emblématiques comme *L'Envers et l'endroit* d'Albert Camus, ou encore *Les hommes oubliés de Dieu* du merveilleux écrivain Albert Cossery. On y trouve aussi le tract de Soupault, *Ode à Londres bombardée*, qui fut largué par les avions alliés au-dessus de la France occupée. Nous continuons par ailleurs de rechercher les ouvrages et manquants. En 2003, une exposition a été consacrée à l'École



© Fonds Emmanuel Roblès/Bfm de Limoges

Page manuscrite de *Montserrat* d'Emmanuel Roblès.

d'Alger, recréant à l'identique dans le hall de la bibliothèque la petite librairie Les Vraies richesses qui faisait en réalité 24 m². À cette occasion, nous avons interviewé et filmé Edmond Charlot.

Parmi les autres fonds spécialisés, je retiendrai le fonds documentaire CulturesFrance² qui nous a été donné par cet organisme institutionnel. Il s'agit d'un ensemble d'ouvrages, pour certains très rares et hors commerce, notamment pour tout ce qui concerne les littératures du Sud. Consultable sur place uniquement, il est abondé chaque année par leurs services de presse.

> Manuscrits et Archives

La Bfm possède trois fonds de manuscrits et d'archives d'auteurs francophones : le fonds Emmanuel Roblès, déposé à la Bfm par sa fille Jacqueline Roblès-Macek en 2005 ; le fonds Sony Labou Tansi, donné par Monique Blin,

2. CulturesFrance est le nouveau nom de l'ADPF, Association pour la diffusion de la pensée française, éditeur de la revue *Notre librairie*, devenue depuis *Cultures Sud*.

l'ancienne directrice du festival des Francophonies en Limousin et le fonds René Depestre, acheté à l'auteur en 2007.

Le fonds Sony Labou Tansi est constitué de tapuscrits de théâtre, dont certains inédits, de quatre manuscrits³ et d'un corpus de photos. Ceci n'est qu'une infime partie de ce qui existerait toujours au Congo⁴. L'Institut des textes et des manuscrits modernes (CNRS) essaie actuellement de monter une opération de sauvetage de ces manuscrits.

Le fonds Emmanuel Roblès est quantitativement et qualitativement très riche. À l'heure actuelle, il est entièrement numérisé et grâce à un partenariat que la Bfm souhaiterait d'ailleurs élargir à d'autres pays du monde, des étudiants

de l'université de Trieste travaillent chaque année à Limoges à la transcription diplomatique de ces textes. D'ici un an, nous pourrions donc mettre en ligne les manuscrits et leurs transcriptions ; les spécialistes de Roblès pourront ainsi travailler sur ce corpus (cf. *encadré p. 65*). En 2003, la Bfm a présenté quelques manuscrits lors d'une exposition consacrée à Roblès.

Le fonds René Depestre a été acquis par la Ville de Limoges en 2007 (cf. *encadré p. 65*). Si René Depestre n'a pas conservé les manuscrits de ses romans, il a néanmoins gardé toutes ses notes. Parmi les documents les plus intéressants de ce fonds, on trouve une iconographie très riche, constituée de 20 albums photos ; une correspondance intime flamboyante et une bibliothèque compo-

3. *Le commencement des douleurs ; Qu'elles le disent, qu'elles le beuglent ; Une vie en arbre et chars... bons ; Monologues d'or et noces d'argent pour douze personnages.*

4. Voir l'inventaire réalisé par Nicolas Martin-Granel, *ELA* n° 15, 2003.

sée d'ouvrages haïtiens et francophones aujourd'hui introuvables.

> Traitement et valorisation

La Bfm de Limoges, et notamment le pôle francophone, numérise une grande partie de leurs fonds précieux et rares. Le support physique – ce que l'on appelle l'exemplaire – subit en conséquence une importante mutation qui tend soit à le faire disparaître en tant que tel, dans sa matérialité, comme c'est actuellement le cas des tapuscrits de théâtre, celle-ci pouvant néanmoins resurgir à la demande ; soit à ne plus avoir de destin que conservatoire (pour les manuscrits par exemple).

Si l'objet livre ou le support se dématérialise – l'opération même de catalogage s'en trouve modifiée –, loin de disparaître, ils deviennent plus accessibles. Ainsi numérisés, catalogués et accessibles via le catalogue informatisé de la bibliothèque, les fonds Roblès, Sony Labou Tansi et Depestre seront consultés plus aisément, soit *intra muros*, soit via le prêt entre bibliothèques, ou bien encore sur Internet lorsque la législation et les ayants-droit l'autorisent.

En devenant strictement conservatoire, le support connaît une nouvelle vie où, paradoxalement, il se démultiplie à l'infini. Non consultable, il ne subsiste que comme objet muséologique au sein d'opérations de valorisation ou comme autorité référentielle. Dans ce deuxième cas, il sera convoqué et fera autorité si



© Jean-Claude Biffan/Bfm de Limoges

Mohammed Kacimi.

LE FONDS EMMANUEL ROBLÈS

Constitué d'une partie de la bibliothèque de Roblès (la plus grande partie se trouvant à l'université de Montpellier), d'une correspondance très importante et de tout le travail préparatoire à la constitution de son œuvre, il représente environ 50 mètres linéaires. Il comprend les ensembles suivants :

- **Œuvres** : romans, théâtre, nouvelles, récits, poésie, notes, esquisses, ébauches, entretiens, préfaces, textes sur les écrivains et les artistes, sur les pays, sur ses œuvres, divers textes parus dans des journaux, revues..., conférences, adaptations, scénarios, traductions.
- **Dossier critique** : études sur Roblès et ses œuvres, analyse des œuvres de Roblès par sa femme, articles de presse sur Roblès et son œuvre.
- **Dossier sur Albert Camus**
- **Adaptation et gestion de l'œuvre** : adaptations cinématographiques, adaptations radiophoniques, adaptations pour la télévision, adaptations diverses.
- **Correspondance**

la numérisation laissait planer un doute sémantique, ou si besoin était de l'analyser afin de le dater précisément⁵. Conservatoire mais aucunement inamovible, il pourra aussi faire l'objet d'un reclassement en fonction des avancées des études génétiques opérées par les chercheurs.

Car les problèmes d'archivage et de catalogage posés par ces fonds d'archives aux bibliothécaires amènent forcément ceux-ci à travailler en étroite collaboration avec les chercheurs spécialistes des auteurs ou des domaines à traiter. D'autant qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de norme de catalogage unique permettant de faciliter, via les catalogues informatisés, l'accès à ces documents. Jusqu'ici, du moins pour les manuscrits modernes, ceux-ci étaient enregistrés manuellement dans des carnets ou des registres gardés secrets par des conservateurs plus soucieux de conserver que de communiquer.

En consultant les registres des manuscrits anciens, on peut pourtant s'inspirer des notices très détaillées que ceux-ci nous proposent. Toutefois, les paramètres de ces notices sont forcément lacunaires pour ce qui est des auteurs modernes⁶ qui posent une

autre difficulté, celle de la genèse de l'œuvre qui doit obligatoirement accompagner le catalogage des divers états du texte. Pour trier, classer et archiver des documents souvent épars – ce que l'on appelle l'avant-texte – des spécialistes de l'œuvre doivent être convoqués. Bibliothécaires et universitaires sont appelés à travailler ensemble pour le traitement de ces corpus.

En conclusion, il est certain que ces fonds patrimoniaux modifient les habi-

tudes de travail et, pour ce qui est des auteurs qui ne sont pas encore dans le domaine public, obligent en outre les bibliothécaires à devenir quelque peu juristes. Car en France, du moins, la question des droits liés au changement de support reste épineuse. Si la consultation d'un document sur un nouveau support numérique dans l'enceinte de la bibliothèque peut toujours être autorisée en prenant quelques précautions, son prêt virtuel à une autre bibliothèque ou sa communication à l'échelle d'Internet restent problématiques. Toute la question est de savoir si les jurisprudences à venir opéreront un repli frileux et arc-bouté sur une conception du droit d'auteur qu'on peut qualifier de désuète, ou si le législateur saura trouver des solutions innovantes qui permettront à des corpus confidentiels d'enrichir la pensée à l'échelle mondiale.

Chantal DE GRANDPRÉ
Bibliothèque francophone
de Limoges

LE FONDS RENÉ DEPESTRE

Il comprend les corpus suivants :

- **Œuvres** : fictions et poèmes en français, fictions et poèmes en traduction, traductions faites par R. Depestre.
- **Fonds de littérature francophone**
- **Corpus documentaire sur Haïti**
- **Fonds patrimoniaux** : livres dédiés d'auteurs français et étrangers.
- **Deux documents d'intérêt majeur sur Haïti**
- **Photographies** : 20 albums.
- **Autres documents** : cahier manuscrit lorsque R. Depestre était étudiant à Paris, hommages divers, arrêté officiel d'expulsion de Cuba, 12 agendas de 1996 et 2004.
- **Correspondance** : à la correspondance professionnelle s'ajoute une très importante correspondance intime.
- **Documents audiovisuels** : 78 émissions de radios sur cassettes audio, 32 vidéo cassettes.
- **Manuscrits et tapuscrits** : un ensemble important comprenant notamment la *Réponse à Aimé Césaire* (manuscrit, 38 p.), *Cahier d'un art de vivre* (manuscrit, 458 p.), *Étincelles* (manuscrit, 84 p.), un des tout premiers recueils de poésie de René Depestre, et certains poèmes.



René Depestre.

5. Comme cela fut fait avec le *Journal d'Anne Franck*, accusé un temps par les révisionnistes d'être un faux.

6. L'Institut des textes et des manuscrits modernes fait remonter le modernisme au XIX^e s.

La diversité des usages et des étudiants au sein de la Médiathèque Jean Lévy à Lille

« Les » étudiants, « les » jeunes... Une étude des usages des étudiants lillois – présentée au Congrès de Reims – montre qu'ils composent un public plus hétérogène qu'il n'y paraît et qu'une approche prenant en compte la discipline étudiée laisse entrevoir des comportements différenciés.



La Médiathèque Jean Lévy.

La bibliothèque centrale de Lille semble confrontée, comme de nombreuses autres bibliothèques, à la présence massive d'étudiants et de « séjournants » au sein de sa salle de lecture¹. Ces derniers utiliseraient librement les espaces disponibles sans y être inscrits, consulteraient peu les fonds et emprunteraient rarement des documents. Ce constat soulève de nombreuses questions : sur la complémentarité entre bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales ; sur les missions de service public des bibliothèques municipales ; sur les modalités d'évaluation de l'activité des bibliothèques. En effet, comment justifier des besoins, notamment en personnel, avec des critères d'évaluation qui s'appuient essentiellement sur des taux d'inscription et de prêt – en d'autres termes, sur des pratiques de lecture – alors que les salles de lecture s'apparentent davantage

à un lieu de travail où la consultation des fonds apparaît secondaire ?

Par ailleurs, les étudiants sont souvent perçus comme un public adoptant des comportements peu conformes aux attentes : ils sont bruyants, envahissants, ils mangent sur place, etc., tels sont les propos qui leur sont parfois associés. Bien que les bibliothécaires reconnaissent l'utilité de leur mission d'accueil des étudiants, ils semblent démunis devant leurs modes d'appropriation des lieux. Cet article vise à montrer l'hétérogénéité du public étudiant. Certes, les étudiants souhaitent prioritairement bénéficier d'un espace de travail en bibliothèque, mais ils utilisent aussi certains des services qu'elle

offre, quitte à détourner les lieux de leurs usages premiers.

Les résultats présentés s'appuient sur une enquête commanditée par la Médiathèque Jean Lévy qui visait à connaître les publics fréquentant la salle de lecture. Cette enquête s'appuie sur un questionnaire distribué à chaque personne entrant dans la salle d'actualité ou dans la salle de lecture de la médiathèque² et sur des observations ethnographiques des usagers de la salle de lecture³. Le questionnaire portait sur les usages des différents services offerts par la bibliothèque. Les observations étudiaient le degré de mobilité des usagers dans les différents espaces de la médiathèque. Des entretiens ont également été réalisés auprès d'une quinzaine de personnes sur leurs motivations, leurs expériences des bibliothèques et leur rapport aux livres et aux documents.

1. Michel Grumbach, Jean-Claude Passeron et alii, *L'œil à la page : enquête sur les images et les bibliothèques*, Bpi/Centre Georges Pompidou, 1979.

2. Le questionnaire a été conçu avec la participation de Didier Queneutte et de Jean Vilbas (BM de Lille) ; sa passation a bénéficié du soutien du personnel de la Médiathèque Jean Lévy et de Mathilde Déom, étudiante en Master 1 de sociologie à l'Université de Lille 1.

3. Les observations et les entretiens ont été réalisés par les étudiants de la Licence professionnelle « Chargé de valorisation des ressources documentaires » de l'Université de Lille 3 dans le cadre d'un enseignement intitulé « Connaissance des publics ».

4. Décrits notamment par Anne-Marie Bertrand, Martine Burgos, Claude Poissenot et Jean-Marie Privat, *Les bibliothèques municipales et leurs publics : pratiques ordinaires de la culture*, Bpi/Centre Georges Pompidou, 2001.

Les modalités d'usage de la Médiathèque Jean Lévy

	Consultation directe de documents	Consultation indirecte de documents	Demande de renseignements	Consultation catalogue informatique	Travail sur documents personnels	Emprunts de documents	Emprunts CD / DVD	Consultation internet	Boire, manger et téléphoner
Étudiants consultants	+	-	+	--	++	--	--	++	-
Étudiants séjourneurs	-	--	-	--	++	--	--	-	++
Étudiants plurivalents	++	+	++	++	+	++	++	+	-

> La population étudiante de la salle de lecture

La population étudiante qui fréquente la salle de lecture de la Médiathèque Jean Lévy est majoritairement composée de jeunes femmes (63 % des étudiants fréquentant la salle de lecture) et d'étudiants inscrits en 1^{er} cycle universitaire (59 % d'entre eux). La principale spécificité lilloise de cette population est la présence massive d'étudiants issus des filières universitaires de la santé : 31 % sont inscrits en médecine, pharmacie ou orthodontie, 8 % au sein des filières paramédicales ; les étudiants de lettres, langues et arts et ceux de sciences humaines et sociales ne représentent respectivement que 13 % et 19 % des étudiants présents.

Parmi ces étudiants, une large minorité est inscrite à la bibliothèque : 44 % des étudiants fréquentant la salle de lecture possèdent une carte d'abonnement. La salle de lecture de la Médiathèque Jean Lévy ne semble donc pas fréquentée uniquement par des « Unib » (Usagers non inscrits en bibliothèque⁴). Surtout, la forte présence d'étudiants inscrits laisse présager que la salle de lecture n'est pas uniquement fréquentée par de simples « séjourneurs », mais qu'elle est le point de rencontre d'étudiants qui utilisent les lieux de façon diversifiée.

> Trois modalités d'usages de la bibliothèque

L'analyse combinée des usages révèle trois modalités d'utilisation de la médiathèque par les étudiants qui fréquentent la salle de lecture (cf. *tableau ci-dessus*). La Médiathèque Jean Lévy accueille effectivement un public d'étudiants « séjourneurs ». Il compose 41 % de la population

étudiante fréquentant la salle de lecture. Ces étudiants, massivement non abonnés (82 % des étudiants séjourneurs ne sont pas inscrits à la bibliothèque), s'y rendent pour travailler sur leurs documents personnels. La bibliothèque remplit donc, pour eux, la fonction principale de « lieu de travail ». Et comme dans n'importe quel lieu de travail, certains espaces sont détournés pour se restaurer et maintenir des contacts avec l'extérieur.

La médiathèque accueille également un public d'étudiants « consultants » (42 % de la population étudiante fréquentant la salle de lecture). Ce sont des étudiants dont les usages sont très proches de ceux des étudiants séjourneurs, puisqu'ils viennent essentiellement pour travailler sur leurs propres documents. Néanmoins, ils se différencient par leurs usages d'Internet à partir des postes informatiques mis à leur disposition et, pour une partie d'entre eux, par la consultation des ouvrages disposés en accès libre. La moitié des étudiants consultants est abonnée à la bibliothèque et c'est parmi eux que se trouve le plus grand nombre de lecteurs inscrits uniquement pour la consultation sur place.

Le troisième et dernier public étudiant accueilli par la Médiathèque Jean Lévy est minoritaire puisqu'il ne représente que 17 % de la population étudiante fréquentant la salle de lecture. Ce sont des étudiants « plurivalents » qui ont un usage varié tant des lieux que des outils disponibles. Massivement inscrits à tous les services de la bibliothèque (91 % possèdent une carte d'abonnement), ces étudiants, qui travaillent sur leurs documents personnels, consultent la documentation disponible sur place, le catalogue informatique et Internet. Ils profitent également de leur venue pour

emprunter ou rendre des documents (des ouvrages, parfois des CD ou des DVD).

> Des usages liés aux profils des étudiants

Les étudiants séjourneurs sont plus souvent titulaires d'un baccalauréat, inscrits dans une des filières universitaires de la santé ou dans des formations paramédicales. À l'opposé, les étudiants plurivalents ont fréquemment déjà obtenu un diplôme de 1^{er} cycle universitaire et poursuivent leur formation en 2^e ou 3^e cycles dans une des disciplines des lettres, arts et langues ou des sciences humaines et sociales. Les étudiants consultants sont également plus fréquemment inscrits en 2^e cycle universitaire, mais ils se distinguent surtout par leur provenance disciplinaire : ce sont des étudiants provenant soit de lettres, langues et arts, soit issus des filières scientifiques et techniques (cf. *tableau page 68*).

De toutes ces caractéristiques, celle qui distingue le plus les comportements des étudiants est la discipline étudiée. Les usages de la bibliothèque renvoient très clairement aux exigences du travail universitaire et aux prescriptions en termes de lecture qui ne conduisent pas à la même utilisation des fonds. En effet, les modalités des concours des filières de la santé n'imposent pas aux étudiants d'effectuer un gros travail de recherche documentaire mais requièrent un apprentissage de connaissances dispensées dans le cadre des cours ou sur la base des photocopiés fournis par les enseignants. À l'opposé, les prescriptions de lecture des étudiants issus des filières littéraires ou de sciences humaines et sociales sont fortes et la lecture une condition nécessaire pour réussir. Ces disciplines impliquent que

les étudiants effectuent des recherches documentaires, lisent des ouvrages qui leur sont liés ou s'informent de l'actualité, surtout en 2^e cycle où les étudiants débute leurs travaux de recherche. D'ailleurs, elles induisent des modes d'appropriation des outils et des documents disponibles. Ainsi, la discipline divise les usages des étudiants consultants : les étudiants de sciences et techniques utilisent davantage Internet pour leur recherche documentaire que le fonds en accès direct, plus approprié et plus utilisé par les étudiants de lettres, langues et arts qui consultent moins Internet.

> Entre nomadisme et sédentarité

Les différentes modalités d'usage de la médiathèque vont de pair avec une fréquentation plus ou moins extensive des espaces.

Les étudiants consultants et les séjourneurs présentent ainsi des signes de semi-sédentarité. Lorsqu'ils fréquentent la salle de lecture, les premiers se déplacent dans la salle d'actualité où ils effectuent leurs recherches documentaires tout en consultant leur messagerie. Les seconds se dirigent, seuls ou en groupe, vers le hall, quand leur téléphone portable sonne ou quand ils souhaitent faire une pause. Les étudiants plurivalents sont plutôt des nomades : ils fréquentent en moyenne quatre salles de la médiathèque. Ainsi, ils profitent de leur venue dans la salle de lecture où ils travaillent pour se rendre dans le hall (avec des usages proches des étudiants séjourneurs) et dans les salles de prêts. Ils exploitent la bibliothèque dans tout ce qu'elle peut leur offrir.

La médiathèque se révèle être pour l'ensemble des étudiants un merveilleux lieu de travail : calme, convivial, enrichi d'une documentation accessible. Mais le temps de travail n'est jamais homogène et agence des moments pour régler des affaires privées ou s'octroyer des moments de détente. Pour les étudiants séjourneurs, davantage fixés dans la salle de lecture, le temps de travail est entrecoupé de temps interstitiels comme les temps de pause et les micro-siestes, les discussions avec

Les profils des étudiants de la médiathèque Jean Lévy

	Étudiants consultants	Étudiants séjourneurs	Étudiants plurivalents	Total
Sexe				
Hommes	43	41	16	100
Femmes	41	41	18	100
Ensemble	42	41	17	100
Dernier diplôme obtenu				
Diplôme inférieur bac + 3	40	48	12	100
Diplôme supérieur bac + 3	44	31	25	100
Ensemble	42	41	17	100
Niveau d'études en cours				
1 ^{er} cycle	41	46	13	100
2 ^e cycle	42	32	25	100
3 ^e cycle	37	42	21	100
Ensemble	41	41	18	100
Discipline étudiée				
Droit, économie et gestion	39	39	21	100
Sciences humaines et sociales	44	30	26	100
Lettres, langues et arts	54	8	38	100
Sciences et techniques	51	34	15	100
Santé	32	64	4	100
Filières paramédicales	35	50	15	100
Ensemble	41	41	18	100

le voisinage ou les amis. Leurs va-et-vient entre la salle de lecture, les escaliers et le hall participent au respect des lieux (ne pas gêner autrui, préserver le silence), même s'ils conduisent à détourner les fonctions premières de ces espaces. Pour les étudiants plurivalents, la bibliothèque est un espace de travail qui offre l'occasion de profiter d'espaces de détente comme les salles de prêt pour emprunter des romans, des CD ou des DVD, ou s'adonner à la « lecture loisir », voire de pratiquer le prêt par procuration ou par délégation, en empruntant pour le compte d'autrui. Inscrits de manière à bénéficier de l'ensemble des services, les étudiants plurivalents butinent parmi les services offerts et profitent de leur temps de travail pour intercaler des temps intermédiaires propres à la détente et à la culture.

L'enquête réalisée au sein de la Médiathèque Jean Lévy témoigne de la diversité des usages du public étudiant. Bien que les étudiants fréquentent prioritairement la bibliothèque pour y travailler,

certains utilisent les services offerts pour mener à bien leur travail et d'autres profitent des temps de pause pour vaquer çà et là entre les rayons et les salles de la médiathèque. Ces modalités d'appropriation de la salle de lecture par les étudiants bouleversent les représentations sociales liées au métier de bibliothécaires et aux usages prescrits des bibliothèques municipales. Elles suscitent également un questionnement sur le travail étudiant et la capacité des lieux d'accueil que les collectivités locales et l'université offrent à ce public. Elles invitent finalement plusieurs acteurs (instances universitaires, étudiants, BM, BU, élus locaux) à se concerter pour répondre à une nécessité du métier d'étudiant : le besoin de lieux de travail appropriés et agréables.

Sékolène PETITE
Laurence
LE DOUARIN
Gracc,
Université de Lille-3



Un aller-retour pour l'archipel de l'information

Qui n'a pas rêvé un jour de retrouver un livre perdu ? C'est le défi que se sont lancés des étudiants de l'École polytechnique fédérale de Zurich en créant une bibliothèque d'un nouveau genre. Celle-ci permet de visualiser dans un environnement virtuel les ouvrages d'une bibliothèque physique. Technologie RFID et modélisation en trois dimensions ont été mobilisées via l'univers de Second Life. Le projet a également permis d'automatiser certaines tâches et de créer des alertes.



Second Life est un monde virtuel en trois dimensions, entièrement créé par ses utilisateurs. On ne peut pas considérer Second Life comme un jeu dans la mesure où il n'y a pas de compétition et qu'on ne gagne rien. Par contre, il est possible en tant qu'utilisateur de ce monde d'y acheter des terres pour construire des bâtiments et d'y exercer des activités. Une économie s'y est même développée avec le Linden dollar pour monnaie. Ces devises peuvent être converties en dollars réels pour l'achat d'espace sur les serveurs de Second Life afin de réaliser des projets ou d'acquérir du contenu créé par d'autres utilisateurs. L'intérêt de cet univers est d'offrir la possibilité de créer des liens avec le monde réel. Certaines entreprises s'en sont servies, par exemple, pour présenter leurs produits ou pour recruter du personnel.

L'École polytechnique fédérale de Zurich (ETH¹), possédait déjà une île dans ce monde virtuel et, dans le cadre du projet Smart RF Library, l'occasion était trop belle de l'utiliser pour résoudre

les problèmes liés à leur bibliothèque. Sur Second Life, les bibliothèques ne manquent pas. Elles sont regroupées sur un « InfoArchipel », qui ne compte pas moins de dix-sept îles, dont dix sont des bibliothèques². Les efforts de l'équipe de recherche ont surtout porté sur le fait de connecter la bibliothèque réelle de leur institut avec le monde de Second Life.

L'équipe a essentiellement travaillé sur les frustrations que connaissent tous les usagers et le personnel des bibliothèques : vols, emprunts abusifs et problèmes de rangement. Leur travail illustre bien l'évolution que connaît l'informatique, qui englobe de plus en plus fréquemment les technologies sans fil. Aujourd'hui, l'usager doit pouvoir accéder à des systèmes d'information disponibles n'importe où, n'importe quand.

². De nombreux renseignements sur les bibliothèques de Second Life sont disponibles sur le blog Vagabondages de Thomas Chaimbault, catégorie « Second Life » : www.vagabondages.org/category/Second-Life. Un support de formation « Les bibliothèques et Second Life » a été produit récemment par Nicolas Alarcon : www.slideshare.net/alarcon/les-bibliothèques-et-second-life. Le blog En direct de Second Life rend compte des activités de la bibliothèque francophone dans ce monde virtuel : <http://sldirect.blogspot.com>

¹. Eldgenössische Technische Hochschule Zürich.

> L'équipement de la bibliothèque physique

L'équipe du professeur Tatbul s'est donc servie de Second Life pour visualiser les informations transmises par les étiquettes RFID. Les livres et les cartes des usagers ont été munis de puces RFID. Le bâtiment a été équipé de trois lecteurs de puces. Après plusieurs essais, l'équipe de recherche est parvenue à saisir tous les mouvements de documents dans l'enceinte de la bibliothèque : un lecteur est placé à la sortie de façon à détecter les vols, le deuxième se situe sur un automate de prêt pour enregistrer les sorties. Le dernier est installé sur les rayons et contrôle les retours. Dès qu'un livre est remis en place, le retour est automatiquement enregistré. La technologie RFID est similaire à celle des codes-barres, les balises de l'une et de l'autre contiennent des informations qui peuvent être détectées par un lecteur. Cependant, la technologie RFID présentait de nombreux avantages dans le cadre de ce projet : les puces RFID, contrairement aux codes-barres, peuvent être lues à travers de nombreux matériaux perméables à la fréquence radio et être détectées à distance.

> La visualisation en trois dimensions

La bibliothèque créée sur Second Life reproduit une bibliothèque type : on y trouve un bureau de renseignements, des rayonnages de livres et des portiques antivol. L'automate de prêt n'y figure pas puisque c'est le déplacement des ouvrages qui génère les prêts et les retours. Dans cette bibliothèque virtuelle, le personnel pos-



sède des avatars³ pour renseigner les usagers.

Pour mettre au point son système, le groupe de recherche a observé le mode de circulation des documents de manière à en lister les particularités. La bibliothèque possédait des ouvrages de référence, consultables uniquement sur place. Par ailleurs, les usagers avaient tendance à emprunter plus de documents qu'ils n'y étaient autorisés sur un sujet donné. Enfin, des vols avaient parfois lieu. Ces pratiques courantes dans toute bibliothèque ont été transposées par les chercheurs dans la modélisation qu'ils ont créée sur Second Life. Ils ont cependant modifié le circuit d'emprunt. Dans la bibliothèque virtuelle, les documents en prêt viennent se ranger sur un mur de livres empruntés, de façon à être instantanément repérables, tandis que les livres présents et en consultation dans les bibliothèques sont disposés sur des rayonnages. Un système de visualisation et d'alertes sonores a été mis en place : il existe deux types d'alarmes, une première pour les vols, la seconde pour les emprunts inappropriés (trop de documents, sortie d'ouvrages de référence). Si deux infractions sont commises en même temps, l'alarme signalant les vols sera prioritaire sur la seconde. Ces alarmes sont représentées par le clignotement des portiques et du livre concerné qui réintègre son rayon en scintillant lui aussi. Par ailleurs, un code couleur a été adopté selon l'infraction commise. Cette modélisation présente l'avantage de donner une représenta-

3. Les avatars sont des personnages représentant les utilisateurs.

tion réaliste de la collection de la bibliothèque. Malheureusement, il est difficile sur une interface comme Second Life d'obtenir une vue d'ensemble de la bibliothèque. En effet, sur Second Life, l'on ne voit qu'à travers le « regard » de l'avatar, ce qui limite parfois le champ de vision. En outre, l'équipe de recherche reconnaît que, si le projet devait

être développé à grande échelle, le mur de livres empruntés deviendrait rapidement illisible. Enfin, la détection des livres mal rangés a dû finalement être abandonnée, faute de temps, mais le projet initial prévoyait un repérage des livres sur chaque travée⁴.

> La connexion entre espaces physique et virtuel

Pour que les données issues du monde réel interagissent avec l'univers virtuel, les étudiants ont créé pour chaque objet des scripts dans le langage de programmation de Second Life. Ainsi, les serveurs de Second Life détectent les changements de position des objets à l'intérieur de la bibliothèque.

Le traitement des données est conçu selon une architecture à trois niveaux. Le premier niveau, le plus important, est celui de la récupération des données brutes, il constitue le socle du système. Les étiquettes RFID transmettent les informations relatives aux livres et aux usagers (via leurs cartes d'emprunteurs). Elles sont récupérées par les lecteurs, nettoyées, puis compressées. Leur transmission s'effectue de deux façons : elles sont transmises à une fréquence régulière, ou bien communiquées dès lors qu'une information nouvelle apparaît, un retour par exemple. Le croisement de ces deux types d'informations permet un traitement plus fiable des données.

4. Rapport du projet définitif Smart RF Library : www.dbis.ethz.ch/education/wso708/infosyst_lab/rfid/final_report.pdf

Le deuxième niveau est celui de l'analyse des informations recueillies, qui consiste notamment à croiser les données relatives au document et à l'utilisateur. De fait, les événements importants, comme les vols, sont détectés instantanément et déclenchent une réaction appropriée.

Le troisième et dernier niveau, celui de la visualisation, permet à l'utilisateur de voir les événements en temps réel, sur Second Life et sur une interface web.

Toutefois, aussi sophistiqué que soit l'univers de Second Life, il ne permet pas de saisir toutes les informations essentielles au circuit des documents. Par conséquent, les étudiants ont dû concevoir une interface supplémentaire, sur le web, pour compléter la visualisation. Celle-ci était nécessaire pour afficher toutes les informations textuelles et elle a été élaborée pour répondre aux besoins de gestion quotidiens du personnel. Elle fournit les applications relatives aux utilisateurs, aux documents, aux modalités de prêt et de réservation. De plus, elle permet de savoir quels documents et quels utilisateurs sont présents dans le système. Les utilisateurs, eux, peuvent se renseigner sur la disponibilité des livres en temps réel et vérifier sur leur compte la date de retour des documents qu'ils ont empruntés. L'interface offre également un module de recherche classique (par titre, auteur, ISBN et tag RFID).

Cette expérience montre ce que peut offrir la technologie RFID en matière de contrôle des mouvements des documents. En l'état actuel, elle n'exploite pas vraiment l'univers virtuel associé et ne présente donc pas d'avancée notable pour les établissements. Toutefois, elle laisse entrevoir d'intéressantes possibilités et on peut espérer qu'elle sera améliorée, notamment en ce qui concerne la recherche des livres mal rangés ou le guidage des usagers dans les rayons.

Cécile ARÈNES
Bibliothèque de l'INHA



Architecture et marketing : Bibliothèques de Nanyang Technological University, Singapour¹

À Singapour, tout est mis en œuvre pour attirer les étudiants dans les six bibliothèques du campus de Nanyang Technological University (NTU), une des deux grandes universités de Singapour avec plus de 20 000 étudiants.

> Chantiers

Alors qu'une toute nouvelle bibliothèque (Bibliothèque d'Art, design et média) a ouvert ses portes en janvier 2007 portant leur nombre à 6 sur le campus, deux grands chantiers sont en cours : l'extension de la bibliothèque des Lettres et Sciences sociales, mais surtout la rénovation de la bibliothèque principale Lee Wee Nam, qui accueille aujourd'hui 4 000 étudiants par jour. Ce chantier devrait être réalisé fin 2009. Il est de très grande ampleur puisqu'il verra la surface de l'établissement multipliée par deux, avec deux niveaux inférieurs créés, l'aménagement du dernier niveau et surtout l'enveloppement du bâtiment dans une coque de verre. Les espaces intérieurs seront totalement revus, ménageant notamment des « sanctuaires », autrement dit des espaces silencieux, car « il se passe plus de choses dans un sanctuaire que dans un espace de silence ! », explique, amusé, Choy Fatt Cheong, le directeur de la bibliothèque.

1. www.ntu.edu.sg/library/home/

LES BIBLIOTHÈQUES DE NTU

- Collections : 500 000 livres, acquisition de 40 000 livres par an ; 17 000 documents audio-visuels ; 150 bases de données ; 27 000 *e-journals* ; 130 000 *e-books* ;
- Personnel : 50 professionnels et autant d'agents techniques.

Bibliothèque d'Art, design, média

19 000 livres, prévue pour 30 000.
Une centaine de titres de périodiques.



Les bibliothèques du campus.

Autre signe fort de la volonté d'attirer les étudiants dans les bibliothèques du campus, la Bibliothèque d'Art, design et média s'adresse aux 400 étudiants de cette filière en répondant à leurs besoins : divisée en deux espaces contrastés entre ombre et lumière, avec une zone silencieuse, sombre, où les bruits sont étouffés par une moquette moelleuse, et un espace de travail, lumineux, où un certain niveau sonore est admis. Des sièges amovibles, que les étudiants sont incités à déplacer à leur guise, forment un troisième espace, destiné au travail en groupe sur des projets collectifs qui peuvent s'exprimer librement sur un grand tableau mural. Enfin, toutes les facilités de consultation des documents audio-visuels sont offertes : postes de visualisation et d'écoute, mini-cinéma de 20 places. Les étudiants sont par ailleurs sollicités pour prendre possession des murs de la bibliothèque comme espace

d'exposition de leurs travaux. La brochure de la bibliothèque a d'ailleurs été dessinée par un étudiant !

> Hybrides

Avec une bibliothécaire responsable de la « Promotion des bibliothèques », le marketing a fait récemment son entrée dans le monde des bibliothèques. Les projets sont trop récents pour que leur impact ait été évalué. Tous ont pour but une meilleure connaissance des ressources offertes aux étudiants par les bibliothèques. Les recherches documentaires et l'accès aux ressources leur sont facilités le plus possible : Opac offrant – outre les couvertures, sommaires, résumé, critiques – les outils du web 2.0 : *remix*, application composite (*mashup*), étiquetage (*tagging*), annotations, exportation dans EndNote, partage de signets (Facebook, Digg, StumbleUpon, delicious...) ; recherche



Perdu ? Demandez aux bibliothécaires.

féderée sur plusieurs bases de données (Ezsearch) ; présence de la bibliothèque sur la plate-forme de *e-learning* (Blackboard) ; accès possible à distance (accès authentifié par Ezyproxy) ; blogs² ; fils RSS ; bandeaux animés sur le site web ; chat avec un bibliothécaire... Le service de questions-réponses est très nettement orienté marketing : il utilise un système basé sur un logiciel de CRM (*Customer Relations Management*³) !

Ces outils désormais communs dans les bibliothèques, étayés par d'autres

2. Trois bibliothèques du campus ont leur blog : <http://blogs.ntu.edu.sg/library/adml/> ; <http://blogs.ntu.edu.sg/library/acrc/> ; <http://blogs.ntu.edu.sg/library/hss/>.

3. www.ntu.edu.sg/library/FAQ : LEAF (*Library enquiry automatic feedback system*) est basé sur le constat que les mêmes questions reviennent (quelles sont les heures d'ouverture, où trouver les sujets d'examen de l'année précédente, comment se loguer sur le réseau

services plus traditionnels (formation à la recherche documentaire, journal des bibliothèques *Library Xpress*), sont relayés par d'autres actions plus originales de séduction du public étudiant.

> (Se) vendre

Ainsi, pour mieux faire connaître les bases de données auxquelles la bibliothèque souscrit, des quiz en ligne sont régulièrement organisés, avec des prix à gagner ! 800 étudiants ont participé au dernier quiz. Quant à l'*e-resource fair*, elle a été lancée l'année dernière : deux jours pendant lesquels fournisseurs et bibliothécaires présentent et promeuvent les bases de données. Ces deux types de manifestations sont sponsorisés par les fournisseurs.

Mais le tout n'est pas de marketer les produits, il faut également faire

du campus...) Le logiciel de CRM (*Customer Relations Management*) consiste en une banque de données de questions et réponses et un système de gestion qui repère les questions les plus fréquemment posées, et permet également de répondre à une question en utilisant la base des réponses. Cet agent intelligent est censé l'être de plus en plus, plus on l'utilise ! S'il ne trouve aucune réponse satisfaisante, la question est transférée à un bibliothécaire.

connaître leur vendeur : le bibliothécaire ! – qui fait sa propre publicité auprès des étudiants, avec des affiches aux formules choc : « Perdu ? Demandez aux bibliothécaires ! », ou des photos sérieuses mais sympathiques des équipes. La Bibliothèque nationale de Singapour avait d'ailleurs lancé la mode avec ses affiches grandeur nature de bibliothécaires en explorateur, en détective ou en fée... Il faut en effet souligner le rôle moteur de l'Association des bibliothèques de Singapour (LAS), dans ce type d'action : LAS a lancé en 2007 la « *Singapore Library Week* », pour promouvoir le métier de bibliothécaire.



Bibliothécaires spécialisés en langue chinoise.

Les autres projets de NTU ? Proposer une nouvelle interface aux usagers du site web, utiliser LibQual+ comme outil de *benchmarking*, et... ouvrir le dimanche !

Quant à la Conférence de LAS (7-8 mai 2008⁴), elle avait pour thème : « Innovations dans les bibliothèques de Singapour ». La bibliothécaire chargée de la promotion des bibliothèques à NTU y présentait les « Pratiques innovantes de web-marketing dans les bibliothèques de Singapour », ensuite développées dans d'autres interventions. Pour n'en citer que quelques unes : localisation d'un document sur une étagère par envoi de SMS (Nanyang Polytechnic Library) ; Opac web 2.0 avec recherche par facettes, *tagging*, « *Popular*

4. Interventions en ligne : www.las.org.sg/conference08/test%20folder/Final/Site%20Folder/programme.html.



Projet pour la Lee Wee Nam Engineering & Science Library.



© NTU

Espace de travail, Bibliothèque d'Art, Design, Media, Université de Technologie de Nanyang, Singapour.

Choices » (documents les plus empruntés et appréciés), critiques et notation par les usagers (National University of Singapore) ; intégration des ressources de la bibliothèque dans la plate-forme de *e-learning* (Singapore Polytechnic Library) ; uti-

lisation du blog de la bibliothèque pour le « feedback » des étudiants sur les ateliers de maîtrise de l'information animés par les bibliothécaires (Temasek Polytechnic Library)...

Quant à la National Library, elle a reformaté les ressources locales de son site (Singapore Infopedia⁵) pour qu'elles soient au maximum exposées aux moteurs de recherche, a amélioré l'interface de son service de demande d'information en ligne et par SMS (Reference Delivery Service et Networks of Specialists), et mettra en place en 2009 des taxonomies adaptées et adaptables par chaque catégorie d'utilisateur. Ambitieuse

– avec toujours pour objectif la compétitivité du « petit point rouge sur la carte » –, pour ajouter à son « capital de matière grise », elle se lance dans un prototype inspiré des espaces sociaux pour mettre en place une communauté virtuelle de chercheurs, d'ingénieurs et de financeurs. Pour s'adapter aux nouveaux usages, le bibliothécaire d'aujourd'hui a été dépeint avec humour par la directrice de la Bibliothèque nationale, à la fois comme un « architecte » (il organise), un « mentor » (il éduque) et un « concierge » (il diffuse) de l'*e-information* !

Aurélié BOSC
Conservateur en disponibilité



© NTU

Espace silencieux, Bibliothèque d'Art, Design, Media, Université de Technologie de Nanyang, Singapour.

5. <http://infopedia.nl.sg/>

Réflexions d'un détenu-bibliothécaire

sur son fonctionnement dans une bibliothèque en milieu carcéral

Recueilli auprès d'un détenu-bibliothécaire incarcéré en centre de détention, le texte qui suit a été reproduit avec l'autorisation de l'administration pénitentiaire à la condition d'observer les règles strictes d'anonymat imposées pour sa publication. Nous le livrons donc tel quel à votre lecture.

Avant de revenir sur un certain nombre de points soulevés dans ce texte dans un prochain numéro, nous voulons remercier les personnes qui, au terme d'une démarche longue et assidue, ont rendu possible la divulgation de ces propos, précieux car de première main, sur la position inconfortable du détenu-bibliothécaire.



© Coll. ENAP/CRHICP

La bibliothèque de la Maison d'arrêt de Limoges vers 1930.

Incarcéré dans un Centre de détention (C.D.) recevant environ 650 détenus, je suis l'un des deux animateurs de la bibliothèque, en liaison avec les travailleurs sociaux de l'établissement qui sont les garants du projet face à l'administration pénitentiaire. La bibliothèque reçoit, en accès libre, tous les détenus qui le désirent dont 250 empruntent régulièrement des documents écrits. Le fonds, d'environ 8 000 livres, est renforcé par un prêt biannuel (1 200 livres) de la Médiathèque départementale. Si extérieurement son fonctionnement peut ressembler à celui d'une petite bibliothèque municipale, sa situation et le statut des animateurs rendent sa gestion originale. Pour les détenus bibliothécaires, il est essentiel de bien réfléchir son mode de fonctionnement.

Au sein d'une micro-société aussi spécifique qu'un Centre de détention, la

première question que doit se poser le détenu responsable de la bibliothèque tient à son statut personnel : où est sa place ? Détenue ? Bibliothécaire ? Loin d'être anecdotiques, les réponses à ces questions déterminent en partie la bonne gestion de la bibliothèque... et une vie agréable pour le bibliothécaire. Pour ne pas l'avoir clairement posée, pour ne pas avoir su trouver une réponse adaptée,

des animateurs ont dû accepter soit des compromis rendant difficile, voire impossible, leur activité de bibliothécaire soit ils se sont mis en conflit permanent avec les autres détenus hypothéquant leur vie sociale dans le C.D. L'enjeu étant de ne pas se trouver entre les détenus et l'administration, sans place, situation peu enviable dans la vie quotidienne. Bien sûr, la clarification de ce problème a dû être amenée par les deux animateurs pour une réponse collective adaptée à leur situation spécifique.

Ne se considérer que comme détenus, ce serait ne pas prendre en compte les demandes de l'administration, comme par exemple de faire respecter le règlement intérieur, au nom de l'égalité de situation entre lecteurs et animateurs face à la société. Ce qui signifierait ne

pas se mettre dans un rôle d'autorité, si modeste soit-elle, seulement parce que cette autorité est déléguée par l'administration pénitentiaire. Plus simplement, ce serait ne plus être dans le rôle d'animateurs de bibliothèque responsables, et il deviendrait nécessaire d'en tirer les conséquences.

N'être qu'un bibliothécaire est pour nous tout aussi impossible, nous ne pouvons pas oublier notre situation personnelle, celle de simples détenus. Au quotidien, nous sommes comme les autres, nous connaissons leur souffrance, leur solitude, nous avons connu leurs humiliations, leurs doutes, nous vivons bien sûr avec eux. Nous devons en tenir compte pour ne pas être rejetés. Il nous faut essayer de prendre en compte dans le cadre de notre activité professionnelle un mode de pensée spécifique, un code relationnel particulier afin d'éviter les conflits. Permettre par exemple à un détenu de bien comprendre le bien fondé d'une règle de fonctionnement sans qu'il ne se sente agressé, inviter un lecteur en situation de stress à venir chercher un livre en dehors des heures d'ouverture, l'aider dans la rédaction d'une lettre. Oublier notre statut de détenu rendrait très vite la bibliothèque ingérable, les animateurs n'étant plus reconnus positivement et les règles de fonctionnement mises en place n'étant plus respectées.

S'ils prennent le temps de clarifier et d'expliquer leur rôle et leur statut, les animateurs de la bibliothèque pourront

respecter leur fonction sans se mettre en danger, sans s'isoler de la communauté des détenus dont ils font partie, devenant ainsi des « bibliothécaires-détenus ».

Le cadre relationnel entre les détenus, pour essentiel qu'il soit, ne saurait tout expliquer, tout résoudre face à la spécificité et aux difficultés de fonctionnement d'une bibliothèque dans un Centre de détention. D'autres facteurs doivent aussi être maîtrisés. Certains sont liés à la structure même du C.D., à son isolement : comment accéder à l'information, aux nouvelles parutions ? Comment ouvrir les lecteurs à d'autres lectures ? Comment gérer les achats ? Comment prendre conscience des faiblesses de notre fonctionnement ? L'isolement n'est pas le seul problème, il faut aussi faire face à des moyens financiers ne permettant pas de renouveler ou de faire évoluer rapidement un fonds parfois ancien et peu en adéquation avec les désirs et les intérêts des lecteurs. Trop de romans anciens répondant à des options d'achat d'une autre époque, peu de livres historiques récents, absence de mangas, peu ou pas de livres « pratiques » par exemple sur la cuisine, l'informatique, la musculation ou le dessin. Le détenu lecteur peut s'intéresser en même temps à *Harry Potter*, à l'évolution politique au Moyen-Orient tout en recherchant le moyen de rester en forme. Sans un renouvellement permanent, le fonds local deviendrait très vite peu attractif, en manque de nouveautés, pas assez actuel, peu ou pas en adéquation avec la population reçue de 20 à 85 ans. Le fonctionnement autarcique doit être dépassé pour éviter l'asphyxie.

Un apport extérieur nous permet de résoudre le problème posé par la faiblesse du budget des achats et par l'isolement. Il est primordial de s'ouvrir fortement sur l'extérieur. Notre petite équipe a eu la chance de trouver des partenaires motivés : les travailleurs sociaux du C.D. chargés de la bibliothèque, comme nos partenaires extérieurs (Médiathèque départementale, Bibliothèque municipale de la localité où est situé le Centre de détention,

Centre national du livre). Au travers d'eux, nous avons pu trouver des réponses à notre problème d'isolement et à la relative faiblesse de notre fonds. Sans l'appui permanent de la Médiathèque départementale, nous ne pourrions répondre à une modernisation rapide de notre fonds malgré nos achats. Leur prêt biannuel nous permet d'amener de la nouveauté et évite la lassitude chez les lecteurs qui séjournent souvent de nombreuses années dans le C.D. Ce prêt peut aussi être utilisé pour mettre en valeur, pour quelques mois, des thèmes particuliers selon l'actualité ou la demande des lecteurs. Importants dans une petite bibliothèque municipale, ces prêts sont, dans notre contexte, essentiels. Statistiquement, 40 % de nos prêts proviennent de livres du fonds départemental, leur apport valorisant la totalité de notre bibliothèque. Nous avons aussi pu mettre en place un contact bimensuel avec l'équipe de la Bibliothèque municipale, et plus particulièrement avec sa directrice. Par ces rencontres, nous pouvons répondre à des demandes d'un autre niveau, plus individualisées, plus immédiates d'un lecteur qui cherche à approfondir une connaissance ou un auteur. Là, un autre facteur important apparaît : la rencontre directe des lecteurs avec une bibliothécaire extérieure à l'établissement forte d'une autre expérience de la lecture et pouvant utiliser son propre réseau professionnel... et Internet. Au fil des mois, le nombre des demandeurs a progressé et la demande s'est complexifiée. On recherche, par exemple, un ouvrage lu dans sa jeunesse, les livres d'un auteur particulier, parfois des romans oubliés ou à peine édités, en français ou en roumain...

L'information est aussi utile pour les animateurs. Comment trouver l'information sur les nouveautés de l'édition, sans Internet, sans revue professionnelle trop chère pour notre budget, sans visite dans les librairies, avec un minimum de catalogues d'éditeurs ? Là, nous touchons les limites des bibliothécaires qui ne doivent

pas oublier qu'ils sont aussi des détenus... Ici aussi nos partenaires sont très importants. Ils sont une aide, une supervision, pour mettre en place une politique d'achat cohérente, soutenue par le CNL, pour nous éviter de nous isoler dans notre cadre particulier. De par notre situation personnelle, il existe toujours un écran entre nous et « la réalité extérieure ». Nos partenaires nous permettent de trouver un cadre technique et professionnel amenant la structure à fonctionner dans les meilleures conditions.

Notre fonctionnement globalement défini, que nous inspire l'avenir ?

En fait, l'offre et la demande se sont renforcées mutuellement. Il serait très difficile maintenant de retrouver une activité limitée au fonds de la bibliothèque, sans intervention de structures extérieures. Que devons-nous privilégier en interne pour amener de nouveaux lecteurs et pour avoir une meilleure réponse aux diverses demandes des anciens ? Un de nos futurs axes de travail pourrait être de renforcer le nombre de nos abonnements, trop faible actuellement, pour que la bibliothèque devienne aussi un lieu de lecture pour tous, amateur de roman mais aussi sportif en recherche des derniers résultats ou citoyen voulant suivre la campagne électorale pour les élections municipales dans sa région. Un autre axe pourrait être l'ouverture sur un autre média. Depuis quelques mois, utilisant exclusivement les moyens matériels de la Médiathèque départementale, nous proposons des prêts de DVD sous forme de valise thématique : cinéma espagnol, cinéma japonais, pour des durées de deux mois. Cette offre, encore expérimentale, a connu un succès très rapide, peut-être trop rapide car amenant vers la bibliothèque de nouveaux adhérents, mais aussi des comportements différents de ceux de nos lecteurs traditionnels. La réflexion devra se poursuivre, pour harmoniser l'ensemble.

Un détenu,
animateur de bibliothèque
en milieu carcéral

LES BIBLIOTHÈQUES EXPOSENT

Cette rubrique signale régulièrement les expositions proposées en bibliothèques, prochaines et en cours, sur tous sujets et tous types de documents. Merci d'envoyer vos informations 3 mois au moins avant leur inauguration à Nicole Picot : npicot@abf.asso.fr
N'oubliez pas non plus d'envoyer vos catalogues et publications associées à ces expositions à la rédaction pour notre rubrique « Les bibliothèques éditent » dans « Notes de lecture ».



Louis-Nucéra, « *André Brasilier* » (25/09-22/11) ; Bibliothèque Romain Gary, « *Pierre Gioffredo, 1629-1692* » (20/09-18/10) ; Bibliothèque Terra-Amata, « *Les arbres du département* » (29/09-31/10). – **13** : Marseille, Archives et Bibliothèque départementales Gaston Defferre, « *¿ Centaure ?* » (27/09-31/10) ; Bibliothèque de l'Alcazar, « *Poulpes et sirènes, la collection du poulpe. Pascal Lefebvre, œuvres collectives* » (02/09-11/10). – **18** : Bourges, Médiathèque, « *Michaël Welply, illustrateur* » (10/09-31/10). – **20** :

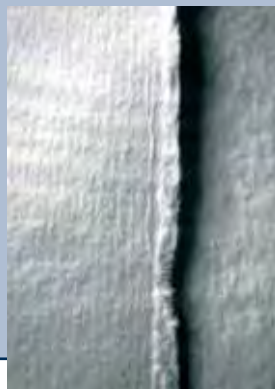
Ajaccio, Bibliothèque Fesch, « *Les livres-objets de Madame Testou* » (10/10-31/10) ; « *Histoire de la BM d'Ajaccio, de la tradition à la modernité, 1801-2008, 207 ans d'histoire* » (20/09-31/12). – **21** : Dijon, BU Droit-Lettres, Campus universitaire, « *Les éditions universitaires de Dijon ont 80 ans* » (15/09-31/10) ; « *L'autre et l'ailleurs : conquérir la nature au siècle des Lumières* » (15/09-15/12). – **26** : Valence, BM, « *Des fleurs, photographies de Carole Achache* » (04/11-22/11). – **29** : Brest, Bibliothèque Neptune « *Un œil sur le manga. Exposition mangas, réalisés par Sputnik Studio* » (22/09-15/11). – **31** : Toulouse, Bibliothèque des Minimes, « *Quando l'Italia si invita* » (30/09-31/10) ; Bibliothèque Duranti, « *Histoire de la vie* » (23/09-25/10) ; Bibliothèque d'étude et du patrimoine, « *C'est épatant ! 80 ans de presse pour les jeunes* » (16/09-25/10) ; Médiathèque José Cabanis, « *Le temps Presse à la Médiathèque jeunesse* » (16/09-26/10) ; « *Les Puget, une dynastie de facteurs d'orgues à Toulouse* » (30/09-19/10). – **33** : Bordeaux, Bibliothèque Saint-Augustin, « *Signe graphique et art contemporain* » (23/09-16/10) ; Bibliothèque Grand Parc, « *En visages de France* » (30/09-09/10) ; « *L'oxygène du trottoir* » (11/10-31/10) ; Bibliothèque de la Bastide, « *L'étonnante histoire des animaux musicaux* » (30/09-25/10) ; Bibliothèque de Bordeaux Lac, « *Le monde de Solotareff* » (30/09-25/10) ; Bibliothèque Mériadeck, « *Jean Carive traducteur de Kafka* » (06/10-15/11) ; « *Biogres 3xM. Exposition de Liliane Giraudon et Christophe Chemin* » (06/10-31/10) ; Bibliothèque Bataclan, « *La famille Totem* » (07/10-31/10). – **34** : Montpellier, Médiathèque

centrale Émile Zola, « *Un art d'exception : reliure des années 1800-1940* » (21/10-17/01/09) ; Sète : Médiathèques François Mitterrand et André Malraux, « *L'observatoire photographique du paysage, photographies de Raymond Depardon* »* (25/10-22/11). – **35** : Rennes, Les Champs libres, « *Le roi Arthur... une légende en devenir* » (15/07-04/01/09). – **38** : Grenoble, Bibliothèque Bonlieu, « *Venance Payot. Un guide naturaliste au Pays du Mont-Blanc* » (13/09-25/10) ; Bibliothèque Kateb Yacine, « *Cosmographies. Photographies de Marc Ducourtil* » (16/09-31/10). – **41** : Blois, Bibliothèque Maurice Genevoix, « *L'illettrisme, un problème criant qui se tait* » (19/09-15/10) ; Bibliothèque Abbé Grégoire, espace jeunesse, « *L'Europe expliquée aux européens* » (22/09-21/10) ; « *L'Europe du Livre : de la Renaissance au siècle des Lumières* » (03/10-15/11) ; « *La Grande Guerre* » (04/10-29/10). – **42** : Saint-Étienne, Médiathèque centrale de Tarentaise, « *Hommage à Benoit Malon, un homme et une œuvre oubliés* » (19/09-25/10). – **45** : Gien, Médiathèque, « *Consommons autrement pour un développement durable* » (3-26/10) ;



Orléans, Médiathèque, « *Architecture contemporaine en région Centre* » (04/10-31/10). – **51** : Châlons-en-Champagne, Bibliothèque Diderot, « *Vignes et vins, Moi je suis vigneron ; L'habitat vigneron en Champagne* » (04/10-29/11) ; Bibliothèque Pompidou, « *Jeu de collection* » (18/10-13/12) ; Reims, Bibliothèque Carnégie, Médiathèque Jean Falala, « *Très riches heures de Champagne* »*C (12/09-15/11). – **54** : Nancy, Médiathèque, « *En scène. Photographies de Fred Marvaux* » (23/09-19/10). – **59** : Douchy-les-Mines, Artothèque du Centre régional de la photographie, « *Le temps du regard* » (30/09-25/01/09) ; Médiathèque Max-Pol

Fouchet, « *Rétrospective Dityvon* » (10/12-25/01/09). – **60** : Creil, Médiathèque Antoine Chanut, « *Sur les traces de Fernando Pessoa* » (04/10-31/12). – **63** : Beauregard L'Évêque, BM, « *Loup y es-tu ?* » (04/10-24/11) ; Clermont-Ferrand, Bibliothèque des sciences et techniques, Campus de Cézeaux, « *Exposition interactive. Mosaïque de la physique* » (01/10-31/10) ; Riom, BM,



« L'incroyable voyage de Monsieur de Lapérouse » (04/10-25/10) ; Volvic, Médiathèque, « Tator : lieu du crime, le polar allemand » (11/10-08/11). – **64** : Anglet, BM, « La fille des batailles de François Place » (15/09-08/11). – **67** : Strasbourg, BNU, « Orages de papier / In Papiergewittern » (12/11-31/01/09). – **69** : Alix, Médiathèque, « "Claudius Savoye, préhistorien beaujolais" par les éditions de La Verchère » (04/10-18/10) ; Beaujeu, Médiathèque, « Lieux d'histoire à Beaujeu » (10/10-07/01/09) ; Cailloux-sur-Fontaines, Médiathèque, « Une île : des ailes à l'imaginaire » (01/10-26/11) ; Chaponost, Médiathèque, « La BD en France aujourd'hui » (01/10-29/10) ; Chazay d'Azergues, Médiathèque municipale Louise Labé, « Le Cirque » (08/10-26/11) ; Condrieu, BM, « Promis, juré on s'écrira » (23/09-19/11) ; Dardilly, Médiathèque, « Loups et chaperons » (01/10-31/10) ; Feyzin, BM, Exposition autour du livre d'artiste « Les poètes et le vin » (03/10-24/10) ; Larajasse, Bibliothèque Croq'livres, « Les livres insolites et l'extraordinaire aventure des CM » (04/10-30/10) ; Pollionnay, Médiathèque, « Sagesse, sagesse... Hommage d'Afrique à Jean de La Fontaine » (20/09-18/11) ; Saint Bonnet/Saint-Laurent-de-Mûre, Bibliothèque intercommunale mûroise, « La Flibuste : Le retour de Long John Silver » (01/10-28/11) ; Saint-Igny-de-Vers, BM, « Le développement durable » (01/10-24/11) ; Saint-Martin-en-Haut, Médiathèque Envol des mots, « Les fonds marins » (01/10-15/11) ; Vaugneray, BM, « La vigne et le vin » (01/10-15/11). – **72** : Le Mans, Médiathèque Louis Aragon, « Tibet, un peuple en sursis. Photographies de Pierre-Yves Ginet (Agence RAPHO) » (07/10-15/11) ; « Un livre pour toi, livres géants de Květa Pacovska » (25/11-24/01/09) ; Médiathèque de l'Espal, « Comment sont faits les livres »* (25/11-24/01/09) ; « Zanskar, petit Tibet. Photographies de Patricia Bassen » (30/09-31/10) ; Bibliothèque des Vergers, « De la bouche du conteur aux mains du lecteur » (25/11-27/12). – **73** : Chambéry, Médiathèque Jean-Jacques Rousseau, « Œuvre de papier, dialogues entre artistes au fil du livre » (20/09-31/10). – **75** : Paris, Bibliothèque de l'INHA, « Johnny Friedlaender, 1912-1992. Le graveur dans son temps » (18/09-08/11, puis 18/11-03/01/09) ; Bibliothèque des arts décoratifs, « Les pop-ups et livres animés » (22/10-10/01/09) ; Bibliothèque Forney, « Perrette et le tracteur, le paysan dans la publicité » C (03/10-03/01/09) ; BnF, Site François Mitterrand, Grande Galerie, « Babar, Harry Potter et compagnie. Livres d'enfants d'hier et d'aujourd'hui » (14/10-11/04/09) ; Allée Julien Cain, « Tour d'Europe en 27 livres d'images » (12/10-03/12) ; Galerie François 1^{er}, « Gaston Leroux, de Rouletabille à Chéri-Bibi » (07/10-04/01/09) ; Site



Richelieu, « Seventies. Le choc de la photographie américaine » (29/10-25/01/09). – **76** : Canteleu, Médiathèque, espace musique, « Expo Dan 23 » (10/10-25/10) ; Elbeuf-sur-Seine, Médiathèque « Le CNRS aux pôles » (30/09-31/10) ; « Expédition au Spitzberg » (07/11-20/12) ; Le Havre, Bibliothèque Armand Salacrou, « Regards sur la ville, Le Havre 1855-1865 » (18/10-31/10) ; Notre-Dame de Bondeville, BM, « Les sorcières » (02/10-05/11). – **78** : Mantes-la-Jolie, Médiathèque Duhamel, « Exposition des originaux de Nathalie Novi pour l'ouvrage : Une cuisine tout en chocolat » (06/10-25/10) ; Saint-Quentin-en-Yvelines, Médiathèque, « Artistes d'ici. Cosmogonie de l'Être, peinture de Gabriel Lespagnol » (09/09-29/10) ; Versailles, Bibliothèque centrale, « Nouvelles pages, 10 ans d'acquisitions patrimoniales » (20/09-22/11). – **80** : Amiens, Bibliothèque Louis Aragon, « Utopia : de l'Atlantide aux cités du futur » (04/07-18/10). – **81** : Albi, Bibliothèque de Cantepau, « L'eau douce » (08/10-03/11) ; Médiathèque, « Votre santé, la part de l'environnement » (08/10-03/11). – **83** : Cavalaire-sur-Mer, BM, « Machines volantes et léonardesques » (15/11-03/01/09) ; « Une médiathèque dans la ville : 10 ans » (16/09-25/10). – **86** : Poitiers, Médiathèque François Mitterrand, Forum et salle d'exposition « La fabrique du corps » (29/07-25/10) ; « Poitiers en scène, le théâtre à travers les collections de la Médiathèque » (30/09-03/11) ; « Installation vidéo autour de Stig Dagerman » (07/10-31/10). – **87** : Limoges, BFM, « Souvenirs, souvenirs... Daniel Maja croque ses amis illustreurs » (10/10-29/11). – **91** : Corbeil-Essonnes, Médiathèque Chantemerle, « Jeux d'optiques et débuts du cinéma d'animation » (21/10-08/11) ; Médiathèque des Tarterêts, « Paroles urbaines, photographies extraites du livre de Lionel Antoni » (21/10-29/11) ; Evry, Médiathèque de l'Agora, « Exposition d'originaux de l'illustrateur Truong » (01/10-25/10) ; « Exposition Julien Billardeau, illustrateur de Georges Perec » (01/10-25/10). – **92** : Clichy-la-Garenne, BM, « Jacques Brel à la discothèque » (01/10-30/11) ; Rueil-Malmaison, Médiathèque Jacques Baumel, « Les Français dans la grande guerre, 1918-2008, 90^e anniversaire de la fin de la première guerre mondiale » (04/11-22/11) ; « La zone rouge, 50 ans après Verdun (1966). Photographies de Manuel Litran » (04/11-22/11) ; « Le livre d'artiste, œuvres de Jean-Loup Philippe » (07/10-01/11) ; « Peintures de Stéphanie Dufau » (07/10-01/11) ; « Photographies de jazz. Gérard Percicot » (07/10-01/11) ; Sèvres, Bibliothèque-Médiathèque, « Jules Verne, sa vie et ses œuvres » C (09/09-31/10). – **94** : Vitry-sur-Seine, Bibliothèque Nelson Mandela « 1848-2008, l'esclavage, de l'abolition à aujourd'hui » (29/09-25/10) ; « Julia Chausson : La renarde, le pêcheur et l'enfant » (01/12-31/12).



* : itinérante ; C : catalogue ; P : publication.

Les bibliothèques éditent



Avigdor Arikha. Gravure sur le vif, ss la dir. de Marie-Cécile Miessner, BnF, 2008, 112 p., 22x24,5 cm, ill., ISBN 978-2-7177-2416-5

Un don de 55 planches au département des Estampes (BnF), complétant une collection débutée en 1974 pour la porter à 142 pièces

et deux livres – soit la quasi-totalité de l'œuvre gravé – a motivé ce catalogue, introduit par un bref entretien et une biographie non moins succincte. Il s'agit donc surtout de laisser place au jugement de l'œil. Non sans être averti : « Seuls voient les gens prédisposés à la peinture ou peut-être les naïfs, qui n'ont jamais rien vu », prévient l'artiste, né en 1929. Réchappé de la déportation grâce à ses dessins, son existence a donc tenu

dès l'enfance à son art. Pourtant, après une carrière précoce débutée dans les années 1950 sous les auspices de l'abstraction et très tôt accueillie par les institutions les plus prestigieuses, il rompt à 36 ans avec le courant dominant d'alors pour se consacrer à la « rémanence de la réalité ». Cet ami intime de Beckett ajoute : « Toute ma vie, mon souci a été de me remettre au commencement. » Ainsi a-t-il abandonné la peinture et la couleur dès 1965 pour se muer, avec la gravure, en « un peintre tonal ». Il l'abandonne à son tour pendant plus de vingt ans pour se consacrer à l'étude, devenir historien de l'art et monter quelques grandes expositions marquantes, parmi lesquelles « Poussin » (1979) et « Ingres » (1981). Il n'y revient qu'en 2003, un retour salué par le British Museum (2006-2007), le musée Thyssen-Bornemisza de Madrid et la récente exposition de la BnF (24/06-24/08) ici restituée.

Philippe Levreaud



De grandes espérances. Toulouse entre les deux guerres. Les écrivains, les artistes et le livre, Claudette et Louis Peyrusse, Georges Passerat, Bibliothèque de Toulouse, 2008, 128 p., 17x24 cm, ill., ISBN 2-85322-066-4

La bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse poursuivait avec l'exposition éponyme (22/01-

22/03) son enquête sur l'entre-deux-guerres dans la ville rose entamée avec le travail consacré en 2005 à la Société des artistes méridionaux. Si l'ouvrage produit à cette occasion (cf. *Bibliothèque(s)*, n°23/24, déc. 2005, p. 104) saluait avec éclat les soixante-dix ans de la BM, cette nouvelle publication prend du recul et s'attache à faire revivre l'ensemble de la vie intellectuelle et artistique locale, mais selon une perspective triplement élargie. Dans le temps d'abord, car l'on prend ici la mesure d'une époque en sa profondeur en rappelant l'enracinement de sa mémoire dans la fin du XIX^e s., mais aussi bien les horizons sur lesquels elle ouvre, et trois générations seront finalement concernées ; dans l'espace, puisque de l'Agenais au Béarn et à la Catalogne, Toulouse est envisagée comme une capitale régnant sur une large partie du grand Sud-Ouest ; et, pour faire bonne mesure, l'interpénétration des pratiques culturelles comme l'essor de nouvelles disciplines artistiques appelaient un vaste balayage. Ce choix heureux était peut-être aussi dicté, nous le devinerons en cours de lecture, par une réalité qui, si l'on eût resserré le propos, eût paru bien modeste. Ces années-là sont déjà, sur le plan national, celles de la progressive académisation des poussées créatrices les plus vertes des vingt premières années du siècle. Cet amollissement, amplifié par le retard affectant la province, s'accroît encore de

l'inertie qui prolonge les modernités passées. On ne verra guère émerger de statures marquantes. Il s'agira donc plutôt de faire ressortir quelques figures attachantes, et c'est bien l'un des mérites de cet ouvrage que d'assumer ce parti sans tenter de magnifier artificiellement sa matière.

L'édition, par exemple, est le fait de libraires et d'imprimeurs, et Paris déjà draine les talents. Les « passeurs de la modernité » sont peu nombreux. Louis Gratias (1887-1967), enseignant, conférencier, homme de théâtre et de radio, « personnage pivot » en relation avec nombre d'écrivains et d'artistes, locaux ou non, en est sans doute le meilleur représentant ; son nom revient sans cesse au fil des pages. Le chapitre consacré à ces « animateurs et passeurs » au nombre desquels on compte encore André Cayatte et René Laporte – éditeur des *Cahiers libres*, et, à Paris, de Breton et d'Éluard ainsi que de deux numéros du *Surréalisme ASDLR* –, est en un sens des plus significatifs. Ceux-ci surgissent sur fond d'un provincialisme peu exaltant où la tradition se suffit à elle-même. Un débroussaillage des réseaux et des amitiés dessine en coupe la réalité d'une métropole qui ressemble au fond à bien d'autres à la même époque. Le « lyrisme local » est « frileux », convenu, « pioche dans le fond commun ressassé » ; les voix les mieux connues sont celles de Jeanne Marvig, Tristan Derème ou Maurice Magre, les plus audacieuses, celles de Delteil et d'Armand Guibert. Le roman est surtout régionaliste. Quant aux nouveaux venus, cinéma, radio, ils « ne tiennent pas les promesses de leur modernité », conclut un peu désabusée Claudette Peyrusse. Trois quarts de siècle plus tard, ce constat répète en somme celui, de Gratias, qui, décidément lucide, déplorait en 1934 un manque de lien fédérateur et d'aspirations hardies à la nouveauté. Sa dernière partie « Les artistes et le livre » enfonce le clou à coup de points d'interrogation (Province ? Modernité ?), sous une lumière crue : « On pourrait sourire de cet art en parfait accord avec une société bourgeoise exempte d'inquiétude s'il était très différent de ce que prônait Paris. Il n'en est rien. » (L. Peyrusse)

Le paradoxe veut qu'avec la distance qui est la nôtre, on voie surgir les enjeux les plus vifs du fonds le plus enraciné : celui de la tradition occitane. Le renouveau félibrige venu de Provence à la fin du XIX^e s. suscite en région toulousaine un rameau sécessionniste et anti-clérical, vivifié par le terreau cathare. Les « félibres rouges » se regroupent autour du montalbanais Antonin Perbosc (1861-1944). L'Occitanie toulousaine, en puisant dans le passé le plus ancien, secouera ainsi la tendance patoisante et populaire en se donnant l'ambitieuse tâche de produire des œuvres (« *La fe sans òbras mòrta es* », proclame la fresque de la BM de Toulouse). Comme toute vraie modernité, elle puise dans l'héritage lointain les forces d'un combat contre le legs immédiat d'une tradition confite. En 1930, la Societat d'Estudis Occitans (SEO) est fondée ; en 1938,

le Collège d'Occitanie s'installe à Toulouse. Des mouvements, des polémiques, des revues originales, des ambitions, tout ce que nous avons vu manquer à la culture « officielle » prend vie dans la capitale occitane. De puissantes figures émergent : Prosper Estieu, Ismaël Girard (la revue *Oc*), Louis Alibert et l'alors jeune Max Rouquette. En quelques pages qui disent beaucoup, Georges Passerat raconte cette odyssee qui donne un nouveau lustre à l'histoire.

D'un sujet finalement ingrat, cette belle publication tire, par sa modestie même, le meilleur parti, et fait honneur à la Bibliothèque de Toulouse qui a eu l'initiative de ce qui se dessine comme une série dont il y a encore à attendre.

Philippe Levreaud



Le livre de musique, Catherine Massip, BnF, coll. « Conférences Léopold Delisle », 2008, 144 p., 16,5x24 cm, ill., ISBN 978-2-7177-2397-7

Cette publication rassemble en fait quatre conférences prononcées en 2003 à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Berlioz. Celles-ci visaient à mettre en

valeur les collections musicales de la BnF. Considérant que le « livre de musique » ne présume pas plus de sa nature manuscrite ou imprimée que de sa destination particulière, c'est finalement à une traversée au pas de charge de l'ensemble du corpus – du haut Moyen-Âge au XX^e s. – que s'est livrée la directrice du département Musique. En quatre étapes (Moyen-Âge et Renaissance, époque baroque, puis classique et romantique, et XX^e s.), sont évoqués les divers types de livres d'abord théoriques et liturgiques, puis les premiers « livres d'auteurs », les débuts de l'impression musicale, l'élargissement de la diffusion, le passage à la gravure, l'évolution du statut des sources et la valorisation du manuscrit autographe à partir du XVIII^e s. – avec Haydn et Mozart, puis Beethoven et Berlioz, l'examen ainsi révélé des méthodes de travail des compositeurs se prolongeant avec Debussy et Stravinsky avant de déboucher sur les nouveaux aspects que peuvent prendre les partitions, et donc leurs supports, des carnets d'écolier de Messiaen aux papiers millimétrés de Xenakis, voire avec ce dernier, à son évanouissement dans un programme informatique. Il fallait une grande virtuosité pour embrasser tout cela d'un seul trait. Avec

un sens très sûr du raccourci et du rapprochement, en usant de toutes les focales possibles, C. Massip brosse une synthèse rapide où l'histoire se déroule en accéléré. Les évolutions techniques et esthétiques paraissent ainsi se déployer de façon quasiment organique et il nous semble parfois y assister comme à la projection de ces films scientifiques où le cycle végétatif s'accomplit sous nos yeux en quelques secondes. Les moments clés sont marqués par la clarté même du séquençage ; là où des questions épineuses sont mentionnées sans insister – ce qui les obscurcirait inévitablement – la précision de l'écriture avertit le lecteur attentif qu'un trésor de débats surgira à la moindre enquête. Surtout, les distorsions qu'introduirait l'angle privilégié des collections de la BnF pour apprécier une matière à ce point foisonnante, si elles demeurent perceptibles, sont suffisamment signalées pour ne pas composer un tableau trop anamorphosé, ce qui est parfois le cas dans ce genre d'entreprise. Les exemples pris, les compositeurs choisis pour illustrer tels propos sont ainsi souvent motivés par leur présence dans les collections, le dire rétablit les équilibres en quelques mots. Affaire de tact. Pour la période contemporaine en revanche, il semble qu'au regard des problèmes bien spécifiques qu'elle pose, les références demeurent insuffisantes : partitions graphiques ou sous forme de consignes, rôle de la photocopie, du fax même, importance de l'édition en fac-similé, tout cela aurait mérité quelques mots formant points de fuite. Illustré avec une grande pertinence, cet ouvrage est une invitation fort stimulante à approfondir sa connaissance d'un domaine encore trop mal connu des non spécialistes.

P.-L. Renou

Histoires de livres, livres d'histoire



Cantus 21, Mémoire du chant. Le livre de musique d'Isidore de Séville à Edmond de Coussemaeker, collectif, ss la dir. de Bruno Bouckaert, Éd. Alamire/Ad Fugam, 2007, 240 p., 74 ill., 24x29 cm, ISBN 90-6853-165-4

Le projet Cantus 21 qui s'étendit sur l'hiver 2005-2006 est né de

l'effort conjugué des jeunes musicologues de l'association Ad Fugam¹ et des bibliothèques municipales et musées de Cambrai, Douai et Bailleul. Parti de l'étude scientifique des ressources exceptionnelles de ces établissements, il s'est développé avec un travail doctoral conduit par Sandrine Dumont à Paris IV-Sorbonne pour aboutir à une restitution concrète d'œuvres vocales du répertoire médiéval franco-flamand étoffé de créations contemporaines commandées à Régis Campo. Cette manifestation de grande ampleur a permis aux bibliothèques

1. www.adfugam.net

de valoriser leurs fonds lors d'une exposition décentralisée sur quatre sites à Douai, Cambrai et Bailleul, tout en permettant leur exploitation scientifique lors d'un colloque international et d'une série de journées d'études. Ce livre est donc, presque deux ans après, l'aboutissement d'une démarche ambitieuse et de longue haleine.

Si l'on connaît les richesses du nord de la France en matière de patrimoine musical, reste qu'elles n'ont pas été exploitées aussi systématiquement que ses ressources minières. Il a donc fallu plonger dans un immense corpus, l'analyser, l'organiser, le sélectionner pour enfin le présenter dignement. Notons d'ailleurs que, malgré l'ampleur de la matière traitée, le titre de l'ouvrage est pourtant trompeur, puisque, en dehors de quelques grands textes théoriques, impasse est faite – à trois exceptions près – sur les XVII^e et XVIII^e s. et qu'un seul ouvrage profane est présenté, le superbe chansonnier de Zeghere van Male. Son champ est donc clairement celui de la musique religieuse au Moyen-Âge et à la Renaissance dans le Nord-Pas-de-Calais...

Même si certaines sont célèbres, nombre des pièces ici réunies – près de 150 – ont été peu référencées, peu étudiées. On comprend dès lors que leur description ait été particulièrement soignée et leur contenu particulièrement détaillé. Les quatre sections de l'ouvrage reflètent le découpage thématique des expositions. « Rituels. Expressions de la voix » présente la musique religieuse du Moyen-Âge à travers une sélection de manuscrits respectueuse de la typologie des livres liturgiques (graduels, missels, antiphonaires, bréviaires, collectaires...) et de livres tirés de la Bible (psautiers, évangéliques...). « Voix des cathédrales » s'attache à la floraison polyphonique de la Renaissance et jusqu'au XVII^e s. et repose presque complètement sur les exceptionnelles collections de Cambrai, héritage de la cathédrale Notre-Dame, vendue à la Révolution et dépecée au XIX^e s. « Enluminures » envisage enfin le livre sous l'angle du décor peint, occasion de faire la lumière sur l'art d'Hubert Cailleau, artiste valenciennois (1526-1579) qui fait fort opportunément

le lien entre les traditions des Flandres médiévales et de la renaissance italienne. La dernière partie rend hommage à l'un des pères de la musicologie française, Edmond de Coussemaker (1805-1876), dont le bicentenaire de la naissance – à Bailleul – fut le prétexte de ce grand chantier. (On y lira avec un intérêt amusé comment le conservatoire de Bruxelles tira les marrons du feu au profit de la Bibliothèque royale de Belgique lors de l'acquisition de la bibliothèque du savant.) On regrettera toutefois qu'elle soit si peu illustrée, la place n'ayant pas manqué.

Certes, la coordination d'un tel ouvrage est toujours malaisée, et le travail scientifique a vraisemblablement primé. Pourtant, il aurait tenu à peu de choses que ce volume intéresse un public plus large que celui des spécialistes : des articles chapeaux à peine plus étoffés, mais surtout quelques simples rappels historiques, esthétiques et techniques – un encadré, une page, ici ou là, sur l'organisation de la liturgie, la messe, la notation, etc. – auraient donné les cartes d'intelligibilité permettant au profane de mieux comprendre les enjeux sous-tendant cette production mal connue. Faute de quoi les commentaires leur resteront souvent obscurs, byzantinisant sur des détails dont le sens échappe. En l'absence de quelques synthèses pédagogiques faisant lien, le lecteur tire de ces données disparates une impression de décousu, et les notices – en dehors de leur partie descriptive – ne lui apportent guère les éclaircissements qu'il est en droit d'en attendre. « Ce livre se veut donc un outil scientifique adapté à l'usage des historiographes qui étudient ce patrimoine » conclut l'avant-propos. Il s'en fallait de peu qu'il puisse être largement plus que cela : un instrument de valorisation touchant – sa belle iconographie aidant – bien au-delà des cercles de spécialistes, ce dont le patrimoine musical français a grand besoin et que traduisait à sa façon la série d'expositions dont il a été question. Reste un outil scientifique de grand prix qu'il faut recommander chaudement à tous les bibliothécaires musicaux.

P.-L. Renou



Des bibliothèques pleines de fantômes, Jacques Bonnet, Denoël, 2008, 144 p., 12,5x17,5 cm, ISBN 978-2-20726054-8

Éditeur et traducteur, Jacques Bonnet s'avoue, comme nombre d'entre nous, incurable lecteur, amoureux des livres : bibliomane sans être tout à fait bibliophile. Trop faible pour leur résister,

trop sentimental pour s'en débarrasser, trop paresseux pour les assimiler puis les oublier, assez aisé pour endiguer l'invasion en étendant ses propriétés mais trop impécunieux pour jouir de la collaboration d'un bibliothécaire privé, il n'a, pour échapper à ce feu qui dévore ses semblables et tous les dépendants de toutes drogues, d'autre recours que de l'alimenter à son tour : un livre de plus, mais de sa propre plume. À la suite d'Alberto Manguel et de quelques autres qui font en somme école, il cède

enfin à cette marotte du temps qu'un Nodier, cité en épigraphe, résume ainsi : « Après le plaisir de posséder des livres, il n'y en a guère de plus doux que d'en parler. » C'est pourquoi ce livre parlera à ceux qui lisent et se reconnaîtront, diminueront leur mal en partageant leurs affres délectables. Car le propos n'est ni savant, ni extravagant, plutôt commun, concret ; mais il est plaisant. Comment s'engendrent les volumes, croît une bibliothèque, couvre les murs, en chasse les tableaux, grimpe à l'assaut des cuisines, de la salle de bain ; que dit-elle de son propriétaire, qu'en fait-elle, où le mène-t-elle ? Et comment la raisonner quand, pauvre mortel, simple amateur, il ne recourt ni à Dewey, ni à Rameau et doit se contenter d'inventer en autodidacte des modes de classement ? Se sachant mortel, le bibliomane engrange de l'éternité. Il est touchant : grand enfant, son plaisir est l'unique objet de sa plainte, et sa plainte un objet de plaisir. Surtout quand elle prend forme de livre.

Philippe Levreaud

Une nouvelle identité visuelle pour les titres de rentrée de l'Onisep !

Des publications dédiées aux jeunes, à leurs familles sur des thèmes essentiels : études, métiers, emploi...



Infosup

Prix unitaire
11€

Une nouvelle collection pour découvrir les filières d'études supérieures.

Les titres de la collection :

- > Après le Bac S
- > Après le Bac ES
- > Après le Bac STG
- > Après un BTS ou un DUT
- > Après le Bac L
- > Les études de sciences humaines (disponible en novembre 2008)
- > Après les Bacs STI et STL, spécialités industrielles (disponible en novembre 2008)

NOUVEAU

Parcours

La collection indispensable pour découvrir les métiers, leur environnement professionnel et les formations qui y conduisent.

Derniers titres :

- > Les métiers de la chimie, industrie et recherche
- > Les métiers du marketing, de la vente et de la pub
- > Les métiers de l'informatique (disponible en novembre 2008)
- > Les métiers des armées et de la gendarmerie (disponible en décembre 2008)

114€
Abonnement
10 numéros
Prix unitaire
12€



Les Dossiers

Des titres de référence pour faire le point sur les grandes filières d'études, les métiers et les formations.

Derniers titres :

- > Etudier et travailler à l'étranger
- > Handicap, maladie, troubles des apprentissages...
Quelle scolarité pour mon enfant ?
- > Les classes préparatoires (disponible en novembre 2008)

34,20€
Abonnement
4 numéros
Prix unitaire
9€



NOUVEAU

Réadaptation

La revue mensuelle sur les handicaps et les personnes handicapées.

Derniers titres :

- > Intérim et handicap
- > FIPHP - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- > Les IMC - Infirmités motrices cérébrales

70€
Abonnement
10 numéros
Prix unitaire
9€



Les Fiches Métiers

Le principe de base : 1 fiche = 1 métier

Les 23 titres se présentent sous forme de fascicules classés par secteurs avec les métiers correspondants.

Derniers titres :

- > Information, communication
- > Lettres, sciences humaines
- > Multimédia, audiovisuel, Internet, image et son

209,30€
Collection complète
23 titres + l'index
Prix unitaire
10€



Vous pouvez commander ou acheter directement ces publications.

INTERNET

Commandez en ligne sur notre librairie web !

onisep.fr/lalibrairie

Règlement par chèque ou carte bancaire

LIBRAIRIES

Les librairies Onisep de votre région

Toutes les coordonnées sur www.onisep.fr

Toutes les librairies

Liste disponible sur onisep.fr/lalibrairie

COURRIER

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy-Thimonnier, Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Sur papier libre, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Onisep. Frais de port : 4 € / Dom-Tom et étranger : nous consulter

catalogue général sur simple demande



meublement accessoires



conception et photos Jean Lavigne



BORGEAUD BIBLIOTHÈQUES

Siège social : 1 / 3 Allée du Parc de Garlande - 92220 Bagneux - Tél : (33) 01 41 17 49 00

Fax : (33) 01 41 17 49 29 - Site : www.borbib.com - E-mail: info@borgeaudbibliotheques.com